

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquante-deuxième séance – Mardi 18 mai 2010, à 20 h 30

Présidence de M^{me} Vera Figurek, présidente

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Sandrine Salerno*, vice-présidente, *M^{me} Fabienne Aubry Conne*, *M. Endri Gega*, *M^{me} Sandra Golay*, *M. Christian Lopez Quirland*, *M^{mes} Maria Pérez*, *Chantal Perret-Gentil*, *MM. Georges Queloz* et *Jean Sanchez*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, maire, *MM. Manuel Tornare*, *Patrice Mugny* et *Pierre Maudet*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 7 mai 2010, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 18 mai, mercredi 19 mai et lundi 31 mai 2010, à 17 h et 20 h 30.

Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal
Proposition: 200 rues sont à vous

(La présidence est momentanément assurée par M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, vice-présidente.)

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Proposition du Conseil administratif du 28 avril 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 225 000 francs destiné aux études des mesures d'aménagement et de circulation en vue de la réalisation de l'initiative populaire IN-2 (166) «200 rues sont à vous – pour des rues ouvertes à la vie et aux mobilités douces!» (PR-785)¹.

Suite du premier débat

M. Pierre Rumo (AGT). Le groupe A gauche toute! aimerait d'abord remercier le département des constructions et de l'aménagement pour la célérité avec laquelle il a présenté ce projet. En effet, le Conseil municipal a voté l'initiative le 19 janvier 2010 et moins de trois mois après nous recevons la proposition du Conseil administratif.

Je rappellerai ici que, pour beaucoup, la voiture en ville est une espèce condamnée. Je me réfère notamment à un expert, M. Jacques Lévy, professeur à l'EPFL (Ecole polytechnique fédérale de Lausanne), qui affirme de façon assez significative qu'il faut maintenant laisser la place à d'autres modes de transport que la voiture en ville: «Dans le canton de Genève, 24% des ménages n'ont pas de voiture, chiffre qui monte à 36% dans la commune-centre. On observe à Genève comme dans d'autres grandes villes européennes une baisse des taux de motori-

¹ Proposition, 6099.

sation depuis les années 1990. Sur l'ensemble du canton, en 2005 déjà, les mobilités non motorisées (40,8%) dépassaient les déplacements en automobile privée (39,1%). (...) Dans la commune de Genève, où se situe l'immense majorité des controverses, l'ensemble de ce qu'on peut appeler les métriques publiques de déplacement (marche et transports collectifs) représente près des deux tiers du total, soit 69% si on leur adjoint le vélo, contre 28% pour les véhicules privés.»

Aussi, il nous semble que préconiser et développer les zones piétonnes, c'est aller dans le sens de ce que souhaite une majorité de la population genevoise. Le groupe A gauche toute! accueille donc favorablement cette proposition du Conseil administratif et votera – dès qu'il sera un peu plus présent... – l'entrée en matière, ainsi que l'arrêté sur le siège. En revanche, il est plus dubitatif sur l'amendement proposé par le groupe socialiste. En effet, voter 5 millions de travaux, aussi sur le siège apparemment, nous paraît quelque peu déraisonnable; il ne faut pas surcharger le bateau, si je puis dire. Le groupe A gauche toute! votera donc seulement la somme proposée dans la proposition PR-785, et cela en discussion immédiate.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs, pour l'Union démocratique du centre, j'aimerais compléter les excellents propos qu'a tenus tout à l'heure, avant la pause, mon collègue Pascal Rubeli.

Ainsi donc, pour nous la messe est dite, puisqu'une majorité du Conseil municipal entrera en matière sur cette mauvaise proposition du Conseil administratif. Pour l'Union démocratique du centre, il importe que le peuple souverain, dont le Conseil municipal n'est en quelque sorte qu'une délégation, il importe, disais-je, que le peuple souverain puisse se déterminer. C'est pourquoi, d'ores et déjà, l'Union démocratique du centre vous informe qu'elle lancera, au besoin avec d'autres, un référendum contre le crédit de 2 225 000 francs destiné à ce mauvais projet. Car fermer 200 rues, c'est pénaliser 2000 commerces, c'est handicaper 20 000 familles, c'est paralyser Genève!

Nous, l'Union démocratique du centre, nous disons fermement non à l'asphyxie, pour une Genève vivante, et nous invitons d'ores et déjà celles et ceux qui nous écoutent sur l'éther à signer le référendum que nous lancerons dès le moment où le Conseil municipal aura accepté cette mauvaise proposition. J'ai dit!

M. Adrien Genecand (R). Puisque, apparemment, tout le monde parle de son commerce, je voudrais rappeler, en tant que petit-fils de boulanger, que le poids de la palette de farine, c'est 750 kg! Alors, je conçois que les sachets de thé et de café soient plus faciles à transporter – Madame la présidente, vous transmettez

à M^{me} Klopmann. D'ailleurs, les sachets de thé doivent dégager certains effluves, à entendre les attaques que l'intervenante Verte a portées contre le groupe radical... Celles-ci nous ont quelque peu surpris, dès lors que nous n'avons pas refusé d'entrer en matière. Nous avons dit que nous voulions étudier cette proposition en commission, ce qui est très différent. Que vous vouliez voter un chèque en blanc de 2 millions, sans rien savoir, sans savoir de quelles rues il s'agit, libre à vous, Mesdames et Messieurs! Nous, nous avons envie d'étudier le projet en commission. Que vous ayez des facilités à dépenser l'argent public, c'est votre problème! Nous, nous aimons que l'argent soit bien dépensé et nous voulons étudier le projet en commission.

Au niveau des délais, le problème que vous soulevez n'en est pas un. Dire que, si nous ne votons pas ce soir, nous ne respecterons pas les délais, c'est complètement faux, c'est là une interprétation qui vous est propre. En effet, si un projet remanié sort de commission en octobre et que nous le votions en novembre, le délai sera respecté. Il suffit que le projet soit voté en novembre, il n'a pas besoin d'être voté ce soir. C'est pourquoi nous demandons que ce crédit soit renvoyé en commission. Il est exclu, pour notre groupe, de le voter sur le siège.

Quant aux attaques qui ont été portées ce soir, elles me déplaisent, car elles relèvent d'un dogmatisme tout à fait dommageable pour la mobilité dans son ensemble à Genève. Je crois qu'avec ce projet nous avons envie, toutes et tous, d'aller vers un compromis pour une meilleure mobilité en Ville de Genève. Or revenir à des positions dogmatiques telles que les Verts les ont énoncées ce soir, c'est revenir à l'éternel combat anti et pro bagnoles. Ce n'est pas ce que nous voulons. Nous voulons une concertation par quartier, une concertation entre habitants, commerçants et usagers. Partir dans une logique dogmatique conduira à nous opposer, à nous affronter les uns les autres. Ce n'est certainement pas cela qui fera avancer la problématique de la mobilité en Ville de Genève, et il est bien dommage qu'on en arrive là ce soir!

M. Alexandre Wisard (Ve). Chers collègues, il me faut d'entrée placer le débat sur le plan de la légitimité. En l'occurrence, on pourrait croire que cette initiative est tombée du ciel et que, ce soir, on nous demande de la valider. Or ce n'est pas le cas. L'initiative a été reçue par le Conseil d'Etat voilà près de deux ans, elle a été confirmée par le Conseil administratif, et le Conseil municipal lui a réservé un bon accueil il y a moins de cinq mois. Au niveau de la légitimité, c'est clair: toutes les instances, cantonale et communales, ont dit que l'initiative était recevable et qu'il fallait aller de l'avant.

Maintenant, je voudrais faire un constat: Genève grandit et continue à construire du logement. Vous avez en mémoire, comme nous, les projets importants qui vont voir le jour sur le territoire communal. Je pense au projet Praille-

Acacias-Vernets et au périmètre de la gare des Eaux-Vives, pour ne prendre que deux exemples. Genève va se densifier, ce qui pose déjà bien des questions, puisqu'aux Délices, par exemple, on est prêt à construire des logements dans une cour intérieure et à priver les gens de lumière, dont ceux qui habitent déjà dans les appartements existants. Pour nous, les Verts, il faut donc accompagner cette croissance de Genève, la maîtriser et lui adjoindre des espaces publics de qualité, sous peine de voir des tensions inévitables se développer.

A partir de là, vous comprendrez qu'une requalification d'une partie du réseau routier est, à nos yeux, une opportunité magnifique de retrouver des espaces publics. Le mètre carré est cher dans notre ville, les espaces sont difficiles à trouver, sauf à envisager des démolitions d'immeubles, ce qui ne serait pas extrêmement populaire... On en parle actuellement dans le quartier des Grottes en lien avec la nouvelle gare de Cornavin et nous sommes d'ailleurs saisis d'une pétition P-237. Toujours est-il qu'on ne va pas commencer à démolir des immeubles pour retrouver des espaces publics. En revanche, requalifier une partie du réseau routier pour ces espaces publics est une opportunité magnifique, une solution qui nous paraît raisonnable.

Ensuite, je m'étonne que personne n'ait relevé ce soir que nous étions en train de changer d'époque. Nous sommes en 2010 et non plus en 1980, encore moins en 1960 où on démontait les réseaux de transports en commun, qui étaient pourtant les plus modernes d'Europe! Le tram allait jusqu'à Divonne, jusqu'à Saint-Julien et on a tout démonté – certes assez logiquement et, si nous avions été élus à l'époque, nous aurions sans doute fait la même chose – mais aujourd'hui ce n'est plus possible. Genève est congestionnée et il faut trouver des solutions alternatives. Ce changement d'époque est aussi lié au fameux développement durable dont on nous tartine tous les jours, mais qui est en fait plus un slogan qu'autre chose. Un jour, il faudra quand même arriver à l'inscrire dans la réalité, à l'appliquer!

J'en viens maintenant à un autre aspect. On a évoqué tout à l'heure les chantiers publics des trams. Certes, ce n'est pas très sympathique de côtoyer actuellement le chantier du TCOB (tram Cornavin-Onex-Bernex), mais le fait est que nous avons voté tous les crédits pour les aménagements à la charge de la Ville de Genève. Le chantier du tram de Meyrin est en train de se terminer et la ligne conduira bientôt jusqu'au CERN. Enfin, si tout va bien, le chantier du CEVA (liaison Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse) devrait démarrer au mois de septembre. Pour tous ces chantiers, la collectivité a investi des sommes considérables: le TCOB, c'est sauf erreur 260 millions, le tram de Meyrin, ce ne doit pas être beaucoup moins. Quant au CEVA, je parle sous le contrôle des 79 conseillers municipaux, il doit avoisiner 1 ou 1,5 milliard de francs. Alors, Mesdames et Messieurs, on ne va pas reconstruire un tel réseau de transports en commun pour que ces trams ou ces trains soient vides. Ce serait hallucinant!

Il est évident que d'ici trois, quatre ou cinq ans, il y aura un report modal du trafic privé vers le trafic collectif, puisque nous aurons un réseau de transports publics extrêmement moderne. Je veux dire par là qu'on ne peut pas maintenir le même volume de trafic privé en ville de Genève en ayant ces outils performants. On ne peut pas continuer ainsi. Le volume global du trafic doit diminuer et c'est maintenant qu'il faut anticiper ces changements. Or c'est la force d'une collectivité publique que d'anticiper les changements de société. A cet égard, le Conseil administratif dans son ensemble – je vois que M. Maudet acquiesce... – fait œuvre de pionnier et, avec ce dossier de la piétonisation, anticipe les changements qui viendront inéluctablement, il faut le dire.

J'en viens à l'amendement de nos amis socialistes. Ils sont extrêmement optimistes, mais j'ai envie de leur dire qu'avant de réaliser il faut étudier un tant soit peu, savoir ce qu'on veut faire. Ce crédit de 2,2 millions de francs nous permet de donner à l'administration les moyens de travailler sur le programme global de piétonisation de 200 rues ou portions de rues à Genève, sur quatre ans. Nous ne voulons pas lui demander de nous présenter immédiatement un projet picobello pour quatre ans qui n'arriverait pas à terme. L'idée est de mener les premières études afin d'aménager 50 rues, et cela rapidement. En revanche, ce serait aller plus vite que la musique que de voter à la fois le crédit d'étude et un crédit de réalisation, sans savoir formellement où on va aller.

Je rappelle, pour celles et ceux qui l'ont lue, que la proposition fait état de deux objectifs importants, je cite: d'une part «permettre la définition des secteurs de priorisation pour la piétonisation» et, d'autre part, ce qui me paraît important et qui serait de nature à rassurer nos collègues de la droite, «définir les conséquences en matière de mobilité sur l'ensemble du réseau, les mesures de gestion du trafic et les mesures d'accompagnement nécessaires». C'est dire qu'il ne s'agit pas de partir bille en tête au risque d'entrer dans des conflits et des confrontations. Cela n'aurait pas de sens.

Maintenant, Mesdames et Messieurs, vous pouvez choisir d'aller en commission et de procéder à trente-six auditions. Cela ne nous pose aucun problème. Simplement, on va perdre du temps et risquer de manquer l'échéance du 14 novembre 2010. Quant à aller en votation populaire, si vous voulez faire la campagne électorale des Verts, allez-y! Cela ne nous cause aucun souci. Pour notre part, nous souhaitons simplement offrir à la population genevoise une qualité de vie qui se maintienne et qui s'améliore. C'est pourquoi nous avons proposé de voter ce crédit sur le siège, sachant que rien de fondamentalement nouveau ne nous sera annoncé en commission. En revanche, une fois que le crédit d'étude aura abouti à un crédit de réalisation, là il faudra aller en commission. Les sommes en jeu seront importantes, ce sera à chaque fois des tranches de 5 millions et cela aura du sens d'en discuter en commission.

Je terminerai mon intervention en disant que le vote sur le siège ne vise pas à forcer la main aux uns ou autres, mais à aller vite, à aller de l'avant, pour confirmer ce que le Conseil d'Etat a dit, ce que le Conseil administratif a dit et, enfin, ce que le Conseil municipal a déclaré il y a moins de cinq mois. Nous aimerions que les études puissent être lancées avant l'été, que les bureaux mandatés par l'administration puissent travailler et faire déjà des propositions à l'automne. Enfin, j'aimerais voir celles et ceux qui sont sincères ce soir, puisque parfois les avis changent... C'est pourquoi, Madame la présidente, au nom des Verts, je vous demanderai de procéder à l'appel nominal au moment du vote.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs, il existe encore des personnes qui font de la politique parce qu'elles croient en la démocratie et qu'elles pensent que ce n'est pas par des coups politiques qu'on peut organiser la vie des Genevois. Or, ce soir, qu'entendons-nous? Un grand cri triomphal des Verts, qui ont réussi leur coup politique! L'initiative a été un succès, on n'a même pas eu besoin de se forcer, puisque tout le monde, en fait, veut des rues piétonnes. Nous aussi, Parti démocrate-chrétien, nous avons voté en faveur de ces rues piétonnes et nous allons le faire à nouveau ce soir, mais pas n'importe comment!

Or, lorsque j'entends les préopinants Verts, je me demande dans quelle ville nous vivons. On nous dit qu'il ne s'agit pas de faire du forcing, mais le forcing est bel et bien là! Vous avez lu comme moi la *Tribune de Genève* des mercredi et jeudi 12 et 13 mai: «Rues piétonnes, voici la marche à suivre Verte.» Les Verts nous disent ce soir qu'il n'est pas utile d'aller en commission de l'aménagement. Mesdames et Messieurs, circulez, il n'y a rien à voir, tout est en ordre, on pense pour vous, il n'y a qu'une seule voie qui prime ici, c'est la voie Verte! Les Verts ont le vent en poupe, ils y vont, sans écouter les autres partis, qu'ils soient de gauche ou de droite, peu importe! Ils infligent un grand coup d'assommoir à tout le monde, avant de pousser le cocorico final. Ce sera le triomphe, la gloire des Verts.

C'est un peu ce que nous prédisait tout à l'heure M. Wisard, avec un ton très doctoral, très pondéré, un ton d'homme raisonnable. Mais nous avons également entendu M^{me} Klopmann avant la pause, qui s'attaquait à la présidente de la Fédération du commerce genevois... (*Protestation de M^{me} Klopmann.*) Cette personne représente des associations, des entreprises. M^{me} Klopmann disait tout à l'heure qu'elle aussi était commerçante, qu'on pouvait supprimer tous les parkings, que cela lui était complètement égal. Mais elle parlait avant tout pour elle-même! Car, finalement, que veut-on dans cette ville? Veut-on en faire une réserve verte? Veut-on l'asphyxier en créant la campagne en ville? Ou bien veut-on prévoir une organisation du trafic qui soit pondérée, qui respecte la mobilité en général, les intérêts des uns et des autres, qu'ils soient habitants ou commerçants, qu'ils

aillent à vélo ou en voiture? Pour notre part, nous souhaitons promouvoir une vision équilibrée de la mobilité. Nous avons d'ailleurs proposé – vous vous en souvenez, Mesdames et Messieurs, puisque vous l'aviez tous signée à l'époque – une motion pour des états généraux de la mobilité et de l'aménagement. Le débat a été quelque peu escamoté et actuellement on privilégie le fonctionnement par coups politiques. Le dernier est celui de l'Union démocratique du centre, qui est une orfèvre en la matière et qui vient de dire qu'elle lancera un référendum! Eh bien, Mesdames et Messieurs, nous avons eu l'initiative des Verts et nous aurons le référendum de l'Union démocratique du centre!

Pour sa part, le Parti démocrate-chrétien ne mange pas de ce pain-là et il souhaite que la proposition soit étudiée en commission. M. Wisard proposait d'étudier les projets, mais il refuse le renvoi en disant: «N'étudions rien maintenant, renvoyons vite cela au Conseil administratif, parce que nous, nous savons, nous, nous avons raison.» Eh bien, non, Mesdames et Messieurs, vous n'avez pas la science infuse! La seule façon de faire qui soit raisonnable, c'est de renvoyer cette proposition en commission de l'aménagement. Vous ne le voulez pas, mais nous le voulons. Nous serons fiers du vote nominal que nous ferons tout à l'heure et nous espérons qu'un jour les Genevois s'en souviendront! (*Applaudissements.*)

M. Grégoire Carasso (S). J'espère moi aussi que les Genevois s'en souviendront et que mon préopinant démocrate-chrétien aura le loisir de manger un autre pain... Culturellement, dans le monde occidental, les démocrates-chrétiens se sont vu imposer l'hostie à la messe et je vous souhaite de pouvoir manger un autre pain, Monsieur le conseiller municipal... (*Exclamations.*)

Cela dit, je voudrais revenir sur deux mots clés évoqués tant par les Verts, à l'appui de leur intention politique, que par leurs détracteurs, sur les bancs de l'Entente et de l'Union démocratique du centre, à savoir «célérité» et «réalisation». Grâce au travail des Verts et à leur initiative, grâce à l'action du magistrat Pagani, qui a pris le train en route et qui nous a proposé, après des consultations menées avec soin dans les quartiers, auprès des associations et des maisons de quartier, nous sommes au bout de ce processus qui a catalysé les envies de piétonisation. A cet égard, je rappelais tout à l'heure que les objectifs politiques du Parti socialiste ont toujours été identiques. Nous nous retrouvons donc ce soir devant cette proposition PR-785, qui n'est rien d'autre que la pierre angulaire du processus, et devant un wagon de crédits d'études suivi d'autant de crédits de réalisation. C'est là que je reprends les mots clés employés par les Verts et leurs détracteurs: célérité versus empressement, réalisation versus blocage. En l'occurrence, chers amis les Verts, si vous avez un peu de cohérence par rapport à vos intentions politiques, il me paraît essentiel de voter non seulement les cré-

dits d'étude, sans quoi rien ne se fera, mais aussi, dans la foulée et pour transformer l'essai, le fonds de piétonisation, que nous souhaitons doter modestement de 5 millions de francs.

C'est là la première tranche que vous aviez l'intention, avec le magistrat, de faire voter par le Conseil municipal au début de 2011. Or que pourrions-nous bien apprendre de plus au début 2011? Certes, nous pourrons – et je m'en féliciterai quelques semaines avant les élections – reparler de cette très belle initiative et de cette très belle intention politique. Mais les enjeux pour la réalisation de ces rues piétonnes, nous les connaissons tous: ce sont d'abord les études et ensuite les sollicitations auprès de votre magistrate cantonale, M^{me} Künzler, pour que soient délivrées les autorisations administratives. Alors, si nous trouvons ce soir une majorité dans ce Conseil pour voter un premier wagon de réalisations, pouvez-vous me dire où est l'obstacle?

Vous expliquez qu'il n'est pas de bon ton, pour des questions d'empressement, de célérité, d'efficacité, de renvoyer la proposition en commission. Le Parti socialiste se rallie à cette position par souci de cohérence. En revanche, pourquoi ce qui est vrai ce soir ne le serait pas en février 2011, juste avant les élections? Pourquoi dites-vous qu'il faudra étudier à ce moment-là le crédit de réalisation en commission?

Sur l'intention politique, une très large majorité s'est prononcée en faveur des rues piétonnes. Les enjeux et les blocages potentiels sont connus: ils ne se situent pas au niveau de la majorité du Conseil municipal. Aussi, j'aimerais vous prendre au mot, s'agissant de célérité et de réalisation. J'ai conscience que notre amendement arrive un peu comme un cheveu sur la soupe, mais j'en appelle à votre cohérence pour voter ce premier fonds de réalisation de 5 millions. Si des forces politiques comme l'Union démocratique du centre, peut-être soutenue par certains bancs de l'Entente – je me réjouis de voir comment la famille libérale-radical compose sur cet objet – lancent un référendum, eh bien nous nous engagerons dans la bataille sur un référendum portant non seulement sur le crédit d'étude – on sait le sort réservé parfois aux crédits d'étude – mais aussi sur le fonds de réalisation. Je me demande donc bien pour quelles foutues raisons nous ne pourrions pas, dans la foulée, transformer l'essai et voter le crédit d'étude ainsi que ces premiers 5 millions!

M. Mathias Buschbeck (Ve). Je vais répéter ce que j'ai dit tout à l'heure concernant la proposition des socialistes. Je les remercie pour leur volonté d'aller de l'avant, mais voter aujourd'hui un fonds de piétonisation ne permettra pas forcément d'aller beaucoup plus vite. L'objectif de célérité ne sera pas forcément atteint, tout simplement parce qu'on ne dépensera pas un centime avant d'avoir le résultat de l'étude. C'est un usage bien établi dans notre Conseil que de voter un

crédit d'étude puis, sur la base de l'étude, d'examiner les infrastructures proposées. Voter un fonds sans savoir quelles rues seront aménagées, ni combien cela va coûter, c'est une chose que nous ne faisons pas dans notre Conseil. Normalement, nous votons d'abord un crédit d'étude, qui permet de connaître le coût et les implications et, ensuite, quand nous connaissons ces éléments, nous votons le crédit de réalisation.

Pour cette raison, nous refuserons l'amendement socialiste. Mais, de l'avis des Verts et sans doute de l'avis du groupe A gauche toute!, qui s'est exprimé dans le même sens, nous n'irons pas moins vite. Au contraire, nous irons même plus vite, car ce temps d'étude et de discussion permettra peut-être d'éviter des blocages ultérieurs. Vouloir précipiter les choses risque d'entraîner plusieurs blocages.

J'en viens aux propositions faites par l'Entente, par rapport à la volonté affichée de réunir un consensus. Je voudrais, et les Verts avec moi, tendre la main aujourd'hui et ne pas passer pour celui qui refuse de discuter. Nous l'avons dit: pour les Verts, la réalisation des rues piétonnes est un processus qui doit impliquer tous les acteurs de notre cité. Dans ce sens-là, nous avons pris contact avec les associations de quartier et nous avons fait des propositions. Le fait est qu'il y a un blocage au niveau des parkings, à croire qu'il manque des places. Or, comme nous l'avons montré à plusieurs occasions, il y a, en ville de Genève, plus de parkings qu'il n'y en a dans n'importe quelle ville d'Europe. Notre ville détient le record européen du nombre de places de stationnement en sous-sol. C'est pour quoi nous ne pouvons pas accepter de remplacer chaque place supprimée en surface par une place en sous-sol.

Néanmoins, nous savons qu'aujourd'hui le principal problème posé par l'ouverture des rues à la vie et aux mobilités douces, c'est l'accès, les livraisons, comme l'a relevé M. Genecand. A cet égard, lors des discussions et des concertations, il faudra trouver des solutions pour chacune des rues. Certaines rues essentiellement résidentielles auront moins besoin d'accès; d'autres rues, plutôt commerçantes, auront besoin d'accès pour les livraisons, voire d'un statut particulier. Il faudra négocier cela rue par rue, pour trouver des compromis qui conviennent à tous. Et j'espère que nous pourrons arriver à un compromis incluant également les partis de l'Entente qui ont fait preuve d'ouverture sur ce sujet.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Il me semble que le renvoi en commission est une nécessité et qu'il n'y a pas de préjudice. C'est une nécessité, parce que la notion de rue piétonne est un débat courant en commission de l'aménagement, un débat qui porte régulièrement sur la manière et sur le coût. Le dernier souvenir que j'ai d'un tel débat voyait un groupe dire qu'il voulait des rues piétonnes à la condition que les aménagements soient légers, et un autre groupe soutenir pareil-

lement ce projet, mais en disant qu'il voulait au contraire des aménagements efficaces et qui s'intègrent dans l'esthétique de la rue.

C'est dire qu'en annonçant que nous voulons des rues piétonnes, ou des rues ouvertes à la mobilité douce pour reprendre les termes de l'initiative, nous ne disons encore rien sur le type de mandat que nous entendons donner par cette proposition. Il y a donc une évidente nécessité à définir, d'abord, quels sont les objectifs politiques, les objectifs d'aménagement qui seront fixés par rapport aux types de rues. Car on imagine bien que la piétonisation, par hypothèse, de la Vieille-Ville ne sera pas identique à celle d'un quartier d'habitation plus aéré, dira-t-on. Qu'il y ait un certain nombre de cadres à donner pour l'étude, faute de quoi l'étude ne pourra être conclusive, paraît une évidence à quiconque connaît un peu les débats de la commission de l'aménagement.

Il ne s'agit pas seulement de voter un crédit, mais de vivre, dans un deuxième temps, avec ces rues que l'on aura rendues «vivantes». Il convient donc de se demander à quoi elles devront ressembler. En fait, il convient de transmettre aux experts cette part de rêve qui est la nôtre et de leur poser la question: sur cette base-là, sur ce type de rêve, quel type de rue pouvez-vous nous proposer? Quels aménagements envisagez-vous? Et, à vue de nez, dans quels délais et à quels coûts? Pour ce faire, il n'y a qu'un seul passage possible, un passage obligé, c'est la commission de l'aménagement. Mesdames et Messieurs, je ne puis que vous inviter à rejoindre l'Entente sur ce renvoi.

Maintenant, quant à dire que le renvoi serait préjudiciable, parce que nous avons des délais à respecter, j'aimerais vous rassurer: les délais sont d'ores et déjà dépassés, périmés! On nous a cité la Constitution, mais si on avait lu l'article en entier, on aurait vu que les délais sont fixés par la loi sur l'administration des communes (LAC). Celle-ci donnait au conseiller administratif un délai au 19 avril pour nous présenter la proposition: il l'a soumise au Conseil administratif le 28 avril et elle nous arrive aujourd'hui... (*Remarque.*) M. Pagani s'énerve, et je lui concède volontiers que ce n'est pas un motif d'annulation, et cela pour trois motifs.

D'abord, parce que cette proposition illustre la politique pour laquelle le Conseil administratif a été élu et qui est, subsidiairement, la politique de la majorité du Conseil municipal. En conséquence, cela n'a aucune importance que la proposition PR-785 concrétise ou non l'initiative. La mettre en cause en tant qu'elle concrétise l'initiative n'a aucun effet sur la validité des délibérations ici. Le fait est que la proposition ne concrétise pas l'initiative: c'est l'exécution du projet de base du Conseil administratif et de la majorité Alternative du Conseil municipal. Alors, Mesdames et Messieurs, oubliez l'initiative, elle est hors sujet. Par contre, dès lors qu'il s'agit de votre projet politique, défendez-le avec acharnement, faites-en un beau projet dont vous pourrez être fiers et à l'égard duquel

nous nous rallierions, par hypothèse, dans dix ans, en disant que, mon Dieu, nous avons été bien bêtes de le combattre. Mais c'est là une simple hypothèse...

Sur le fond non plus, ce projet ne valide pas l'initiative. Vous avez entendu le maire, tout à l'heure, nous dire que ce projet nous donnait les moyens de concrétiser l'initiative. Or la Constitution comme la LAC disent que le Conseil administratif a un délai de six mois – en comptant les prolongations – pour concrétiser l'initiative. De l'aveu même du maire – et quelle autorité est-elle plus crédible que le maire? – cette proposition ne la concrétise pas. Cette proposition est hors sujet par rapport à l'initiative pour une troisième raison, c'est que l'initiative demande de réaliser les 200 rues piétonnes en quatre ans, et vous voyez bien qu'il en faut cinq!

En conséquence de quoi, pour ces trois motifs, cette proposition n'a aucun rapport avec l'initiative. Mais elle demeure pourtant intéressante, et elle le sera d'autant plus que nous l'aurons étudiée, que nous y aurons adhéré, dans un contexte de valorisation de notre espace, et non dans un contexte de lutte. Il s'agit effectivement de gérer l'ensemble des acteurs de la ville, l'ensemble des usagers, non pas dans un contexte antagoniste, mais dans un contexte d'aimable ou de compréhensive concurrence, comme le dit le Pavillon des villes à l'Exposition universelle de Shanghai. Certes, il va de soi que chacun défend les espaces publics qui sont les siens, puisque la voirie n'est pas indéfiniment extensible. Mais il faut cesser d'imaginer que l'antagonisme est une fatalité qui ne doit se traiter que par l'antagonisme! Il faut accepter que les antagonismes vivent des concurrences, et que ces concurrences peuvent être souriantes. Mais, pour ce faire, il faut que nous changions de ton, de part et d'autre, à commencer par les initiants. L'aboutissement de l'initiative n'est pas un triomphe, ce n'est pas une marche royale: c'est un premier pas vers une réflexion qui nous conduira à une meilleure qualité du vivre ensemble, à une meilleure compréhension des besoins des uns et des autres, chacun devant disposer de la part légitime qui lui est due dans l'espace public.

Ce débat, nous ne pouvons pas le faire ici. D'ailleurs, nous tournons en rond depuis assez longtemps pour savoir que notre enceinte n'est pas un aimable espace public, mais plutôt un déambulatoire de prison, où chacun s'enroule dans son propre langage... Il s'agit donc de renvoyer le tout en commission de l'aménagement, d'inviter celle-ci à prendre son temps, de sorte qu'elle aboutisse à un mandat clair pouvant être confié à une expertise, et que la procédure puisse aller de l'avant. Entre temps, ma foi, l'initiative n'aura pas été concrétisée, c'est un fait. Elle sera soumise au vote populaire, c'est un autre fait, ce dont les initiants se réjouissent et ce dont personne ne se plaindra. Là encore, il n'y aura pas de préjudice pour personne, puisque c'est le vœu secret des uns et des autres. C'est la raison pour laquelle le groupe libéral ne peut que vous inviter fermement, mais avec bonne volonté et avec un regard d'antagonisme aimable, à renvoyer cette proposition à la commission de l'aménagement pour une étude sérieuse.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). En entendant Alexandre Wisard plaider pour un aménagement de qualité et M. Froidevaux, pour les libéraux, plaider pour une meilleure qualité du vivre ensemble, je constate que nous avons ce soir un souci partagé, celui d'aménager notre ville en offrant la meilleure qualité de vie possible, à travers l'aménagement des espaces publics et des rues, et l'aménagement de ces fameuses zones piétonnes. Dans son intervention, M. Wisard a aussi rappelé – et c'est ce que nous devrions mettre en avant – que ces projets d'aménagement sont conduits dans une perspective plus large et s'articulent avec des projets menés à l'échelle de l'agglomération et sur l'ensemble du territoire cantonal. En effet, lorsqu'on développe un réseau de transports publics efficace à l'échelle de l'agglomération, puis entre les communes, cela a des répercussions jusque dans les espaces les plus petits, les plus fins de notre ville.

Ce soir, nous devons nous réunir et montrer que nous sommes capables d'offrir cette qualité de vie à l'ensemble des quartiers de la ville. Nous devons mener une réflexion globale et faire en sorte qu'aucun quartier ne soit exclu de ces aménagements. C'est une question d'équité par rapport à l'ensemble de la population de notre ville. Cette vision globale doit se concrétiser par des aménagements de qualité, on l'a dit, et la question n'est pas de savoir si c'est cher, si ce n'est pas cher, si c'est assez, si c'est trop... Ce que nous devons viser, c'est la qualité des aménagements pour une qualité de la vie en ville, une ville avec tous ses attributs de caractère urbain. C'est ainsi qu'il faut lire ce projet de rues piétonnes.

Comme le rappelle le début de la proposition, il s'agit d'améliorer les zones piétonnes autour des écoles, autour des EMS, dans les zones d'habitation: finalement, que l'on soit de droite ou de gauche, nous avons tous intérêt à avoir des espaces publics de qualité, à sécuriser les chemins pour les enfants, pour les personnes âgées et pour nous tous, qui déambulons dans la ville. Nous avons toutes et tous intérêt à avoir une ville de qualité. C'est là l'ambition que nous devons porter ensemble.

Nous, socialistes, adhérons à ce projet, que nous porterons avec le magistrat. Celui-ci a rappelé qu'il s'appuyait sur le plan directeur communal – que nous avons adopté et que nous devons concrétiser – sur le plan directeur des chemins pour piétons – qui existe et que nous devons valoriser – ainsi que sur les propositions de la société civile. En effet, il est juste que nous, conseillères et conseillers municipaux, entendions ce que les habitantes et les habitants ont à dire sur le lieu où ils vivent. C'est donc l'ambition collective que nous devons avoir, au-delà des oppositions gauche-droite.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). J'interviens uniquement pour répondre à M. Lathion, qui m'a mise en cause: lorsque je dis que M^{me} Fabienne Gautier ne

représente pas tous les commerçants de la ville de Genève, ce n'est en aucun cas une attaque!

M. Alpha Dramé (Ve). Au côté procédural très brillant de notre ami M. Froidevaux, nous opposerons un écopragmatisme! Sur le principe, nous sommes tous d'accord avec l'initiative pour les 200 rues piétonnes, car c'est un projet qui va contribuer de manière significative à l'amélioration de la santé des habitants de la ville de Genève. Un petit rappel en termes de coûts: 2 millions de francs pour le crédit d'étude, cela équivaut à 2% de la taxe professionnelle, 2% des 100 millions que nous rapportent les entreprises en une année. 20 millions pour réaliser le projet, c'est 20% de la taxe professionnelle. Par rapport au budget de la Ville, de plus de 1 milliard, le jeu en vaut la chandelle. Le rapport coût-bénéfice, par rapport à l'amélioration de la qualité de vie que nous allons obtenir, parle de lui-même. Pour cette raison, nous sommes tous d'accord sur ce projet. En revanche, nous ne sommes pas tous d'accord sur la procédure.

La procédure veut en général qu'un crédit d'étude soit renvoyé en commission, qu'on en discute et qu'il revienne en plénière. Ensuite, on nous présente un crédit de construction, dont on discute en commission, puis dans cette enceinte. Or, face à cette procédure, nous, les Verts, opposons un écopragmatisme. Nous disons que, quoi qu'il en soit, on fera l'étude et qu'il convient donc de voter ce crédit ce soir et de faire l'économie de l'examen en commission. Le Conseil administratif commandera l'étude à des mandataires tiers et, d'après les résultats, il déposera un crédit de construction. A ce moment-là, nous l'enverrons en commission, où nous en discuterons, toutes tendances confondues. Sachant que nous ne sommes pas opposés sur le fond, faisons de l'écopragmatisme: votons sur le siège, de sorte que le Conseil administratif fasse le nécessaire et nous présente le plus rapidement possible un crédit de construction. Nous l'enverrons à la commission des travaux et des constructions, où nous pourrons l'étudier en toute sérénité.

Voilà trois heures qu'on discute d'un projet sur lequel on est tous d'accord. Le choix politique des Verts et de l'Alternative aujourd'hui est d'offrir à la population genevoise des espaces piétonniers dont le coût, par rapport au bénéfice sur la santé, est minime. Je le répète: 2 millions de francs, c'est 2% de la taxe professionnelle, 2% de ce que nous rapportent les entreprises en une année. L'écopragmatisme, c'est faire l'économie de jetons de présence, aller droit au but et voter!

(La présidence est reprise par M^{me} Vera Figurek, présidente.)

M. Rémy Burri (R). A entendre les derniers propos, j'ai l'impression que tout le monde partage la même vision de la démocratie, mais que nous n'avons

apparemment pas tous la volonté de la concrétiser par les mêmes moyens. Pour nous, groupe radical, je le répète, il est essentiel que l'étude aboutisse à des propositions qui tiennent compte de tous les intérêts évoqués dans cette enceinte, des besoins des piétons, des commerçants, etc. Il est essentiel que l'on puisse cadrer cette étude et donner des directives claires. Sans un passage en commission, il est impossible d'imaginer que le travail puisse se faire de façon concertée et démocratique.

Maintenant, je voudrais revenir sur l'amendement des socialistes. Là, je dois dire que j'ai un peu de peine à comprendre quelle est la volonté du groupe socialiste. Tout d'abord, je trouve l'amendement antinomique, puisque, en même temps qu'un crédit d'étude on nous propose un investissement de 5 millions. Mesdames et Messieurs, soit on vote les 5 millions et on n'a pas besoin du crédit d'étude, soit on vote le crédit d'étude et on verra, en fonction de l'étude, quel est l'investissement nécessaire. Si les socialistes veulent être logiques, ils doivent proposer d'économiser les 2 millions du crédit d'étude, au profit du seul crédit de construction de 5 millions. En l'état, je dirai qu'il y a de la démagogie derrière cet amendement.

D'ailleurs, je comprends d'autant moins la démarche qu'elle risque, à mon avis, de saboter le projet. Nous, groupe radical, avons dit dès le départ que nous étions ouverts, que nous voulions discuter et ne pas être dogmatiques sur ce sujet. Alors pourquoi déposer un amendement de ce genre? Mesdames et Messieurs, si vous vouliez tuer l'initiative, vous ne vous y prendriez pas autrement! Nous regrettons cette tactique inexplicquée et incompréhensible. Il serait sage que le groupe socialiste renonce à son amendement. Nous avons déjà entendu tout à l'heure qu'il y avait une menace, pour ne pas dire une promesse de référendum sur le crédit d'étude. Si nous votons à la fois le crédit d'étude et un crédit de réalisation de 5 millions, je pense que les initiants auront beaucoup de souci à se faire et qu'on pourra donner raison à M. Wisard dans quelques mois...

Le groupe radical persiste à dire qu'il faut renvoyer la proposition PR-785 en commission et il refusera évidemment l'amendement socialiste.

M. Gérard Deshusses (S). Depuis longtemps, on le sait, quand on veut tuer un projet, on le renvoie en commission pour étude... (*Exclamations.*) En fait, ce qui se passe ce soir, c'est un mécanisme que l'on connaît bien, puisque notre commune de Genève est celle qui renvoie pour étude le plus grand nombre d'objets. Nous avons ainsi perdu des sommes importantes avec des crédits d'étude qui n'ont jamais été suivis de réalisation.

A voir ce qui est présenté dans cette proposition PR-785, on constate, à la réflexion, que toute une série d'études ont déjà été faites par le département

de M. Pagani, voire par ses prédécesseurs. En Ville de Genève, comme l'a dit M^{me} Valiquier Grecuccio, nous avons un plan directeur communal parfaitement efficace, qui recouvre ce type d'aménagements, et un plan piéton. Nous avons ici et là, dans les quartiers, des études qui sont déjà largement avancées et qui, parfois, ont été refusées ici même par une partie des groupes politiques. C'est pourquoi, pour notre part, nous voulons simplement avancer dans un dossier que nous connaissons parfaitement bien, pour un type d'aménagements que nous connaissons tout aussi bien et où il n'y aura nulle surprise.

Alors, certes, on pourra discuter de crédits concernant des objets complexes à réaliser plus tard. Mais s'agissant des 5 premiers millions, à engager pour des projets qui ont déjà été étudiés depuis longtemps, qui sont dans les classeurs de M. Pagani et qu'on peut réaliser demain, le Parti socialiste est prêt à aller de l'avant. Il s'étonne d'ailleurs d'être bien seul, comme si, finalement, il était le seul parti à vouloir réaliser au plus vite ces zones piétonnes...

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Je ne peux m'empêcher de prendre la parole, car moi, je me souviens du Parti socialiste et des autres groupes de l'Alternative quand ils sont revenus de Porto Alegre... L'Esprit-Saint leur était tombé dessus... (*Rires.*) Ils nous parlaient d'un ton tout à fait rénové, celui de la démocratie participative. Il s'agissait, en toute chose, de ne jamais forcer la main et de toujours compter sur la participation. Il fallait mettre sur pied des soviets de quartier – ce qui a été fait – et toujours se fonder sur un consensus. Je me souviens même qu'en matière d'aménagement on nous expliquait, en rentrant de Porto Alegre, qu'il fallait faire de la concertation non seulement avec les habitants des quartiers, mais aussi – à l'initiative de M. Juon – avec les futurs habitants des immeubles qu'on n'avait pas encore construits...

C'était là le message de Porto Alegre, c'était votre message, Mesdames et Messieurs. Et puis, aujourd'hui, j'entends un représentant socialiste nous dire que tout cela est inutile, que ce qui compte, c'est d'aller vite, qu'une étude ne servirait à rien, et que de toute façon il sait... Or, moi aussi, je sais! Et si nous pouvions savoir ce que l'un et l'autre, nous savons, je pense que nous travaillerions mieux! Du côté de l'Entente, nous n'étions pas très enthousiastes en vous écoutant, à votre retour de Porto Alegre, mais vous disiez quand même des choses meilleures que celles que vous nous dites aujourd'hui. Aussi, je ne puis que vous inviter à consulter vos notes de voyage et à nous rejoindre sur l'idée qu'on est rarement intelligent tout seul et que le rôle des commissions est aussi de faire de la démocratie participative, de manière plus classique, mais certainement plus efficace.

Avant le vote nominal, un instant de réflexion sur vos souvenirs de voyage pourrait peut-être vous décider à revenir sur terre, avec un peu de bon sens. (*Applaudissements.*)

M. Gérard Deshusses (S). C'est un plaisir de répliquer à notre collègue Froidevaux. Tout d'abord, je lui dirai qu'il n'y a pire sourd que celui qui ne veut pas entendre. Je lui dirai aussi que je ne suis pas Jean de Léry, que je ne suis jamais allé en Amérique du Sud et encore moins au Brésil, que je n'étais pas à Porto Alegre et que je n'ai pas de notes de voyage. Si j'ai suivi quelques pistes, c'étaient plutôt celles de Nicolas Bouvier, du côté de l'Asie, mais là, mes notes, je les garde pour moi!

Puis, j'ajouterai qu'il y a bien sûr de la caricature dans ce que dit M. Froidevaux, lorsqu'il déclare tout bonnement que les associations de quartier, les associations d'habitants sont des soviets! Voilà qui m'étonne, dans la bouche d'un aimable humaniste, libéral au demeurant. N'est-ce pas un peu exagéré, Monsieur Froidevaux, que de dire cela?

Pour ma part, je rappellerai que les services de M. Pagani – il l'a dit lui-même tout à l'heure – se sont bien sûr enquis des désirs des habitants des quartiers, et que les projets et les études qu'il a sous le coude tiennent compte de ces avis. C'est cela, la démocratie de quartier; elle est en marche, elle n'est pas à faire, elle vit dans notre cité, les habitants peuvent s'exprimer et il est tenu compte de leur avis. C'est pourquoi il n'y a pas besoin de refaire des études, plus d'études et encore des études, et de dépenser, comme disait M. Genecand, l'argent du contribuable comme s'il ne comptait pas. Pour nous, socialistes, il compte aussi, et nous aimerions aller de l'avant, car les études sont faites!

Deuxième débat

La présidente. Monsieur Wisard, votre demande d'appel nominal est-elle suivie par quatre conseillers au moins? (*Plus de quatre conseillers lèvent la main.*) Bien, nous procéderons à l'appel nominal pour tous les votes.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement présenté par M. Carasso est refusé par 56 non contre 12 oui (3 abstentions).

Ont voté non (56):

M^{me} Ariane Arlotti (AGT), M. Alexis Barbey (L), M. Jacques Baud (HP), M. Edgar Bordier (R), M^{me} Valérie Bourquin (Ve), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Simon Brandt (R), M. Georges Breguet (Ve), M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (R), M. Mathias Buschbeck (Ve), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Maria Casares (AGT), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Alexandre Chevalier (L), M. Sylvain Clavel (UDC), M^{me} Renate Cornu (L), M. Roland Crot (UDC), M. Marc Dalphin (Ve), M^{me} Linda

de Coulon (L), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Yves de Matteis (Ve), M. Guy Dossan (R), M. Alpha Dramé (Ve), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M. Jacques Finet (DC), M. Olivier Fiumelli (R), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Adrien Genechand (R), M. Jacques Hämmerli (UDC), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M^{me} Sophie Kuster (UDC), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Danièle Magnin (L), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Patricia Richard (R), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Pierre Rumo (AGT), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Fabien Sartoretti (Ve), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Armand Schwein-gruber (L), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT), M. Olivier Tauxe (UDC), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Salvatore Vitanza (R), M^{me} Salika Wenger (AGT), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (AGT).

Ont voté oui (12):

M^{me} Isabelle Brunier (S), M. Christophe Buemi (S), M. Grégoire Carasso (S), M. Gérard Deshusses (S), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M. Roger Michel (S), M^{me} Véronique Paris (S), M^{me} Annina Pfund (S), M^{me} Andrienne Soutter (S), M^{me} Martine Sumi (S), M. Miltos Thomaidis (S), M^{me} Nicole Valiquer Grecucio (S).

Se sont abstenus (3):

M^{me} Silvia Machado (S). M^{me} Christiane Olivier (S). M. Thierry Piguet (S).

Etaient excusés à la séance (8):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M. Endri Gega (S), M^{me} Sandra Golay (DC), M. Christian Lopez Quirland (S), M^{me} Maria Pérez (AGT), M^{me} Chantal Perret-Gentil (R), M. Georges Queloz (L), M. Jean Sanchez (L).

Présidence:

M^{me} Vera Figurek (AGT), présidente, n'a pas voté.

Mise aux voix à l'appel nominal, la prise en considération de la proposition est acceptée par 51 oui contre 16 non (1 abstention).

Ont voté oui (51):

M^{me} Ariane Arlotti (AGT), M. Jacques Baud (HP), M. Edgar Bordier (R), M^{me} Valérie Bourquin (Ve), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Simon Brandt (R),

M. Georges Breguet (Ve), M^{me} Isabelle Brunier (S), M. Christophe Buemi (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (R), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Maria Casares (AGT), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Marc Dalphin (Ve), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Yves de Matteis (Ve), M. Gérard Deshusses (S), M. Guy Dossan (R), M. Alpha Dramé (Ve), M. Jacques Finet (DC), M. Olivier Fiumelli (R), M. Adrien Genecand (R), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M. Roger Michel (S), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M^{me} Christiane Olivier (S), M^{me} Véronique Paris (S), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M. Thierry Piguet (S), M^{me} Patricia Richard (R), M. Pierre Rumo (AGT), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Fabien Sartoretti (Ve), M^{me} Andrienne Soutter (S), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Salvatore Vitanza (R), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (AGT).

Ont voté non (16):

M. Alexis Barbey (L), M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC), M. Alexandre Chevalier (L), M. Sylvain Clavel (UDC), M^{me} Renate Cornu (L), M. Roland Crot (UDC), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Jacques Hämmerli (UDC), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M^{me} Sophie Kuster (UDC), M^{me} Danièle Magnin (L), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Armand Schweingruber (L), M. Olivier Tauxe (UDC).

S'est abstenue (1):

M^{me} Hélène Ecuyer (AGT).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (11):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M. Endri Gega (S), M^{me} Sandra Golay (DC), M. Christian Lopez Quirland (S), M^{me} Maria Pérez (AGT), M^{me} Chantal Perret-Gentil (R), M. Georges Queloz (L), M. Jean Sanchez (L), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT), M. Miltos Thomaidis (S), M^{me} Salika Wenger (AGT).

Présidence:

M^{me} Vera Figurek (AGT), présidente, n'a pas voté.

Mise aux voix à l'appel nominal, la discussion immédiate est refusée par 32 non contre 30 oui (9 abstentions).

Ont voté non (32):

M. Alexis Barbey (L), M. Edgar Bordier (R), M. Simon Brandt (R), M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC), M. Rémy Burri (R), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Alexandre Chevalier (L), M. Sylvain Clavel (UDC), M^{me} Renate Cornu (L), M. Roland Crot (UDC), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (R), M. Jacques Finet (DC), M. Olivier Fiumelli (R), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Adrien Genecand (R), M. Jacques Hämmerli (UDC), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M^{me} Sophie Kuster (UDC), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Danièle Magnin (L), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Patricia Richard (R), M. Pascal Rubeli (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Armand Schweingruber (L), M. Olivier Tauxe (UDC), M. Salvatore Vitanza (R).

Ont voté oui (30):

M^{me} Ariane Arlotti (AGT), M^{me} Valérie Bourquin (Ve), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Georges Breguet (Ve), M. Christophe Buemi (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Maria Casares (AGT), M. Marc Daphin (Ve), M. Yves de Matteis (Ve), M. Gérard Deshusses (S), M. Alpha Dramé (Ve), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M. Roger Michel (S), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M^{me} Véronique Paris (S), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M. Thierry Piguet (S), M. Pierre Rumo (AGT), M. Fabien Sartoretti (Ve), M^{me} Andrienne Soutter (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (AGT).

Se sont abstenus (9):

M. Jacques Baud (HP), M^{me} Isabelle Brunier (S), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Christiane Olivier (S), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT), M^{me} Martine Sumi (S), M. Miltos Thomaidis (S), M^{me} Salika Weniger (AGT).

Étaient excusés à la séance (8):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M. Endri Gega (S), M^{me} Sandra Golay (DC), M. Christian Lopez Quirland (S), M^{me} Maria Pérez (AGT), M^{me} Chantal Perret-Gentil (R), M. Georges Queloz (L), M. Jean Sanchez (L).

Présidence:

M^{me} Vera Figurek (AGT), présidente, n'a pas voté.

Mis aux voix à l'appel nominal, le renvoi de la proposition à la commission de l'aménagement est accepté par 59 oui contre 8 non (3 abstentions).

Ont voté oui (59):

M^{me} Ariane Arlotti (AGT), M. Alexis Barbey (L), M. Edgar Bordier (R), M^{me} Valérie Bourquin (Ve), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Simon Brandt (R), M. Georges Breguet (Ve), M^{me} Isabelle Brunier (S), M. Christophe Buemi (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (R), M. Mathias Buschbeck (Ve), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Maria Casares (AGT), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Alexandre Chevalier (L), M^{me} Renate Cornu (L), M. Marc Dalphin (Ve), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Yves de Matteis (Ve), M. Guy Dossan (R), M. Alpha Dramé (Ve), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M. Jacques Finet (DC), M. Olivier Fiumelli (R), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Adrien Genecand (R), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M. Roger Michel (S), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M^{me} Christiane Olivier (S), M^{me} Véronique Paris (S), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M. Thierry Piguet (S), M^{me} Patricia Richard (R), M. Pierre Rumo (AGT), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Fabien Sartoretti (Ve), M. Armand Schweingruber (L), M^{me} Andrienne Soutter (S), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Miltos Thomaides (S), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Salvatore Vitanza (R), M^{me} Salika Wenger (AGT), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (AGT).

Ont voté non (8):

M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC), M. Sylvain Clavel (UDC), M. Roland Crot (UDC), M. Jacques Hämmerli (UDC), M^{me} Sophie Kuster (UDC), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Olivier Tauxe (UDC).

Se sont abstenus (3):

M. Jacques Baud (HP), M. Grégoire Carasso (S), M. Gérard Deshusses (S).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (9):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M. Endri Gega (S), M^{me} Sandra Golay (DC), M. Christian Lopez Quirland (S), M^{me} Danièle Magnin (L), M^{me} Maria Pérez (AGT), M^{me} Chantal Perret-Gentil (R), M. Georges Queloz (L), M. Jean Sanchez (L).

Présidence:

M^{me} Vera Figurek (AGT), présidente, n'a pas voté.

La présidente. Je me permets de rappeler l'échéance à laquelle le rapport doit être soumis en plénière, pour un vote du Conseil municipal: le 14 novembre 2010.

Nous passons à la motion urgente M-919.

4. Motion du 18 mai 2010 de M^{me} Florence Kraft-Babel, MM. Rémy Burri et Alain de Kalbermatten: «Pour que le ciel ne leur tombe pas sur la tête (chute d'une fenêtre à l'école des Genêts)» (M-919)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- les récents accidents dont ont été victimes des enseignantes de l'école des Genêts et de celle de l'Aubépine;
- le danger que représente pour les élèves et pour le personnel la non-sécurisation notamment des fenêtres et des portes recommandée lors de la dernière inspection;
- les conséquences tragiques qu'un accident pourrait avoir sur la vie d'un enfant,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de procéder dans les plus brefs délais à la sécurisation des fenêtres et des portes des écoles des Genêts et de l'Aubépine, voire d'autres établissements scolaires si nécessaire.

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Tout à l'heure, à l'annonce de ce sujet, j'étais un peu inquiète après les réactions qui se sont fait entendre, notamment de la part du magistrat M. Tornare. Monsieur le magistrat, je pense que vous n'aviez pas connaissance des faits très précis que je vais énoncer maintenant concernant l'accident à l'école des Genêts. Je laisserai volontairement l'Aubépine de côté pour l'instant, puisque c'est un cycle d'orientation, quand bien même j'espère que vous serez attentif au fait que ce qui s'est passé dans une école s'est aussi passé dans une autre, et que vous transmettez le cas échéant les informations que je vous donne.

Il y a quelques semaines, une enseignante allait donner son cours à l'école des Genêts, vers 8 h du matin. Elle ouvre la fenêtre avant de recevoir ses

¹ Annoncée et motion d'ordre, 6093.

Motion: chute d'une fenêtre à l'école des Genêts

élèves, et voilà que la fenêtre lui tombe dessus et la blesse grièvement, si bien qu'aujourd'hui cette enseignante n'a pas encore repris son travail, victime qu'elle est d'une commotion importante.

Alors, bien sûr, la Direction des écoles lui a fait parvenir un magnifique bouquet de fleurs avec des excuses. Elle a écrit une lettre, les choses ont été faites dans l'ordre et une inspection a eu lieu dans l'école en question. Malheureusement, suite à cette inspection, les mesures suffisantes n'ont pas été prises pour garantir que toutes les fenêtres de l'école ne soient pas susceptibles, une fois ou l'autre, de se déchausser également. C'est la raison de notre inquiétude. Si tout était rentré dans l'ordre, si tout avait été fait pour sécuriser les enfants et les enseignants, nous n'aurions pas déposé cette motion.

En l'occurrence, pour éviter une démarche qui pourrait aller beaucoup plus loin en termes judiciaires, nous avons pensé utile de sensibiliser cet auditoire et le magistrat responsable à cette situation particulièrement inquiétante. Mesdames et Messieurs, imaginez les conséquences qu'aurait pu avoir cet accident, si les enfants avaient été dans la classe!

Nous demandons donc, après que le débat aura eu lieu et après avoir entendu les uns et les autres, que cette motion soit renvoyée directement au Conseil administratif, qu'on n'attende pas plus longtemps, et que des mesures suffisantes soient prises pour garantir la sécurité dans les délais les plus brefs – nous parlions des vacances d'été, mais c'est peut-être trop loin. Si d'ici là il arrivait un accident, nous ne voudrions pas en porter la responsabilité. Car nous sommes ici tous responsables des bâtiments de la Ville, ainsi que du personnel et des enfants. Notre démarche n'est pas un quelconque acte hypersécuritaire – Dieu sait que ce n'est pas du tout dans notre idée – mais aujourd'hui nous sommes vraiment inquiets. C'est la raison pour laquelle nous avons déposé cette motion.

Préconsultation

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Madame Kraft-Babel, j'ai beaucoup de respect pour l'organiste, pour la musicienne que vous êtes. Quand je vous entends jouer, je trouve que vous étudiez bien vos partitions. En revanche, ici, je suis un peu surpris, car la partition de 17 h n'était pas aussi bonne que celle de 21 h 40: visiblement, vous avez eu le temps de la peaufiner entre les deux séances. En effet, vous nous avez gratifiés tout à l'heure de fausses notes susceptibles d'entretenir des rumeurs.

Cela dit, je ne vous en veux pas, vous avez le droit de poser des questions... Vous avez parlé de deux écoles, dont celle de l'Aubépine, qui est en réalité un

cycle d'orientation, comme vous venez de le reconnaître. Pour ma part, j'ai demandé la vraie partition, entre les deux séances, au Service des écoles et institutions pour l'enfance et on m'a répondu. Il s'agit, à notre connaissance, d'une seule école, d'un événement qui s'est produit il y a deux mois aux Genêts. Un gond a lâché sur une fenêtre haute de 1,5 mètre et placée à 1 mètre du sol. La vitre est malheureusement tombée sur une enseignante, avant les cours. Cette enseignante a été emmenée, non pas à l'hôpital ou dans une clinique, comme on l'a entendu tout à l'heure, mais dans une permanence, où on lui a fait deux petits points de suture à la lèvres. C'est un accident regrettable et, par l'intermédiaire du Service des espaces verts et de l'environnement, nous l'avons fleurie et reconfortée. Depuis, c'est vrai, elle n'a pas repris son travail.

En revanche, il est faux de dire que les fenêtres n'ont pas été contrôlées: toutes les fenêtres l'ont été. D'autre part, autre erreur, il ne s'agit pas d'un manque d'entretien, mais d'un défaut de fabrication. L'entreprise privée qui a installé ces fenêtres il y a quelques années et le constructeur n'ont jamais eu connaissance d'accidents liés à ce système. C'est un système assez subtil, où les gonds sont traversés par des axes eux-mêmes tenus par une vis. Cette vis n'est pas fixée, mais tient grâce à la dilatation du métal. Il y a eu un problème et nous avons donc consolidé toutes les fenêtres pour que ce genre d'incident ne se reproduise pas. Nous attendons maintenant du constructeur des éléments écrits, qu'il clarifie et nous explique les circonstances de cette défaillance, puis nous nous retournerons évidemment contre lui. Mais il n'en reste pas moins que des incidents peuvent toujours arriver. Moi-même, hier soir, en allant à un débat dans le quartier de Saint-Gervais, j'ai été victime d'un petit incident: quelque chose m'est tombé sur la tête, j'ai pris cela comme un don du ciel... (*Exclamations.*) On n'est donc jamais à l'abri d'incident de ce type.

En conclusion, Madame Kraft-Babel, je vous engage à l'avenir, pour des raisons de tempo, de ne pas déposer une motion dans ce genre de cas, mais plutôt une question orale. Nous perdrons ainsi moins de temps. Je le dis sachant que les libéraux sont généralement très préoccupés par les deniers publics et par le souci qu'on n'abuse pas des jetons de présence...

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Je trouve ces propos franchement désolants! D'abord, on ne peut que se féliciter du sens des responsabilités de l'enseignante et du fait qu'elle n'ait pas entrepris des démarches juridiques plus grave à l'encontre de la Ville. Ensuite, il est légitime que nous nous préoccupions du personnel enseignant et des élèves. Nous entendons bien qu'il y a eu une défaillance, mais il convient de tout faire pour qu'un accident semblable ne se reproduise pas. Peu importe la raison, il n'est pas normal que de tels incidents surviennent. D'ailleurs, voilà pourquoi il faut des partis de droite: pour insister sur ces aspects

Motion: chute d'une fenêtre à l'école des Genêts

sécuritaires. Vous ne voulez pas entrer en matière, vous en prenez la responsabilité. Nous, l'Entente, avons pris les nôtres et nous nous en tiendrons là pour autant que les mesures suivent.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Madame Kraft-Babel, je ne veux pas polémiquer. Je sais bien que nous sommes dans l'année des hannes, mais je vous enjoins quand même de raison garder. Je ne dis pas que ce n'est pas grave pour l'enseignante qui a reçu cette vitre sur la tête; je le déplore, croyez-moi. Mais il me semble que nous aurions pu aborder ce sujet en commission, plutôt qu'en plénum. De plus, je m'inscris en faux, je le souligne pour le *Mémorial*, contre votre affirmation selon laquelle nous n'aurions pas fait ce que nous devons faire. Cela, c'est faux! C'est une accusation contre le département et contre le Conseil administratif que je ne puis accepter, parce que c'est une contre-vérité!

Mise aux voix, la motion est acceptée par 27 oui contre 26 non.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de procéder dans les plus brefs délais à la sécurisation des fenêtres et des portes des écoles des Genêts et de l'Aubépine, voire d'autres établissements scolaires si nécessaire.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

5. Rapport oral de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 27 janvier 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit d'un montant net total de 485 000 francs destiné à la restauration de la fontaine monumentale du Jardin anglais (PR-769 A)¹.

La présidente. Je donne la parole à M^{me} Brunier, pour son rapport oral.

M^{me} Isabelle Brunier, rapporteuse (S). Je serai brève, puisque ce sujet a été voté à l'unanimité de la commission. Néanmoins, puisque je fais un rapport oral, je voudrais motiver ce vote unanime. Tout le monde connaît cette magnifique fontaine, la seule fontaine vraiment monumentale que nous ayons dans notre ville, qui pourtant compte beaucoup de fontaines. Elle est située dans le site de la rade et plus particulièrement au Jardin anglais, un parc très fréquenté en toutes saisons, aussi bien par les touristes que par les Genevois. Créée par le sculpteur Mathurin Moreau au XIX^e siècle, elle présente à son niveau inférieur les quatre figures de Neptune, Amphitrite, Acis et Galatée, surmontées d'une vasque octogonale supportant quatre angelots, eux-mêmes surmontés d'une vasque circulaire, le tout en fonte. L'ensemble est placé au sein d'un vaste bassin octogonal en pierre.

Ce magnifique objet est malheureusement en mauvais état. Le bassin n'est plus étanche depuis un certain nombre d'années, ce qui occasionne des pertes d'eau, et son étanchéité doit donc être refaite. L'ensemble sculpté en fonte est corrodé et doit être restauré, avant que des dégâts irréversibles ne se produisent. Ces travaux seront effectués dans un atelier spécialisé dans ce type de restauration.

D'autre part, le système d'illumination n'est plus aux normes de sécurité. On sait que, parfois, des gens enjambent le bord du bassin, qui est très bas, et entrent dans l'eau, prenant ainsi des risques. De même, sur le plan environnemental, ce système d'illumination n'est plus conforme. Il devrait être adapté en vue de réaliser des économies d'énergie.

Enfin, les pierres de la contremarche qui forme le socle de la fontaine sont abîmées, tout comme le caniveau qui l'entoure. L'ensemble des travaux se monte à 485 000 francs.

J'aimerais maintenant expliquer pourquoi j'ai choisi de rendre très rapidement – l'objet a été voté le 21 avril dernier – un rapport oral, ce dont je ne suis pas coutumière. La raison en est que ces travaux devraient, dans l'idéal, être réalisés avant l'été. Si nous votons cet objet ce soir, ce que j'espère, et à l'unanimité, comme cela a été le cas en commission, les travaux pourront commencer après les qua-

¹ Proposition, 4741.

Proposition: restauration de la fontaine du Jardin anglais

rante jours de délai référendaire. Il s'agira, en particulier, de déposer les éléments en fonte, ce qui nécessitera un échafaudage, avant d'envoyer les pièces en atelier.

Ces travaux, dans l'idéal toujours, devraient être réalisés avant les Fêtes de Genève, puisque les pré-Fêtes notamment occupent exactement cet endroit. De plus, cette année – je ne sais pas si c'est toujours d'actualité, mais c'est en tout cas ce qu'on nous a expliqué en commission – Genève est engagée dans l'année du cirque 2010. Le comité des Fêtes de Genève a projeté d'installer un chapiteau exactement à cet emplacement et d'utiliser l'espace central comme une piste de cirque, dans le cadre des manifestations conjointes Genève capitale du cirque et Fêtes ou pré-Fêtes de Genève.

En votant ce soir, nous favoriserons à la fois les Fêtes de Genève – qu'on les aime ou non, il n'empêche qu'elles existent – et une meilleure protection de la fontaine elle-même, puisque si les travaux devaient prendre du retard, les Fêtes de Genève installeraient tout de même le chapiteau et adapteraient leur scène circulaire autour de la fontaine, faisant ainsi courir des risques à la partie la plus intéressante de cette œuvre monumentale.

Pour toutes ces raisons, la commission des travaux et des constructions a examiné la proposition très rapidement et j'ai finalement décidé de rendre un rapport oral, afin que nous puissions prendre notre décision ce soir et que les travaux commencent avant les Fêtes de Genève de cet été. La remise en état complète de la fontaine étant prévue pour le printemps 2011. Voilà la raison de ce rapport un peu succinct et du délai très court dans lequel il a été rendu.

Premier débat

M. Rémy Pagani, maire. Je remercie M^{me} Brunier pour l'effort qu'elle a fait en présentant si rapidement son rapport oral. Comme elle l'a dit, nous sommes face à des impératifs tant au niveau touristique que de la protection de cette fontaine. J'espère que nous pourrons très vite engager les travaux, non seulement pour satisfaire aux demandes de Genève Tourisme et de l'association «Monde du cirque Genève 2010», qui va monter ses chapiteaux un peu partout dans notre ville, mais aussi pour le plaisir des yeux de nos concitoyennes et concitoyens, et pour rafraîchir les promeneurs pendant la canicule. Cette fontaine est effectivement très intéressante, c'est une des seules fontaines monumentales de notre ville, et il convient de la remettre en état. Mesdames et Messieurs, je vous remercie de voter ce crédit.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je relèverai deux éléments. Premièrement, nous avons été agréablement surpris de voir qu'il était possible de prévoir la res-

tauration tout en utilisant, au profit du cirque, l'espace laissé par l'enlèvement des statues. Il est donc très important de coordonner ces travaux dans le temps, comme l'a dit le maire. A cet égard, nous sommes assez séduits par cette proposition. Deuxièmement, je dirai qu'il y a encore beaucoup de monuments, de statues, de petites fontaines à restaurer en ville. J'espère que le Conseil administratif en a bien conscience, car c'est important. Il convient, non pas d'attendre le dernier moment, mais de procéder aux restaurations de façon progressive. C'est ce qu'attendent les citoyens. Nous voterons donc cette proposition et nous vous invitons, Mesdames et Messieurs, à en faire de même.

M. Jacques Baud (HP). Oui, ces belles fontaines, nous n'en avons pas tellement, malheureusement. Pour ma part, je trouve qu'il y en a trop peu. Ce sont les trésors architecturaux de nos parcs et promenades et nous avons le devoir de les entretenir, de les protéger et de les sauvegarder pour nos enfants et petits-enfants – voire, je l'espère, pour leurs descendants. Ces fontaines sont merveilleuses pour les habitants, pour les touristes, et il faut faire un effort constant pour les maintenir en état.

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté à l'unanimité (57 oui).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

vu les articles 53 et 54 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 485 000 francs destiné à la restauration de la fontaine monumentale du Jardin anglais.

Proposition: aménagement urbain à Sécheron Nord

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 485 000 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2021.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

6. Rapport de la commission de l'aménagement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 18 février 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit de 815 000 francs pour l'étude des mesures de circulation et du projet d'aménagement urbain dans le secteur de Sécheron Nord: avenue de la Paix et chemin Eugène-Rigot (PR-679 A)¹.

Rapport de M. Pascal Rubeli.

Cette proposition a été renvoyée par le Conseil municipal à la commission de l'aménagement le 11 mars 2009. Sous la présidence de M^{me} Anne-Marie Gisler, elle a été examinée lors de la séance du 19 mai 2009 et, sous la présidence de M^{me} Claudia Herbelein Simonett, lors des séances des 16 juin et 25 août 2009.

Le rapporteur remercie M. Christophe Vuilleumier pour la grande qualité de sa prise de notes.

Le préambule ainsi que l'exposé des motifs sont décrits dans la proposition PR-679.

¹ «Mémorial 166^e année»: Proposition, 5045.

Séance du 19 mai 2009

Audition de M. Rémy Pagani, maire, chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M^{me} Marie-Hélène Giraud, cheffe du Service de l'aménagement et de la mobilité

M. Pagani explique que ce dossier est chargé d'histoire. Il remarque que le site demeure problématique et que bientôt 2000 places de parking seront construites dans ce secteur avec une seule entrée.

M^{me} Giraud prend la parole et déclare que ces 2000 nouvelles places entraîneront inévitablement des bouchons jusqu'à la place des Nations et entraveront les Transports publics genevois (TPG) ainsi que l'ensemble de la circulation. Elle rappelle ensuite que la proposition PR-409 concernait le réaménagement de l'avenue de la Paix et la réfection des collecteurs et qu'elle avait été refusée en 2006, car les travaux inhérents aux piles du pont avaient été considérés comme ne devant pas être à la charge de la Ville. Elle précise que la piste cyclable n'avait en outre pas satisfait le Conseil municipal. Elle rappelle alors que la Maison de la Paix comptera 100 places, JTI (Japan Tobacco International) et l'OMC (Organisation mondiale du commerce) 460 places, le P+R habitants 400 places, Serono plus la Pharmacie principale 340 places, soit au total quelque 2400 places. Elle mentionne ensuite que le P+R sera construit d'ici 2011 et qu'il abritera provisoirement les 400 places de l'OMC. Elle ajoute qu'il sera en fonction en 2013, tout comme le parking de l'OMC et de JTI. Elle signale ensuite qu'une nouvelle route de liaison sera construite par le Canton, ce qui implique un réaménagement de l'avenue de la Paix au plus vite. Elle indique alors que la DGM demande que la capacité des carrefours soit assurée et qu'une voie de bus descendante soit construite. Elle remarque que la variante qui a été retenue est la création d'une voie de bus du côté de l'OMC, et l'établissement de deux voies descendantes et d'une voie montante avec un trottoir mixte piétons et cyclistes, du côté du Jardin botanique. Elle évoque ensuite le chemin Eugène-Rigot et déclare qu'il est nécessaire d'y régler le trafic, notamment le trafic de transit. Elle mentionne qu'une étude complémentaire doit être menée à cet égard. Elle rappelle ensuite que la Ville a une autorisation en force pour les collecteurs ainsi qu'une étude préliminaire sur la circulation. Elle déclare qu'il reste donc à étudier un projet d'aménagement urbain pour ce périmètre.

Une commissaire rappelle que la DGM estimait que des places supplémentaires allaient être demandées par Serono. Elle demande si cette requête est comprise dans les chiffres qui ont été évoqués.

M^{me} Giraud acquiesce.

Une commissaire demande si ce nombre de places de stationnement est admissible. Elle se demande en outre si la Ville pourrait dire quelque chose sur cette question.

Proposition: aménagement urbain à Sécheron Nord

M^{me} Giraud répond que la Ville a attiré l'attention du Canton sur cette question à plusieurs reprises et ce depuis longtemps.

M. Pagani rappelle alors que ces places ont été votées. Il rappelle ensuite que la Ville essaie de trouver un financement pour la construction de la passerelle, afin de limiter le nombre de voitures dans ce secteur. Il ajoute que 3000 voitures de plus dans le périmètre entraîneraient une situation «monstrueuse».

La même commissaire rappelle que les nouvelles places de Serono ont été votées. Elle regrette d'ailleurs que ce vote se soit déroulé sans que le constat général qui vient d'être fait à propos du nombre de places dans ce secteur ait été formulé. Elle demande ensuite si l'avenue de la Paix va connaître un élargissement de la chaussée.

M^{me} Giraud répond que les possibilités pour ce faire sont très modestes. Elle précise que des élargissements de trottoir sont prévus sur certains secteurs.

La présidente demande ce qui se passera si la Ville refuse ce projet.

M^{me} Giraud répond que l'itinéraire est déjà saturé à l'extrême. Elle ajoute qu'il est impensable de ne rien faire.

M. Pagani déclare que la Ville a le devoir de trouver des solutions.

M^{me} Giraud rappelle que le but est également de trouver un moyen pour favoriser la progression des bus et d'établir des itinéraires cyclables.

Un commissaire déclare qu'il est scandaleux de devoir encore construire des parkings dans cette zone.

M. Pagani répond que la Ville n'a aucune marge de manœuvre. Il rappelle que nombre de ces places ont été octroyées par la Confédération. Il signale avoir tout de même réussi à conserver les arbres sur le chemin Eugène-Rigot.

Une commissaire aimerait connaître la charge de trafic. Elle imagine en l'occurrence qu'une place de P+R ne génère pas les mêmes rotations qu'une place de parking d'une entreprise.

M^{me} Giraud signale que ce sont les heures de pointe qui seront prises en considération.

Séance du 16 juin 2009

Une commissaire rappelle que certains documents nécessaires à l'étude de cette proposition devraient être fournis.

Une commissaire ajoute qu'aucune synthèse n'a été réalisée sur l'ensemble des projets sur ce quartier.

La présidente passe alors au vote nécessaire à l'obtention des documents.

Cette procédure est acceptée à l'unanimité.

Une commissaire ajoute qu'il faudra avoir toutes les études d'impact et ne pas se contenter uniquement des conclusions qui peuvent arranger les affaires du département.

Séance du 25 août 2009

Une commissaire prend la parole et déclare que son parti s'abstiendra en raison du nombre de places de stationnement envisagées. Elle rappelle qu'aucune étude d'impact environnementale n'a été menée et que les valeurs OPB sont déjà dépassées. Elle rappelle également que les études elles-mêmes indiquent que le *park and ride* prévu n'a rien à faire dans ce secteur. Elle termine en déclarant que 2300 places de stationnement dans ce quartier n'est pas cohérent et qu'il n'est pas possible de légitimer ce projet.

Une commissaire intervient et rappelle qu'il ne s'agit pour le moment que d'une étude.

La présidente répond que c'est une étude devant détailler l'aménagement de l'avenue de la Paix dans la perspective de la réalisation du projet.

Cette même commissaire déclare alors ne pas être convaincue par ce projet de parking. Elle rappelle que ce quartier doit encore se développer et que les habitants sont déjà coincés entre les rails et la route. Elle pense en conséquence qu'il faudrait plutôt modérer le nombre de places de stationnement.

Un commissaire demande alors le report du vote puisque le Parti libéral n'est pas représenté.

La présidente en prend note.

Une commissaire se déclare ravie par la position de la préopinante, mais elle rappelle que son groupe a été le seul à voter le rapport de minorité.

Une commissaire mentionne que son groupe s'abstiendra également. Elle aimerait encore connaître l'avis de l'ATE (Association transports et environnement). Elle rappelle, cela étant, que son groupe n'est pas fondamentalement opposé à l'étude du *park and ride*.

La présidente répond que l'audition de l'ATE n'a pas été demandée. Elle passe alors au vote de la proposition PR-679. Celle-ci est acceptée par 5 oui (2 DC, 1 R, 2 UDC) et 8 abstentions (3 S, 2 AGT, 3 Ve). (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

M. Pascal Rubeli, rapporteur (UDC). Chers collègues, mon rapport, initialement prévu oral, est devenu un rapport écrit dans les dernières heures: vous l'avez reçu, il est sur vos bureaux. L'étude de cet objet a été assez simple, parce que, comme à l'accoutumée, les services de M. Pagani ont fait une démonstration de qualité en présentant les documents et les croquis relatifs à cette proposition. En fait, la seule pierre d'achoppement a été le nombre de places de parc prévues dans cette partie du quartier de Sécheron, avenue de la Paix et chemin Eugène-Rigot. Cela nous a conduits au vote suivant: le Parti démocrate-chrétien, le Parti radical et l'Union démocratique du centre ont voté en faveur de cette proposition, et l'Alternative, qui émettait les réserves et les doutes dont j'ai parlé, s'est abstenue. Je tiens à relever que, dans les prises de position des partis, mon ordinateur a omis d'indiquer l'appartenance des commissaires... Mais les partis se reconnaîtront en fonction des votes mentionnés à la fin du rapport.

Premier débat

M. Rémy Pagani, maire. Je voudrais juste dire que, contrairement au Conseil d'Etat, nous respectons notre parole. En fait, ce projet s'inscrit dans l'augmentation prévisible du trafic dans ce secteur. La rue Kazem-Radjavi dessert aujourd'hui le parking à ciel ouvert de l'OMC et desservira le parc relais; une autre rue devrait théoriquement être construite par le Canton. Face à l'augmentation attendue du trafic, nous avons pris l'engagement devant le Conseil d'Etat de faire en sorte que la circulation reste fluide et se passe dans les meilleures conditions possibles. Ce projet s'inscrit dans cette logique. En revanche, comme je le disais à 17 h, le Conseil d'Etat, respectivement le conseiller d'Etat chargé du dossier ne veut pas construire simultanément la deuxième route de desserte, bien que tout le monde se soit engagé sur la politique à mener pour désengorger un secteur déjà surchargé. Toutefois, pour notre part, nous n'avons qu'une parole et je vous invite donc à voter ce crédit. Il sera temps, au moment où nous négocierons avec le Conseil d'Etat, de mettre sur la table nos propositions et la résolution unanime de votre Conseil.

M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve). Je voudrais rappeler la situation dans laquelle la Ville se trouve avec cette étude. A l'époque, les Verts étaient contre le projet de parc relais, d'abord parce qu'un P+R devrait être construit aux abords de la Ville et non au centre, ensuite parce que les organisations internationales, notamment l'OMC, devraient se conformer aux circonstances locales et assumer les conséquences de leur choix d'emplacement. Cela en convainquant leurs fonctionnaires d'utiliser les transports publics pour se rendre sur leur lieu de travail.

Je rappelle également que plus de 2000 places de parc vont être construites dans un secteur déjà saturé et où les valeurs limites en matière de pollution de

l'air et de bruit ne sont pas respectées. C'est dire que les Verts n'étaient pas enthousiastes devant cette demande de crédit d'étude. Nous pensons que ceux qui nous imposent ces charges de trafic devraient assumer les coûts supplémentaires y relatifs. Le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité nous a confirmé que la Ville était consciente qu'une telle augmentation du nombre de places ne pourrait pas être absorbée. D'ailleurs, lorsque nous avons étudié la modification de zones, la Direction générale de la mobilité, au niveau cantonal, avait démontré, par de nombreuses études, qu'on n'avait pas trouvé de solution pour ce secteur.

Ce soir, nous sommes appelés, une fois encore, à payer pour une étude. Celle-ci porte sur des solutions d'ingénierie, mais le fait est qu'il n'y a pas de place pour élargir la rue, si ce n'est de 50 cm. En fait, l'étude ne vise pas le bon objet, dans le sens où ce n'est pas une étude d'impact. Or ce que les Verts aimeraient voir, ce que nous avons demandé en commission et qui n'a pu nous être présenté, c'est l'impact sur le quartier. Que va-t-il arriver en matière d'émissions, en matière de pollution de l'air et de bruit, notamment dans le nouveau quartier du Foyer de Sécheron en construction? A cet égard, nous n'avons pas eu de réponse. On nous dit que les Transports publics genevois vont souffrir, que la bande cyclable est en danger si nous ne faisons rien. Mais, ma foi, ne pourrait-on imaginer que la piste cyclable reste en place, que les TPG gardent leur voie séparée, et qu'on réduise en revanche le trafic individuel motorisé, qui n'a pas sa place à cet endroit? Voilà les raisons pour lesquelles les Verts refuseront ce crédit d'étude.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Nous avons approuvé cette proposition et nous lui maintiendrons notre soutien. Ici, je voudrais revenir sur la forme adoptée par le maire de la Ville de Genève, qui se retrouve une fois de plus en opposition avec le Conseil d'Etat. Lorsque M. le maire dit que, contrairement au Conseil d'Etat, le Conseil administratif tient sa parole, je rétorque que les citoyens en ont ras le bol de cette bisbille entre la Ville et le Canton, entre le Conseil administratif et le Conseil d'Etat. Les citoyens nous demandent de nous mettre d'accord entre élus.

De plus, Monsieur le maire, vous disiez que vous iriez négocier avec le Conseil d'Etat, mais avec de tels propos vous ne mettez pas vraiment les arguments de votre côté. En fait, dégainer le glaive avant d'aller négocier avec le Conseil d'Etat et ses services, ce n'est pas la meilleure des solutions. Je le dis en tant que représentant du peuple, qui en a ras le bol de cette sempiternelle bisbille entre le Conseil d'Etat et le Conseil administratif!

M. Rémy Pagani, maire. Je remercie M. Lathion de ses suggestions. Toutefois, il doit savoir que je prévoie près de 1600 demandes par année relatives

Proposition: aménagement urbain à Sécheron Nord

à des travaux et des constructions et que, depuis un certain temps, aucun de ces préavis n'est inscrit dans les autorisations de construire. Les préavis de la Ville de Genève, l'autorité cantonale ne les enregistre même pas! Elle met un astérisque et un simple renvoi: «Veuillez vous référer pour information au préavis négatif de la Ville de Genève.» C'est le premier point.

Deuxièmement, ceux qui siègent à la commission des travaux et des constructions se souviennent que le représentant de l'Etat est venu défendre le déclassement du terrain de Sécheron en jurant, croix de bois, croix de fer, que ce déclassement devait permettre la construction d'un P+R. Nous avons donc fait l'effort de mettre l'arrêt de tram au droit du parking P+R, contrairement à la volonté des habitants. En effet, je rappelle que l'arrêt du bus était beaucoup plus bas et que les habitants, dorénavant, doivent remonter l'avenue de France pour rejoindre l'arrêt. Tout cela en prévision du P+R.

Or, aujourd'hui, l'Etat nous annonce que, non, ce ne sera pas un P+R, que ce sera ce qu'on veut bien en faire... Mesdames et Messieurs, ce n'est pas admissible. Soit nous sommes des partenaires respectés, comme nous devons l'être, soit effectivement, il nous faut sortir le couteau, le poser sur la table, avant de donner nos arguments et de commencer à négocier. C'est ce que je me suis permis de faire pour la gare de Cornavin. Si nous n'avions pas procédé ainsi, nous ne serions pas en train de discuter d'égal à égal avec les CFF pour trouver une solution. Jusque-là, les CFF n'avaient toujours pas compris qu'à Genève il y aurait dorénavant trois gares, et non plus une seule.

Cela pour dire qu'il faut avoir un vrai partenariat, égalitaire, empreint de respect mutuel, et alors tout s'arrangera. Je pense que nos concitoyennes et nos concitoyens ont aussi droit, comme le Conseil municipal, au respect des décisions que nous prenons.

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté par 46 oui contre 16 non (6 abstentions).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 815 000 francs destiné à l'étude de circulation et du projet d'aménagement urbain dans le secteur de Sécheron Nord: avenue de la Paix et chemin Eugène-Rigot.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 815 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 5 annuités.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer ou radier toute servitude dans le périmètre concerné, afin de pouvoir réaliser l'aménagement projeté.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

7. Rapports de majorité et de minorité de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner:

- la proposition du Conseil administratif du 26 août 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 379 000 francs destiné à la rénovation du bâtiment situé à la rue de l'Industrie 8, parcelle 42, feuille 71 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève (PR-725 A/B);
- la proposition du Conseil administratif du 26 août 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 846 500 francs destiné à la rénovation du bâtiment situé à la rue de l'Industrie 11, parcelle 7738, feuille 72 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève (PR-726 A/B);
- la proposition du Conseil administratif du 26 août 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 645 500 francs destiné à la rénovation du bâtiment situé à la rue de l'Industrie 12, parcelle 44, feuille 71 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève (PR-727 A/B)¹.

Troisième débat

M. Guy Dossan (R). Ce soir, il est moins tard que la dernière fois et nous avons donc un peu plus de temps... Je voudrais reprendre ici quelques thèmes que j'avais abordés lors du premier débat et certains points que le Parti radical avait dénoncés, s'agissant de la rénovation de ces trois immeubles – dont on se demande d'ailleurs pourquoi ils n'ont pas fait l'objet d'une seule proposition, vu que ce sont trois immeubles l'un à côté de l'autre.

Lors de notre séance du mois d'avril, j'avais dénoncé le fait que c'était 5 millions non pas pour trois bâtiments, mais pour trois appartements, puisque chaque immeuble sera un seul appartement, avec six chambres, des locaux communs, une seule salle de bains pour tout le monde, c'est-à-dire 10 à 12 personnes, et enfin des W.-C. sur le palier! Sachant que nous sommes en 2010, il y a de quoi s'interroger... J'avais également insisté sur la façon dont avaient été ficelées ces propositions. En l'occurrence, ce n'est pas la Ville qui a proposé, mais les habitants, qui sont les occupants illicites d'une ruine, certes, et celui depuis de très nombreuses années, d'accord. Il n'empêche qu'ils ont élaboré eux-mêmes le projet et qu'ils ont réussi à imposer leur mandataire, on nous l'a dit en commission,

¹ Rapports, 6041.

Propositions: rénovation de bâtiments situés à la rue de l'Industrie

avec l'aval de la Ville de Genève. Et tout cela pour se permettre un mode de vie qu'ils ont choisi, à savoir la vie en communauté.

Mesdames et Messieurs, pourquoi pas? Chacun peut vivre comme il en a envie, tout seul dans un dix pièces, ou bien dans un dix pièces avec 20 personnes, à condition que chacun le fasse à ses frais. Or, ici, le choix de vie des habitants – car je rappelle que nous rénovons pour des gens qui sont toujours dans ces immeubles et qui y resteront – ce choix de vie se fait sur le dos de la collectivité publique. C'est le contribuable municipal qui va payer 5 millions de francs pour assurer le choix de vie de quelques-uns.

Par ailleurs, en avril, j'avais déjà dénoncé un déni de démocratie, puisque nous avions demandé en commission quel était le régime locatif qui serait appliqué à ces locaux. Ce soir, Mesdames et Messieurs, vous allez voter la tête dans le sac, puisque nous n'avons pas eu ces informations en commission, que nous ne les avons pas eues lors de la dernière séance, car M^{me} Salerno n'était pas là, et que nous ne les aurons visiblement pas ce soir, puisque M^{me} Salerno n'est toujours pas là! C'est dit, et je ne vais pas allonger.

En conclusion, je tiens à dénoncer la politique du logement en Ville de Genève. D'un côté, le Conseil administratif bloque 240 logements pour étudiants, pour des motifs que l'on peut trouver valables ou non, mais qui ont pour effet de bloquer des logements – bon, on pourra peut-être mettre quelques étages supplémentaires sur les conteneurs proposés par l'un de nos collègues socialistes... Et, de l'autre côté, le Conseil municipal entérinera probablement ces trois propositions, encourageant l'occupation illicite de bâtiments. Car c'est bien cela qui va être voté, et le Parti radical ne peut l'accepter. Il est exclu que nous votions ces trois propositions et, s'agissant de la politique du logement de l'Alternative, j'espère que les électeurs s'en souviendront dans neuf mois! (*Applaudissements.*)

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Un seul mot: les chiens aboient, la caravane passe! (*Exclamations et rires.*)

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté PR-725 est accepté par 35 oui contre 31 non.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté PR-726 est accepté par 38 oui contre 30 non.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté PR-727 est accepté par 37 oui contre 32 non.

Les arrêtés sont ainsi conçus:

Propositions: rénovation de bâtiments situés à la rue de l'Industrie

ARRÊTÉ PR-725

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 379 000 francs destiné à la rénovation du bâtiment situé rue de l'Industrie 8, parcelle N° 42, feuille 71 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 379 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 29 001 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 100 000 francs de la ligne budgétaire N° 012.046.02 du crédit d'étude PR-353 voté le 14 mars 2006 et le montant de 54 000 francs pour la parcelle N° 42, soit un montant total de 1 533 000 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.

Art. 5. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

ARRÊTÉ PR-726

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

Propositions: rénovation de bâtiments situés à la rue de l'Industrie

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 846 500 francs destiné à la rénovation du bâtiment situé rue de l'Industrie 11, parcelle N° 7738, feuille 72 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 846 500 francs.

Art. 3. – Un montant de 37 769 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 80 000 francs de la ligne budgétaire N° 012.047.02 du crédit d'étude PR-353 voté le 14 mars 2006 et le montant de 348 949 francs représentant la parcelle N° 7738, soit un montant total de 2 275 449 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.

Art. 5. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

ARRÊTÉ PR-727

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 645 500 francs destiné à la rénovation du bâtiment situé rue de l'Industrie 12, parcelle N° 44, feuille 71 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 645 500 francs.

Proposition: rénovation de l'immeuble au 12-14, rue des Grottes

Art. 3. – Un montant de 41 187 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 110 000 francs de la ligne budgétaire 012.046.04 du crédit d'étude voté le 14 mars 2006, le montant de 135 626 francs pour la parcelle N° 44 et le montant de 416 569 francs représentant les indemnités versées par les compagnies d'assurances pour l'incendie du 28 novembre 1998, soit un montant total de 2 307 695 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.

Art. 5. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

Le troisième débat ayant eu lieu, les arrêtés deviennent définitifs.

8. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 8 juillet 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 083 000 francs destiné à la rénovation de l'immeuble situé à la rue des Grottes 12-14, sur la parcelle N° 1109, feuille N° 70 du cadastre de la commune de Genève, section Cité (PR-723 A)¹.

Rapport de M^{me} Linda de Coulon.

Cette proposition a été renvoyée par le Conseil municipal à la commission des travaux et des constructions le 16 septembre 2009. La commission l'a traitée au cours de sa séance du 28 octobre 2009, sous la présidence de M^{me} Maria Pérez. M. Jorge Gajardo Muñoz a assuré la prise des notes de séance.

Bref rappel de la proposition

Le crédit demandé vise la rénovation d'un immeuble du quartier des Grottes, situé sur la place du même nom. Ce bâtiment modeste a été édifié en 1870 par

¹ Proposition, 1439.

l'architecte Charles Boissonnas, à la demande de William Revilliod, agent de change.

Cette rénovation entre dans le cadre de la politique menée par le Conseil administratif dans le quartier en permettant la remise à niveau d'un immeuble dont la vétusté correspond actuellement à l'indice Stratus 0.41.

Séance du 28 octobre 2009

Audition de M. Philippe Meylan, chef du Service municipal des bâtiments, accompagné de M^{me} Samia Fseil et de M. Steve Ray du bureau mandaté OZ Architectures

Présentation de la proposition PR-723

Cette rénovation s'inscrit dans la poursuite et la finalisation des travaux de rénovation de certains immeubles du quartier des Grottes. L'actuelle proposition du Conseil administratif sera suivie d'autres demandes de crédit visant les allées voisines.

Il s'agit actuellement de rénover les allées 12 et 14 de la rue des Grottes. L'immeuble est propriété de la Ville depuis 1968. En 1998, un incendie a nécessité la remise en état de la toiture, plus récemment la cave envahie par la mэрule (moisissure) a imposé des travaux d'assainissement. Si le bâtiment est effectivement en mauvais état, les structures portantes sont solides.

La représentante du bureau mandaté présente les plans du rez, des deux étages et des combles. Elle évoque les principaux enjeux de la rénovation qui sera simple mais complète. Les cinq arcades du rez seront ramenées à trois. Les locataires ont tous «exigé» de revenir dans l'immeuble une fois les travaux achevés. Un local sera attribué au dépôt des poubelles ainsi qu'aux poussettes.

Les fresques du rez seront conservées. En revanche, les serrureries des vitrines seront remplacées par du matériel choisi en adéquation avec les éléments comparables dans le quartier.

Un W.-C. sera aménagé pour les tenanciers des arcades. Cinq appartements de deux à quatre pièces, avec cuisine, W.-C. et douches sont prévus dans les étages.

Les parquets pourront être préservés, ainsi que les placards et autres menuiseries. L'accès aux pièces sera réorganisé afin d'éviter de devoir traverser une pièce pour accéder à une autre.

Des W.-C., voire des douches, seront installés là où les locataires ne partageaient jusqu'alors qu'une seule installation par étage. Les combles abriteront la chaufferie centrale à gaz ainsi qu'une buanderie.

Proposition: rénovation de l'immeuble au 12-14, rue des Grottes

Le sous-sol remis en état deviendra un vide sanitaire. En effet, cet espace mal ventilé et bas de plafond se trouve impropre à accueillir une buanderie ou des locaux de cave. Des travaux d'isolation y seront néanmoins effectués, tant au sous-sol que dans les combles.

La façade nord-est ne présente actuellement aucune ouverture. Il est prévu d'y poser une grande fenêtre afin de permettre à la cuisine attenante de bénéficier de la lumière naturelle. Un meuble de cuisine sera installé sous la fenêtre. De petites ouvertures permettront d'assurer la ventilation des salles de bains nouvellement créées.

La façade sud-est donnant sur l'entrée de la rue Cité-de-la-Corderie est en colombage. Elle sera restaurée et traitée à l'extérieur de façon à retrouver ses couleurs d'origine. Cette façade sera isolée de l'intérieur. Ailleurs, une isolation plus fine sera appliquée près des fenêtres dans le respect des prescriptions de la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS).

Le plus gros effort d'isolation portera sur la façade borgne qui donne sur la cour et sur les dalles. Côté rue, le Service cantonal de l'énergie a autorisé quelques interventions ponctuelles à l'intérieur du bâtiment.

Une petite installation solaire thermique permettra d'appuyer le chauffage de l'eau, l'objectif étant d'abaisser la consommation de chauffage de moitié.

Dès le vote du crédit par le Conseil municipal, le chantier serait prêt à démarrer. Les travaux seront exécutés en coordination avec la Gérance immobilière municipale (GIM) qui assure le relogement provisoire des locataires. La durée de ces travaux s'étendrait du printemps 2010 à l'automne 2011.

Réponses aux commissaires

Suite à la présentation, un certain nombre de questions se posent néanmoins aux membres de la commission. Des réponses apportées ressortent les éléments suivants:

Le traitement de la mэрule a porté sur cinq ans (2003 à 2008). La cause de la moisissure est attribuée à l'entreposage de bois dans la cave. Celle-là est devenue depuis lors inaccessible.

Les mandataires confirment que les cadres des vitrines, prévus en métal, s'harmoniseront avec les divers éléments existants dans le quartier.

La forme définitive de l'ouverture projetée sur la façade nord-est doit encore faire l'objet de délibérations de la part de la CMNS.

Il est précisé que le bâtiment n'est pas classé, mais que la CMNS veille sur tout le quartier.

Les locataires ayant «exigé» leur réintégration de l'immeuble après les travaux ont-ils également exprimé des exigences quant au montant des loyers? Réponse: ce point serait du ressort de la GIM!

Des sondages ont-ils été effectués? Selon la représentante du bureau mandataire, les sondages amiante, plomb, PVC ont bien été effectués, laissant apparaître quelques traces d'amiante dans les compteurs électriques. Seules deux pièces n'ont pas pu être vérifiées. Quant aux murs et aux poutraisons, ils ont également été consciencieusement examinés.

La Ville va-t-elle se retourner contre les locataires responsables de dégâts causés à l'immeuble? Oui, dans la mesure où des assurances existent.

Le commissaire radical trouve étonnant la qualification de «rénovation simple» alors qu'il en coûtera 400 000 francs par logement. Ce qualificatif vise en fait l'organisation et la typologie du bâtiment, mais cela ne signifie pas que le coût des travaux soit modique.

Le système électrique qui sera mis en place permettra l'utilisation simultanée des appareils électriques actuels.

Quid de la pertinence de percer une fenêtre sur la façade borgne alors que de grands efforts d'isolation se concentrent à cet endroit? Réponse: l'isolation d'un verre moderne est actuellement très performante. Un double vitrage se trouverait à cet égard plus intéressant que la maçonnerie traditionnelle. L'ouverture projetée aura l'avantage d'apporter un peu de vie à cette partie de l'immeuble présentant des qualités médiocres.

Un commissaire propose en lieu et place d'une simple fenêtre la construction d'une véritable pièce supplémentaire en porte-à-faux. Trop cher, déclare la représentante du mandataire. Par ailleurs, mieux vaut ne pas empiéter sur l'espace du plan localisé de quartier. Cette ouverture fait déjà l'objet de négociations serrées avec la CMNS.

Un commissaire s'étonne que la proposition du Conseil administratif ne comprenne ni image, ni plan. Il souhaiterait que les plans soient systématiquement inclus dans les propositions. Il se déclare toutefois séduit par le projet, tout en espérant qu'il n'y aura pas de dépassement de crédit.

Actuellement, tous les locataires des logements et des arcades bénéficient d'un bail.

Pourquoi ne pas avoir projeté un aménagement au pied du mur borgne, se demande un commissaire? Il lui est répondu que cet espace n'est pas du ressort du Service des bâtiments, mais du Service des espaces verts qui dépend d'un autre département.

Proposition: rénovation de l'immeuble au 12-14, rue des Grottes

L'escalier qui mène du rez au sous-sol n'a pas été supprimé, pourquoi? L'escalier est d'origine et obtenir l'autorisation de le démolir serait problématique.

Serait-il possible de creuser la cave pour en augmenter la hauteur? Le prix d'une telle opération serait non seulement décourageant mais surtout difficile du point de vue technique: il conviendrait alors de renforcer le dessous des semelles des poutres de soutien et d'entreprendre des travaux d'étanchéité, le sol se trouvant être humide.

Enfin, le représentant du Service des bâtiments confirme que le loyer maximal qui sera demandé correspondra bien à l'état locatif qui figure dans la proposition PR-723 (page 10).

Discussion, propositions et vote

Un commissaire libéral, souhaitant connaître le taux d'effort de la Ville après travaux et le prix des loyers, soumet une demande d'audition de la GIM. Une représentante du même groupe souligne que l'audition de ce service ne signifie pas un refus d'emblée de la proposition. Il serait intéressant de profiter de l'occasion pour lui poser quelques questions additionnelles.

Soumise au vote, cette proposition sera refusée à la majorité des membres de la commission.

Prise de position des groupes

Un commissaire du groupe des Verts estime que c'est un beau projet. Pour lui, tous les éléments sont posés. Il convient d'avancer.

La représentante d'A gauche toute! s'annonce favorable au projet et ne voit pas pourquoi l'on convoquerait la GIM.

Quant aux socialistes, ils déclarent vouloir voter ce projet, «qui est un beau projet». Ils ne voient pas l'utilité de soutenir l'audition demandée étant donné que l'immeuble est habité par des locataires titulaires de contrats de bail et que ces derniers retourneront dans les logements après les travaux.

Vote de la proposition

Soumise au vote, la proposition PR-723 est acceptée par 10 oui (2 AGT, 3 S, 3 Ve, 1 R, 1 L) et 2 abstentions (1 L, 1 UDC).

En conclusion de ce qui précède, la commission des travaux et des constructions recommande au Conseil municipal de voter le projet d'arrêté suivant. (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

M^{me} Linda de Coulon, rapporteuse (L). Pour cet objet, les choses ne se présentent pas de la même manière que pour les trois immeubles à la rue de l'Industrie et il n'y a effectivement pas de problèmes particuliers. Il est bien connu que beaucoup d'immeubles de la Ville sont en mauvais état et la commission a estimé, à l'unanimité, qu'il fallait accepter cette proposition de rénovation. La Ville est propriétaire de cet ancien bâtiment construit en 1870 par M. Charles Boissonnas et, en tant que propriétaire responsable, elle se doit de le remettre en état. Je ne vais pas m'étendre davantage, car je crois que le rapport est suffisamment clair. J'invite d'ailleurs les groupes à ne pas s'exprimer à ce sujet, dès lors que l'ensemble de la commission a très rapidement accepté de voter ce crédit.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'arrêté est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté à l'unanimité (64 oui).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 083 000 francs destiné à la rénovation de l'immeuble situé à la rue des Grottes 12-14, sur la parcelle N° 1109, feuille N° 70 du cadastre de la commune de Genève, section Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 083 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 42 501 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 84 887 francs du crédit d'étude PR-495 voté le 20 mars 2007, soit un montant total de 2 167 887 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.

Proposition: ventilation du groupe scolaire de Cayla

Art. 5. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

9. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 18 novembre 2009 en vue de l'ouverture de deux crédits d'un montant total de 1 187 600 francs destinés à des travaux d'amélioration de la ventilation naturelle du bâtiment, couplés avec une installation photovoltaïque en toiture, pour le groupe scolaire de Cayla, sis chemin William-Lescaze 12, soit:

- un crédit de 563 000 francs pour des travaux d'amélioration de la ventilation naturelle dans les classes et les couloirs du groupe scolaire;
- un crédit de 624 600 francs pour la fourniture et la mise en place d'une centrale photovoltaïque de 60 kWp sur la verrière du groupe scolaire (PR-756 A)¹.

Rapport de M. Bayram Bozkurt.

Cette proposition a été renvoyée par le Conseil municipal lors de sa séance du 19 janvier 2010 à la commission des travaux et des constructions. Sous la présidence de M^{me} Maria Pérez, elle a été examinée lors de la séance du 3 février 2010.

Le rapporteur remercie M. Consuelo Frauenfelder pour la grande qualité de sa prise de notes, fort précieuses et utiles pour la rédaction du présent rapport.

La commission a auditionné M^{me} Isabelle Widmer, MM. Patrick Fuchsloch, Jean-Marc Santines et Gennaro Miele, du Service des écoles et institutions pour l'enfance, et du Service de l'énergie.

¹ Proposition, 4221.

Rappel de la proposition

Pendant les années 1990-2000, la Ville de Genève a construit plusieurs écoles, pour la plupart conçues de façon à privilégier l'apport de lumière naturelle et à réduire ainsi les besoins en éclairage électrique, grâce à des baies vitrées et des verrières en toiture. Certaines de ces écoles sont confrontées à des températures intérieures trop élevées ainsi qu'à des difficultés d'aération.

L'école de Cayla a été construite en 1992. Elle bénéficie d'une verrière couvrant sur toute la longueur du bâtiment. Si cet élément apporte une grande quantité de lumière, il y fait chaud, ce qui gêne le travail des enseignants et des écoliers.

Les mesures qui sont proposées dans ces crédits permettent à la fois d'améliorer la ventilation naturelle du bâtiment, et donc de le rafraîchir, et d'intégrer la mise en place d'une centrale photovoltaïque.

Résumé de la séance du 3 février 2010

La présidente accueille M^{me} Isabelle Widmer, MM. Patrick Fuchsloch, Jean-Marc Santines et Gennaro Miele.

M^{me} Widmer mentionne que cette proposition lui tient à cœur, puisqu'elle a été élaborée conjointement entre les Services de l'énergie et des écoles, et que le projet est beau. Elle remercie en outre la commission d'avoir voté la rénovation de l'école de Saint-Jean et souligne que, de ce fait, les élèves se rendront à Cayla ces deux prochaines années. L'école sera donc très chargée, d'où le souci d'apporter un confort minimal aux enfants.

M. Fuchsloch expose les motifs de la proposition. L'école de Cayla a été construite en 1992, avec une particularité, celle d'avoir un éclairage zénithal sur toute sa longueur (110 m), ce qui surchauffe le bâtiment lorsqu'il fait beau. Ils ont donc assez rapidement été confrontés à différentes demandes du corps enseignant, ont cherché plusieurs solutions, et ont abouti récemment à la proposition d'un système qui existe au Musée d'art et d'histoire.

M. Santines précise que ce système, appelé ventilation naturelle, est maîtrisé depuis les Romains, et qu'il consiste à créer un effet de cheminée en ouvrant des fenêtres. M. Santines raconte que le chauffage de l'école s'arrête entre mi-avril et mai, et que l'on obtient déjà des températures avoisinant les 40 degrés quinze jours plus tard. L'approche qui a été privilégiée est donc de protéger l'école du soleil, de ventiler et de dégager la masse du bâtiment; trois conditions qui permettent de créer un système de climatisation naturelle. M. Santines montre des images de l'école, où l'on aperçoit dans le couloir des ouvrants en partie haute, ce qui est un atout. L'idée étant de modifier les poignées des portes, de sorte à pouvoir fermer les classes à clé, tout en laissant une ouverture de 15 cm qui laisse

Proposition: ventilation du groupe scolaire de Cayla

passer l'air, qui s'échappe ensuite au niveau des ouvrants. Pour que l'effet fonctionne, la même section doit être réalisée en partie basse et haute. M. Santines précise qu'un test a été réalisé, qui donne une différence de trois degrés, ce qui est énorme. Cette approche est également en adéquation avec les normes genevoises antifumée, qui imposent une section suffisante pour désenfumer en cas d'incendie. Les futures dimensions de ces ouvertures y seront donc conformes.

En ce qui concerne la verrière, dont la réalisation serait impensable aujourd'hui, l'idée est d'installer une centrale photovoltaïque, qui fasse de l'ombre et produise de l'énergie.

M. Miele ajoute que le dimensionnement de l'installation sera important, de manière à bénéficier du rayonnement solaire en hiver et à éviter les surchauffes en été.

M. Fuchsloch mentionne qu'un essai a été réalisé à l'école Pré-Picot et que les résultats sont concluants.

La présidente passe aux questions.

Un commissaire radical demande à combien d'écoles ayant des problèmes identiques il faut s'attendre.

M. Fuchsloch répond que de nombreux bâtiments connaissent des problèmes de surchauffe, mais que seuls ces deux établissements ont cette toiture en verre, qui amène encore un supplément de chaleur.

Un commissaire libéral se souvient de ce projet en 1992, et des préoccupations de la commission concernant la chaleur, l'étanchéité, la neige ou la grêle, et demande pourquoi avoir supporté cette situation aussi longtemps et si la surchauffe est le seul problème.

M. Fuchsloch répond qu'il y a plusieurs raisons à ce délai. Tout d'abord, les étés n'ont pas tous été chauds. Ensuite, les solutions ont été testées sur plusieurs étés, jusqu'au moment où ce système a été tenté à l'école de Pré-Picot, qui a donné pleine satisfaction.

Le commissaire libéral évoque le projet du Musée d'ethnographie, qui date de dix ans, où le problème avait été résolu, et se demande pourquoi avec 400 architectes à Genève, ce sont toujours ceux qui sortent des écoles qui gagnent les concours.

M. Santines répond que, lors d'un concours, il arrive parfois que le meilleur projet en matière d'énergie ne soit pas choisi.

Une commissaire socialiste demande si le soleil est réellement plus brûlant aujourd'hui, pour que cette question ne se soit pas posée auparavant.

M. Santines mentionne que, après la canicule de 2003, les plaintes ont en effet augmenté.

La commissaire socialiste demande si les connaissances en la matière étaient moins avancées en 1992.

M. Santines répond par l'affirmative; le recul n'existait pas. Cependant, M. Santines pense que ces verrières ont été placées pour des raisons esthétiques, et il ajoute que l'on sait aujourd'hui qu'une verrière est une source de problèmes.

M. Fuchsloch ajoute que les physiciens des bâtiments n'existaient pas à cette époque.

Une autre commissaire socialiste s'inquiète de la perte de luminosité que pourrait engendrer l'installation photovoltaïque.

M. Miele répond que la couverture aura un espace suffisant pour laisser passer la lumière lorsque le soleil est au zénith, et qu'elle va tout au plus ombrager le couloir.

Un commissaire Vert demande pourquoi ne pas utiliser le fonds de la proposition PR-509 pour l'installation photovoltaïque.

M. Miele répond que le fonds de la proposition PR-509, à hauteur de 410 000 francs, a été dépensé.

Quant à un commissaire de l'Union démocratique du centre, il s'interroge sur les délais des travaux et mentionne que la simultanéité des travaux répond peut-être à la question du commissaire libéral concernant l'attente.

M. Fuchsloch précise que, si l'argent arrive dans les délais, tout sera fait en sorte que les travaux commencent cet été. Il ajoute que la simultanéité des travaux des deux écoles est fortuite, mais de bon aloi.

Un autre commissaire Vert demande s'ils ne risquent pas des pertes d'énergie.

M. Santines répond que, en dimensionnant l'installation photovoltaïque, on laisse passer le soleil lorsqu'il est bas (ce que l'on nomme solaire passif).

Un commissaire Vert évoque une nouvelle technologie: les verres qui changent de couleur en fonction de la lumière.

M. Miele précise que les coûts d'investissement seraient supérieurs.

Un commissaire libéral demande dans quel état se trouvent la partie métallique et les joints, et si a été envisagée la solution qui consiste à injecter de l'air frais entre deux verres.

Proposition: ventilation du groupe scolaire de Cayla

M. Fuchsloch répond que l'état de la verrière est bon et qu'il ne nécessitera pas de peinture. Quant à la suggestion d'injecter de l'air frais, cette variante n'a pas été étudiée, car elle serait extrêmement chère, puisqu'il faudrait mettre des ventilateurs et une deuxième partie vitrée.

M. Santines ajoute que le gain en termes de température est de trois degrés, ce qui est considérable.

La présidente passe au vote.

La proposition PR-756 est acceptée à l'unanimité des membres de la commission. (*Voir ci-après le texte des arrêtés adoptés sans modification.*)

M. Bayram Bozkurt, rapporteur (Ve). Dans cette proposition, il nous est demandé un crédit pour améliorer la ventilation de l'école de Cayla et la création d'une centrale photovoltaïque sur son toit. Dans les années 1990-2000, notre Ville a construit des écoles en privilégiant l'esthétique architecturale et l'apport de la lumière naturelle, dans le but de réduire l'éclairage électrique, grâce à des baies vitrées et des verrières en toiture. Malheureusement, ces verrières, pendant la belle saison, contribuent à l'élévation de la température dans les classes, ce qui engendre des difficultés de concentration chez les élèves et les enseignants. Il était donc impératif de trouver une solution pour améliorer la situation. De plus, les enfants de l'école de Saint-Jean seront déplacés à l'école de Cayla pendant les travaux de rénovation de leur école, ce qui est de nature à aggraver la situation des élèves et la qualité de l'enseignement.

Il nous semble que la création d'une centrale photovoltaïque sur la verrière résoudra ce problème sans affecter la lumière du jour, car les centrales photovoltaïques ont déjà fait leurs preuves: citons la buvette extérieure des Vernets, la salle de gymnastique du chemin de l'Ecu, la crèche de Châteaubriand, l'école des Crêts-de-Champel et l'école de l'Europe. Ce projet d'énergie renouvelable aura également des effets pédagogiques pour les élèves qui fréquentent l'école tous les jours. Il est nécessaire de mentionner que ces centrales photovoltaïques s'autofinancent grâce à l'énergie produite. Je salue ici la politique du Conseil administratif et sa sensibilité à la question des énergies non fossiles.

L'autre point, déjà mentionné, est l'amélioration de la ventilation naturelle du bâtiment. Le Service de l'énergie a réalisé d'autres projets pour diminuer la température dans les classes, comme l'installation de stores qui, malheureusement, ne sont pas efficaces. Le concept de ventilation naturelle intègre la possibilité de profiter pleinement de la fraîcheur nocturne grâce à des changements dans la conception des portes et fenêtres, qui permettent d'emmagasiner l'air frais de la nuit pour en profiter au maximum pendant la journée. Comme quoi la nature nous donne les réponses si on la questionne intelligemment!

Sans vous importuner plus longtemps, mes chers collègues, je dirai que c'est avec grande joie que notre groupe votera en faveur de ce projet. Je vous remercie de votre attention.

Premier débat

M. Guy Dossan (R). Le groupe radical votera évidemment cette proposition. Toutefois, on s'aperçoit que des écoles construites, ici en 1992, mais également jusqu'en 2000, c'est-à-dire il n'y a pas très longtemps, doivent déjà faire l'objet de modifications. Il y a là quelque chose qui interpelle le groupe radical. Que les architectes se fassent plaisir lors de la construction d'un immeuble paraît à peu près normal. Mais si, dix ans plus tard, on doit déjà faire des modifications parce que la conception proposée par les architectes n'est pas optimale, cela risque de nous coûter très cher. J'espère donc que, dans les prochaines écoles à construire, on fera attention, de sorte que nous ne soyons pas obligés de revoter des investissements quelques années plus tard.

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté I est accepté à l'unanimité (60 oui).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II est accepté à l'unanimité (58 oui).

Les arrêtés sont ainsi conçus:

ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 563 000 francs destiné à des travaux d'amélioration de la ventilation naturelle des classes et du bâtiment scolaire de Cayla, sis chemin William-Lescaze 12.

Proposition: ventilation du groupe scolaire de Cayla

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 563 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2011 à 2020.

ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 624 600 francs destiné à la fourniture et mise en place d'une centrale photovoltaïque de 60 kWp pour une production d'environ 63 000 kWh/an, couvrant une surface d'environ 650 m² sur toute la longueur de la verrière du bâtiment scolaire de Cayla, sis chemin William-Lescaze 12, y compris toutes les installations techniques pour l'injection du courant créé dans le réseau électrique des Services industriels de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 624 600 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2011 à 2020.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les arrêtés deviennent définitifs.

- 10. Rapport de la commission de l'aménagement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 16 décembre 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit d'un montant net total de 1 443 000 francs, déduction faite d'une subvention fédérale à l'assainissement et aux mesures d'isolation acoustique des routes existantes de 61 000 francs, destiné au gros entretien et à l'assainissement du bruit routier (OPB) du viaduc de l'avenue d'Aire (OA 3808), soit un montant brut de 1 504 000 francs (PR-766 A)¹.**

Rapport de M^{me} Sandrine Burger.

La proposition PR-766 a été renvoyée à la commission de l'aménagement lors de la séance du Conseil municipal du 19 janvier 2010. La commission s'est réunie le mardi 2 février 2010, sous la présidence de M^{me} Claudia Heberlein Simonett. Les notes de séance ont été prises par M. Ozcan Yilmaz, que la commission remercie pour la qualité de son travail.

Séance du 2 février 2010

Audition de MM. Jean-Pierre Zoller, chef du Service du génie civil, Jean-Jacques Mégevand, ingénieur en génie civil, et Giosué De Marco, ingénieur en génie civil

M. De Marco commence par expliquer le statut particulier du viaduc de l'avenue d'Aire, qui est régi par une convention tripartite entre l'Etat de Genève et les deux communes qu'il relie, soit Vernier et la Ville de Genève. Alors que l'Etat est chargé des gros travaux lourds de portage, la Ville de Genève et la commune de Vernier se partagent ce qui concerne les garde-corps, les revêtements, les glissières de sécurité, l'écoulement des eaux, les cunettes, le revêtement, les joints de dilatation.

M. De Marco précise qu'un état des lieux a démontré que les valeurs OPB étaient régulièrement dépassées sur l'avenue d'Aire (route communale) et cela de nuit comme de jour. La Ville va donc profiter des travaux pour poser un revêtement phonoabsorbant ainsi qu'une paroi antibruit (absorbante et non réfléchissante d'une longueur de 130 m).

A cela s'ajoutent encore le changement de l'éclairage (sur et sous l'ouvrage) ainsi que le déplacement des lignes aériennes des TPG (charge qui revient à la commune) et les déviations dues aux travaux.

¹ Proposition, 4372.

Proposition: bruit routier du viaduc de l'avenue d'Aire

Concernant les coûts, il faut compter avec une TVA à 10% (travaux entre 2010 et 2011) et, vu les mesures antibruit, une subvention fédérale se montant à 25% des aménagements. Au final, l'Etat de Genève assumera 60% des coûts de génie civil, la Ville de Genève 23% et la commune de Vernier 17%.

Lors de la séance de questions, les commissaires ont encore appris:

- que le nouvel éclairage (en halogénure métallique) permettra une amélioration énergétique;
- que la bande cyclable sera maintenue après les travaux et que sa sécurité sera améliorée notamment grâce à la suppression d'un tournant à droite en direction de Vernier sans entrer dans le giratoire;
- que la paroi antibruit est un modèle standard, que l'on trouve sur le marché, de couleur gris métal et d'une hauteur de deux mètres, ce qui ne privera pas les maisons du soleil.

Discussion et vote

Un commissaire socialiste fait une proposition de recommandation par rapport à la paroi antibruit. Elle souhaiterait que cette dernière fasse l'objet d'un projet artistique pour son embellissement.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre aime cette idée, mais se fait du souci en ce qui concerne cette réalisation et son coût.

Mise au vote, la recommandation socialiste est acceptée par 7 oui (2 AGT, 3 S, 1 DC, 1 R) contre 4 non (2 Ve, 1 L, 1 UDC) et 2 abstentions (1 Ve, 1 UDC).

RECOMMANDATION

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de proposer un projet artistique pour la paroi antibruit du viaduc de l'avenue d'Aire.

Le projet d'arrêté muni de cette recommandation est finalement accepté à l'unanimité. (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, la recommandation de la commission est mise aux voix; elle est acceptée par 39 oui contre 15 non.

Elle est ainsi conçue:

RECOMMANDATION

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de proposer un projet artistique pour la paroi antibruit du viaduc de l'avenue d'Aire.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté à l'unanimité (58 oui).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

vu les articles 58 et 84 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'un montant net total de 1 443 000 francs, déduction faite d'une subvention fédérale à l'assainissement et aux mesures d'isolation acoustique des routes existantes de 61 000 francs, destiné au gros entretien et à l'assainissement du bruit routier (OPB) du viaduc de l'avenue d'Aire (OA 3808), soit un montant brut de 1 504 000 francs.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 504 000 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2031.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à consulter, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

11. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 15 juillet 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit complémentaire à la proposition PR-542 de 300 000 francs destiné à la modification de l'ascenseur et au réaménagement des locaux situés à la promenade du Pin 5, parcelle N° 4358, feuille N° 13, commune de Genève, section Cité (PR-724 A)¹.

Rapport de M. Marc Dalphin.

La commission s'est réunie le 25 novembre 2009 et le 13 janvier 2010, sous la présidence de M^{me} Maria Pérez.

Les notes de séances ont été prises par M. Jorge Gajardo Muñoz. Qu'il en soit ici remercié.

Préambule

Cette proposition est une demande complémentaire au crédit attribué dans le cadre de la proposition PR-542. Ce complément est demandé pour la sécurité et la conservation préventive de la chambre forte commune à la Bibliothèque d'art et d'archéologie (BAA) et du Cabinet des estampes (CdE). Cette chambre forte doit accueillir et conserver des livres précieux, des incunables, des estampes, des portfolios, etc. Elle doit aussi permettre de sécuriser le passage entre la BAA et l'École des beaux-arts, ainsi que la médiathèque (BAA) où il est prévu la consultation de livres rares.

Séance du 25 novembre 2009

Audition de M^{me} Isabelle Naef Galuba, responsable des ressources humaines et des infrastructures au Musée d'art et d'histoire, et de M. Philippe Meylan, chef du Service des bâtiments de la Ville de Genève

M. Meylan explique que ce complément demandé correspond à une évolution du programme de travail du service utilisateur et concerne des interventions liées à la sécurité.

M^{me} Naef Galuba commente qu'il s'agit d'adapter la climatisation de la chambre forte commune à la BAA et au CdE de sorte à accueillir 7000 livres précieux, dont des incunables (un incunable est un livre imprimé dans la période

¹ Proposition, 1450.

Proposition: rénovation du bâtiment au 5, promenade du Pin

comprise entre le début de l'imprimerie occidentale (Gutenberg) vers 1450 jusqu'à la fin du premier siècle de la typographie en 1501, soit une période de moins de cinquante ans), 3000 livres édités au XIX^e siècle, dont la valeur avoisine les 10 millions de francs, ainsi que des estampes, soit une centaine de portfolios et quelque 500-1000 œuvres.

Un commissaire demande où devaient être conservés, à l'origine, les livres qui seront affectés à la chambre forte de la promenade du Pin 5.

M^{me} Naef Galuba répond que ces pièces sont actuellement conservées dans d'autres dépôts de la Ville et se réjouit que ces œuvres intègrent le Pin N° 5, ce qui leur épargnera des manipulations et des transports risqués.

Ce même commissaire rajoute à quel moment, les services se sont-ils aperçus de la nécessité de ces modifications au programme initial?

M^{me} Naef Galuba explique qu'un certain nombre de choses se sont précisées en cours d'exécution des travaux. Les conditions climatiques de la chambre forte n'ont pu être vérifiées que lorsque les travaux ont été achevés.

Un commissaire demande des précisions sur le mécanisme de rédaction du cahier des charges qui sert d'axe aux travaux.

M. Meylan répond que le cahier des charges est fait par le service utilisateur, spécifiquement un-e conservateur-trice qui connaît les besoins de l'institution.

Le premier programme de travaux ne tenait pas compte des éléments nouveaux dont a fait état M^{me} Naef Galuba. Des nécessités se révèlent souvent en cours de réalisation. C'est une évolution normale!

Le même commissaire demande des détails sur les problèmes de température de la chambre forte.

M. Meylan répond que les relevés de température montrent que le local bénéficie d'une très bonne stabilité, entre 16° et 21°. L'humidité varie actuellement à 56-58%, c'est-à-dire en dessus des valeurs de référence, soit 35-45%. Ce local est entièrement bétonné et n'est pas encore ventilé. Il faut procéder à des opérations de dessèchement, après quoi de nouvelles vérifications pourront être faites.

Une commissaire demande des informations sur les travaux de l'ascenseur.

M. Meylan explique que les travaux de l'ascenseur visent essentiellement à le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite en créant un arrêt au rez-de-chaussée.

Une commissaire demande si les travaux permettent de faire baisser les primes d'assurance.

Proposition: rénovation du bâtiment au 5, promenade du Pin

M. Meylan répond par la négative. Sans les travaux de sécurité, les assurances réduisent leur couverture de risque. Grâce à ces travaux, les assurances acceptent seulement de garantir une couverture intégrale.

Une commissaire demande quelles sont les prévisions de l'institution en matière de dépôt d'œuvres et de fonds, et si les dimensions de la chambre forte sont en accord avec ces prévisions.

M^{me} Naef Galuba répond que les dimensions sont en tout cas adéquates pour accueillir les 7000 livres précieux et 1000 estampes en attente d'y être transférées. Elle répondra par écrit à la question de la commissaire sur les prévisions.

En réponse à une inquiétude d'un commissaire, M. Meylan garantit que les murs entourant la chambre forte sont suffisamment épais et que leur solidité est à l'avenant de la porte blindée.

Séance du 13 janvier 2010

La présidente donne lecture de la lettre du 16 décembre 2009 de M^{me} Isabelle Naef Galuba qui répond par écrit aux questions sus-mentionnées.

La présidente soumet à l'approbation de la commission des travaux et des constructions la proposition PR-724. Celle-ci est acceptée par 11 oui (2 AGT, 3 S, 2 DC, 2 L, 2 UDC) et 3 abstentions (2 Ve, 1 R). (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

Annexe: lettre réponse de M^{me} Naef Galuba



DEPARTEMENT DE LA CULTURE

MUSÉES D'ART ET D'HISTOIRE

MUSÉE D'ART ET D'HISTOIRE
MAISON TAVEL
MUSÉE ARIANA
MUSÉE BATHV I L L E D E
G E N È V EMme Maria Perez
Présidente
Commission des travaux
et des constructions
Palais Eynard
4, rue de la Croix-Rouge
1211 Genève 3

Genève, le 16 décembre 2009

La responsable des
ressources humaines et
des infrastructures
Isabelle Naef Galuba
isabelle.naef-galuba@ville-
ge.ch

Chère Madame,

Dans le cadre de la rénovation du bâtiment sis à la Promenade du Pin 5 et suite à votre demande d'informations, je vous prie tout d'abord de m'excuser pour le délai pris à répondre à votre question qui m'avait été posée en date du 25 novembre lorsque j'ai accompagné Monsieur Meylan à la commission des travaux pour défendre cet objet.

La question était de savoir si les dimensions de la chambre-forte permettraient par la suite d'accueillir de nouveaux fonds et sur combien d'années. Je me permets donc de vous transmettre les réponses suivantes:

- Les dimensions de la chambre forte ont été dictées d'abord par les dimensions du local à disposition (cave). En d'autres termes, la chambre forte n'a pas pu être dimensionnée en fonction des collections à y abriter. Cependant il était nécessaire de disposer d'un tel espace sécurisé et correctement climatisé pour y abriter au moins un certain nombre d'œuvres rares.
- La chambre forte n'est pas suffisamment grande pour accueillir toutes les collections qui devraient s'y trouver, mais des priorités seront établies afin de conserver les œuvres les plus rares et de plus grande valeur. Dans un second temps, d'autres œuvres seront placées dans les mêmes conditions souhaitées dans les espaces qui seront construits sous Artamis et affectés au MAH.

En vous remerciant de votre attention, je vous prie d'agréer, chère Madame, mes meilleures salutations.

Isabelle Naef Galuba

Cc : Mme Martine Koelliker, M. Claude-Alain Machereil

Premier débat

M. Guy Dossan (R). Mesdames et Messieurs, si je me suis abstenu en commission, c'est qu'il s'agit ici de travaux supplémentaires qui auraient pu, me semble-t-il, être prévus à l'avance. Ainsi, on s'est aperçu qu'il y avait plus de livres et d'objets à conserver dans la chambre forte, mais on aurait pu s'en rendre compte plus tôt. De même, on aurait pu se rendre compte plus tôt que l'ascenseur devait être accessible aux handicapés. Certes, le fonctionnaire qui est venu en commission nous a dit qu'il était parfaitement normal qu'un projet évolue dans le temps... Je dois dire que ce n'est pas fait pour me rassurer, car cela veut dire que, pour tout crédit voté, il faut s'attendre à ce genre de supplément.

Là, en l'occurrence, c'est un petit supplément et nous n'allons donc pas trop nous plaindre. Mais nous nous demandons quand même comment sont élaborées les propositions. Lorsqu'on nous dit qu'il est normal que le projet évolue entre le moment où nous le votons et le moment où on construit, nous nous inquiétons pour le futur. Toujours est-il que nous voterons cette proposition, puisqu'il faut en effet préserver les œuvres d'art de grande valeur qui sont dans cette chambre forte.

M. Rémy Pagani, maire. Je remercie M. Dossan, qui remplace avantageusement M. Queloz, absent ce soir... Je lui répondrai donc, comme je le fais systématiquement, d'abord qu'il s'agit ici d'un bâtiment ancien et, ensuite, que je dois souvent réprimer certains d'entre vous qui, chemin faisant, souhaitent modifier les programmes, ajouter ceci ou cela. S'agissant de l'accès à l'ascenseur pour les handicapés, on a expliqué qu'on ne pouvait inaugurer un bâtiment auquel les handicapés n'avaient pas accès... Cela pour dire que nous sommes soumis à une certaine pression. Pour ma part, je me fais fort d'y résister le plus possible et vous avez d'ailleurs reconnu que, pour ce projet, le supplément était minime. J'espère continuer ainsi et je remercie l'administration, les collaborateurs du département des constructions et de l'aménagement de tenir les programmes et les budgets, et de résister aux demandes, qui sont parfois légitimes, Monsieur Dossan.

M. Guy Dossan (R). Je vous comprends très bien, Monsieur le maire. Que le Conseil municipal demande des modifications, je peux tout à fait l'admettre. Je comprends moins bien quand les modifications de programme proviennent d'une mauvaise évaluation... S'agissant du nombre de documents à conserver dans la chambre forte, les chiffres fournis étaient peut-être faux, je n'en sais rien. Toujours est-il qu'il y a quand même un problème. Ne fait-on pas le tour des utilisateurs pour leur demander ce qu'ils veulent? On peut vouloir changer, mais à un moment donné il faut s'arrêter. C'est comme lorsqu'on achète une voiture: on

Proposition: rénovation du bâtiment au 5, promenade du Pin

choisit des options, mais ensuite, une fois qu'elle est commandée, on ne peut plus ajouter des options au fur et à mesure de la construction – à moins d'acheter une voiture de grand luxe, et c'est peut-être ce que fait la Ville de Genève...

M. Rémy Pagani, maire. Je ne veux pas enfoncer le clou, Monsieur Dosan, mais vous souvenez-vous de la dernière recommandation que vous venez de voter? Celle demandant de mettre une œuvre d'art sur le mur antibruit à l'avenue d'Aïre? En l'occurrence, vous avez chargé le projet et je devrai venir vous demander un supplément. Vous venez de faire exactement ce que vous me reprochez! Mais je ne vous en veux pas, car je trouve cela tout à fait naturel...

M. Jacques Baud (HP). Je suis un architecte spécialisé dans les monuments historiques et j'aimerais rappeler que, dans un immeuble ancien, on ne peut jamais prévoir ce qui va se passer. Il y a toujours des surprises et tous les budgets que l'on fait au départ peuvent être dépassés. Il serait bon que l'on en tienne compte, y compris parmi ceux qui sont attachés aux centimes et aux francs – et je les comprends. Dans certains immeubles, respecter les budgets est matériellement impossible. Dans le cas présent, je pense que les travaux ont été dans le bon sens.

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté à l'unanimité (56 oui).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit complémentaire à la proposition PR-542 de 300 000 francs destiné à la modification de

Proposition: dérogation au rapport des surfaces à la rue Agasse 38

l'ascenseur et au réaménagement des locaux situés promenade du Pin 5, parcelle N° 4358, feuille N° 13, commune de Genève, section Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 300 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 5890 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie avec le crédit initial au moyen de 10 annuités.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

- 12. Rapport de la commission de l'aménagement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 25 novembre 2009, concernant la parcelle N° 1053, sise à la rue Agasse 38, en vue de l'octroi d'une dérogation au rapport des surfaces requises pour la délivrance de la demande préalable N° 18131 qui prévoit la création d'une villa de deux logements et d'un garage souterrain d'une surface de plancher équivalente à 42% de la surface du terrain (PR-757 A)¹.**

Rapport de M. Pierre Rumo.

La commission de l'aménagement s'est réunie le 26 janvier 2010, sous la présidence de M^{me} Claudia Heberlein Simonett, pour traiter cette proposition.

Le rapporteur remercie M. Ozcan Yilmaz des notes de séance fidèlement prises par ce dernier et qui lui ont grandement facilité la rédaction du présent rapport.

¹ Proposition, 4227.

Pour le surplus, le rapporteur priera les membres du Conseil municipal de se référer à la proposition PR-757 du 25 novembre 2009, renvoyée à la commission de l'aménagement le 19 janvier 2010, et traitée en une seule séance.

Audition de M. Gilles Doessegger, adjoint au Service d'urbanisme, département des constructions et de l'aménagement

M. Doessegger présente un projet ayant pour but de trouver un accord pour une dérogation à l'article 59 LCI afin de permettre l'augmentation de la densité en zone de développement 3. Il s'agit de la parcelle N° 1053, 38 rue Agasse, située dans le secteur Clos-Belmont.

Ce projet comporte deux logements en duplex de 5 et 6 pièces qui sont répartis sur trois étages (rez-de-chaussée et deux étages) nécessitant une dérogation. Celle-ci est prévue par la loi, mais doit avoir l'aval des autorités municipales. Le quartier Clos-Belmont est certes dans la zone de développement, mais il y a toujours beaucoup de soucis et de problèmes à traiter des demandes de construction dans ce secteur étant donné qu'il s'agit d'une zone de développement 3 fond 5, l'autorisation peut correspondre à la zone 3 ou à la zone 5 (villas).

M. Doessegger explique que l'administration municipale est encline à promouvoir plus de densification, mais, dans ce secteur, les gens sont plutôt réfractaires à développer selon la zone D3. Il explique qu'il a été décidé, en accord avec la Direction cantonale du patrimoine et des sites et la Conservation du patrimoine, de rendre un préavis défavorable puisqu'il semblait difficile d'avoir un projet de villas dans cette zone. Ils ont également lancé l'idée d'établir un plan de site permettant toutefois certaines constructions. M. Doessegger souligne que le premier projet a été l'élément déclencheur d'un plan d'aménagement qui sera bientôt disponible. Son service a ainsi proposé au demandeur d'attendre l'avant-projet du plan de site qui sera établi en collaboration avec le DCTI.

Il a ainsi été proposé au demandeur de déposer sa demande d'autorisation selon les conditions fixées dans ce plan de site. Ces conditions étaient notamment le respect du front de rue de l'architecte Louis Vial puisque ce secteur est connu pour sa valeur patrimoniale, la prise en compte des contraintes végétales et l'insertion dans le contexte du développement de la gare des Eaux-Vives.

Il explique qu'en collaboration avec le mandataire et son maître d'ouvrage le Service d'urbanisme a établi divers critères et un avant-projet de plan de site, qui n'est pas encore abouti car le Service des monuments et des sites (SMS) est en train de faire les dernières corrections. Cependant, il reste un plan d'affectation qui inclura des développements. Il montre que le nouveau projet comporte un certain développement en mitoyenneté avec la parcelle d'à côté.

M. Doessegger explique que le nouveau projet a été fait à partir des critères évoqués et de l'avant-projet de plan de site. Il prévoit 4 places de parking en sous-sol et 0 place en surface. D'après lui, le nouveau projet est caractérisé par une emprise au sol beaucoup plus compacte et par un respect de l'espace et du front de rue. Il a même baissé sa surface brute du plancher (Indice d'utilisation du sol-IUS) à 0.42.

A l'aide d'un diaporama et des photos maquette, M. Doessegger montre les différences entre l'ancien (18 septembre 2008) et le nouveau projet (28 septembre 2009). Il signale que ce projet est situé en zone de développement 3, mais que l'idée est de renoncer d'avoir un plan localisé de quartier (PLQ) dans ce secteur. Ce refus a plusieurs raisons. C'est un site constituant une île dans un secteur entouré de PLQ où il y aura une densité relativement élevée. Le site est entièrement dans le privé ; la Ville a une seule parcelle dans la zone verte. Les prix sont très au-delà de ce qui se pratique. Tenant compte du patrimoine architectural et végétal ainsi que de la récréation paysagère, la Ville a préféré renoncer à un PLQ. Il soutient qu'il faut néanmoins pouvoir autoriser un certain développement.

Conformément au plan directeur cantonal (PDC), le secteur est moins densifié. Ainsi, le DCTI a suivi l'évolution de ce travail. D'après lui, le projet de construction en question a tenu compte des conditions prévues par l'avant-projet du plan de site qui verra bientôt le jour.

Par ailleurs, c'est un projet Minergie. La présidente lui fait remarquer que le projet se décale sur la limite de la parcelle et demande si le voisin a donné son accord. Il explique qu'il est extrêmement difficile d'avoir une stricte égalité en matière d'aménagement du territoire, mais qu'il faut essayer d'avoir une cohérence d'ensemble. Concernant ce projet, la question était de savoir s'il fallait décaler ou construire en mitoyen. Décaler signifie pour l'autre des possibilités de construction nettement inférieures puisque cela entraîne des espaces résiduels entre bâtiments et, du coup, moins d'espace de jardin ouvert. Cependant, la construction en limite de propriété (mitoyenne lorsque le voisin aura construit) concentre les constructions tout en préservant les espaces de jardin. Il a donc été décidé de prévoir des constructions mitoyennes. En ce qui concerne l'accord du voisin, M. Doessegger dit qu'il n'a pas encore été informé.

A une commissaire demandant si la condition du plan directeur cantonal (PDC) de moins densifier cette zone est perçue par les propriétaires comme un élément dévalorisant leurs terrains puisque cela montre qu'il y n'y a pas le même potentiel à bâtir, M. Doessegger croit savoir que les prix se pratiquant dans ce secteur démontrent que la valorisation de ces parcelles est définitivement acquise.

Discussion et vote

Les libéraux sont par nature opposés à un indice de 0.4. Tout en exprimant le scepticisme de leur groupe vis-à-vis des perspectives de développement en zone villas, ils reconnaissent que, dans le cas d'espèce, le 0.4 est un moindre mal et annoncent qu'ils approuveront ce projet.

Le Parti radical partage l'opinion du groupe libéral sur le 0.4, mais ne voyant pas ce qu'on pourrait faire de plus dans cette zone, il votera pour le projet proposé par le Conseil administratif.

Les socialistes voteront également pour ce projet qui leur paraît être un bon compromis. C'est un document modéré qui pourra peut-être ouvrir la porte à d'autres projets.

Les Verts partagent entièrement dans ce dossier la position du groupe libéral sur le 0.4, mais relèvent qu'il y a néanmoins un effort au niveau de la norme Minergie. De ce fait, ils voteront ce projet.

L'Union démocratique du centre votera favorablement ce projet.

Le groupe A gauche toute! votera ce projet même si l'indice d'utilisation du sol est un peu faible.

La présidente soumet la proposition au vote. Celle-ci est acceptée à l'unanimité des commissaires présents. (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

Premier débat

M^{me} Salika Wenger (AGT). Chers collègues, Monsieur le conseiller administratif, je ne me lève pas pour dire que je vais m'opposer à ce projet, mais pour relever une injustice. J'ai bien entendu les arguments qui ont amené la commission à accepter cette dérogation. L'un d'entre eux était le fait qu'on avait besoin d'un poumon vert, d'un espace de respiration, parce que le quartier tout autour est très densifié. Mais, en l'occurrence, je me rends compte que l'on a plus besoin de respirer sur la rive gauche que sur la rive droite... Visiblement, on peut densifier tant qu'on veut dans des quartiers déjà surdensifiés, et là je parle très précisément des Délices, par exemple. En revanche, dans ce quartier de villas sur la rive gauche, on veut bien construire, mais de petits appartements en duplex, de petits immeubles pas trop hauts. Or j'ai envie de dire que ce n'est pas juste!

Ce quartier est très proche du quartier de la Gare-des-Eaux-Vives et de la future gare CEVA (liaison Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse). Pour le moment, on a effectivement trouvé de bonnes raisons pour cette dérogation; on n'a pas

Proposition: dérogation au rapport des surfaces à la rue Agasse 38

voulu densifier plus que ce qui était demandé, pour des raisons d'esthétique et de confort. Mais je ne peux m'empêcher de penser que c'est un permis de spéculer qu'on a donné là. En effet, gouverner, c'est prévoir, et je vous garantis que, dans dix ans, quand la gare CEVA aura été construite, on aura beaucoup moins besoin de respirer dans la rue Agasse. A ce moment-là, il sera extrêmement rentable d'avoir construit ces deux petites maisonnettes et ces quatre appartements bourgeois; on se dira qu'effectivement c'est de l'espace perdu, qu'en ville on a besoin de logements et qu'il faut densifier ce quartier proche de la gare des Eaux-Vives, où il y aura pas mal de constructions et beaucoup de logements.

Je ne peux donc que regretter que, lors du vote, on n'ait pris en considération que le court terme. J'ai bien compris les raisons qui ont motivé la dérogation, notamment le fait que les maisons alentours avaient une particularité architecturale – si vous les connaissez, j'espère que vous appréciez ce genre d'architecture. Mais je ne suis pas certaine que cela suffise à justifier l'injustifiable, si je puis dire, à savoir que sur la rive droite on densifie de manière irresponsable et que, sur la rive gauche, comme par hasard, il y a toujours une bonne raison pour garder un poumon de verdure. Je suis favorable aux poumons de verdure, mais j'aimerais bien qu'ils soient préservés de la même manière des deux côtés du lac... Nous voterons cette proposition, mais pour ma part je la voterai à reculons!

M. Rémy Pagani, maire. Certaines choses dites par M^{me} Salika Wenger doivent être un peu modulées, si ce n'est modérées. D'abord, je la renvoie au plan directeur communal qui prévoit l'urbanisation de tout le secteur sous la gare des Eaux-Vives, où nous sommes propriétaires de quasiment tous les terrains sur la friche industrielle récemment déclassée. 250 logements vont y être construits, dont 190 par la Ville de Genève.

D'autre part, nous allons également urbaniser tout le secteur des Allières. Là, malheureusement, j'ai pris acte de la décision de votre Conseil de refuser l'achat d'un terrain qui, de mon point de vue, était stratégiquement important. Madame Wenger, je vous rappelle d'ailleurs votre position à ce sujet: vous étiez la première à dire qu'il ne fallait pas acheter à ce prix-là. Pour ma part, je le regrette, car ce qui paraît cher aujourd'hui vous paraîtra nettement moins cher demain. Toujours est-il que le secteur sera urbanisé.

Ensuite, nous avons fait une étude d'image directrice, que vous serez bientôt appelés à approuver, pour tout le secteur Rosemont. Votre Conseil municipal a d'ailleurs accepté, il y a une année, de préempter et d'acheter un terrain, après passablement de discussions dans cet hémicycle, pour y réaliser des logements et densifier la couronne urbaine.

En l'occurrence, non seulement nous avons prévu une image directrice pour ce secteur, mais nous sommes en tractations pour construire le plus rapidement

Proposition: dérogation au rapport des surfaces à la rue Agasse 38

possible près de 250 logements le long de la route de Chêne, plus une série d'immeubles juste au début de la route de Chêne. Nous avons donc la volonté politique d'urbaniser la couronne urbaine et de ne pas surdensifier le cœur de la ville, parce que, comme vous l'avez relevé à juste titre, les habitants des Délices, par exemple, ont le droit de ne pas être entassés et de vivre à peu près correctement en ville.

Par contre, Madame Wenger, je suis d'accord avec vous quand je pense au projet des Tuilettes, juste après la Gradelle. Le Canton a déclassé le terrain, les promoteurs s'y intéressaient, et voilà cinq ans que rien ne se fait, parce que la commune de Cologny n'a pas la volonté de construire du logement et encore moins du logement social! Cela, c'est effectivement une réalité.

Mais notre réalité à nous, c'est que nous avons la volonté politique – et personne ne peut nous l'enlever – de construire là où c'est encore possible. Sur le territoire communal, il y a un potentiel de 3600 logements à construire jusqu'en 2020 et ils seront réalisés. Personne ne peut nous faire de procès d'intention quant à notre détermination, encore moins vous, Madame Wenger, qui, je le sais, soutenez toujours la détermination de l'Alternative.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'article unique de l'arrêté est accepté à l'unanimité (57 oui).

L'arrêté est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre s), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département des constructions et des technologies de l'information relative à l'accord de la dérogation de densité par le Conseil municipal;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – Donne son accord à l'application de la lettre b) de l'alinéa 4 de l'article 59 de la loi sur les constructions et installations diverses en

Proposition: dérogation au rapport des surfaces à la rue Agasse 38

relation avec la demande préalable N° 18131 déposée le 18 septembre 2009 au Département des constructions et des technologies de l'information et qui prévoit la construction d'un petit bâtiment de type «habitat groupé» pour deux logements sur la parcelle N° 1053, sise à la rue Agasse 38.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

La présidente. Nous passons au point suivant, soit les rapports PA-76 A/B concernant les externalisations et les privatisations... Madame Brunier, vous avez la parole...

M^{me} Isabelle Brunier (S). Madame la présidente, je reviens sur une demande qui a déjà été faite. Ce sujet concerne la magistrate Sandrine Salerno. Celle-ci avait, semble-t-il, demandé que le point soit reporté à demain et cela a été refusé par le bureau. Mais je repose quand même la question, au cas où certains voudraient changer d'avis...

M. Guy Dossan (R). Madame la présidente, je veux bien reporter l'objet à demain, mais ce qui m'étonne, c'est que tout à l'heure vous avez annoncé les absences des magistrats, disant que M^{me} Salerno serait absente demain soir à 20 h 30. Or, ce soir, nous ne l'avons pas vue et cela me pose un problème. Si les magistrats annoncent qu'ils seront absents, un report peut se discuter. Mais là, je suis désolé: même si M^{me} Salerno a eu un empêchement ce soir, je ne vois pas pourquoi nous changerions notre ordre du jour.

M. Gérard Deshusses (S). Madame la présidente, je vous rappelle l'heure qu'il est, c'est-à-dire 22 h 45. Le débat sur le rapport PA-76 A/B risque d'être long et je vous propose plutôt de passer aux réponses du Conseil administratif...

La présidente. C'est ce que nous avons prévu dans un premier temps, Monsieur Deshusses, voyant l'heure avancer. Mais nous allons quand même voter sur la demande de M^{me} Brunier. Si le report est accepté, nous passerons aux réponses du Conseil administratif...

Mis aux voix, le report des rapports PA-76 A/B est refusé par 31 non contre 23 oui (4 abstentions).

13. Rapports de majorité et de minorité de la commission du règlement chargée d'examiner le projet d'arrêté du 25 février 2008 de M^{mes} Salika Wenger, Maria Casares, Hélène Ecuyer, Vera Figurek, Catherine Gaillard, Charlotte Meierhofer, Maria Pérez, Marie-France Spielmann, MM. Christian Zaugg, Pierre Rumo, Gérard Deshusses, M^{mes} Nicole Valiquer Grecuccio et Annina Pfund, renvoyé en commission le 22 septembre 2008, intitulé: «Externalisations et privatisations» (PA-76 A/B)¹.

A. Rapport de majorité de M^{me} Diana Duarte Rizzolio.

La commission du règlement s'est réunie les 31 octobre, 28 novembre et 5 décembre 2008, sous la présidence de M. Thierry Piguet, pour étudier ce projet d'arrêté.

Les notes de séances ont été prises par M. Stéphane Giroud, M^{me} Marta Wesolowska et M^{me} Nathalie Bianchini, que l'on remercie.

Rappel du projet d'arrêté

Exposé des motifs

Les auteurs du présent projet d'arrêté ont été choqués d'apprendre que le Conseil administratif ait décidé, peu après l'adoption du budget 2008, de supprimer le corps des agents municipaux tout particulièrement chargé du contrôle du stationnement des véhicules. Ce service municipal a été créé en raison de l'incapacité de l'Etat à prendre en charge cette importante tâche de gestion des places de stationnement en ville. On peut, certes, comprendre que la gendarmerie ait d'autres tâches à assumer, mais force est de reconnaître que la brigade du trafic est dotée d'un effectif totalement insuffisant. Un accord avait cependant été trouvé entre la Fondation des parkings chargée de l'attribution des macarons et du contrôle des horodateurs et la Ville qui gérait les zones bleues, protocole complètement remis en cause par la récente décision du Conseil administratif.

Les auteurs s'étonnent également du fait que la Ville ait renoncé à une tâche d'autorité et qu'elle se soit enlevé ainsi le droit d'intervenir systématiquement pour des problèmes de stationnement sur son domaine public. Il s'agit là d'un renoncement qui porte atteinte aux compétences de la Ville de Genève et au contrôle démocratique que le Conseil municipal exerce sur l'administration.

¹ «Mémorial 166^e année»: Développé, 1594.

Forts de cette expérience, nous voulons éviter qu'à l'avenir d'autres tâches soient soumises au même sort, car, hélas, un certain nombre de signes, ne se limitant d'ailleurs pas à un seul département, nous donnent toutes les raisons d'être inquiets à cet égard.

En rappelant, pour conclure, que le Conseil municipal peut examiner, édicter, voire amender les règlements auxquels sont soumis des services ou le personnel de l'administration municipale, nous proposons le projet d'arrêté ci-après.

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu la volonté politique – confirmée par une récente décision – du Conseil administratif d'externaliser, de délocaliser ou de privatiser certains services;

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

arrête:

Article premier. – Tout projet:

- de transfert à l'intérieur de l'administration municipale d'une tâche,
 - d'externalisation, de délocalisation ou de privatisation d'un service,
 - de nouvelles tâches dans le développement de l'administration,
- doit faire l'objet d'un projet de règlement figurant dans un arrêté.

Art. 2. – Ledit règlement doit impérativement être soumis pour examen et approbation au Conseil municipal.

Séance du 31 octobre 2008

Audition des auteurs du projet: M^{me} Salika Wenger

M^{me} Wenger explique que c'est la décision du Conseil administratif de déléguer les tâches des agents municipaux (AM) à une entreprise externe à la collectivité publique qui est à l'origine de ce projet d'arrêté. Elle estime que la Ville de Genève, en plus de faire de la politique – qui est anticyclique économiquement et financièrement parlant – pourrait également mener une politique anticyclique au niveau du marché du travail. On entre dans une période qui va être relativement difficile et la Ville doit proposer des emplois quand cela est possible.

Son groupe croit que, à Genève, il y a des gens qui sont à la recherche d'un emploi temporaire qui pourraient bénéficier de mesures de l'ordre de celles qui sont proposées dans ce projet d'arrêté, à savoir ne pas externaliser les fonctions qui peuvent ne pas l'être. Elle remarque que l'on est dans une situation qui va empirer.

Une commissaire demande à quoi on fait allusion lorsqu'on mentionne l'externalisation, la délocalisation et la privatisation d'un service. Elle souhaite des exemples concrets. Elle estime que le Conseil municipal fait là le travail de gestion du Conseil administratif et elle interpelle M^{me} Wenger sur les compétences du Conseil administratif et du Conseil municipal. Elle se demande également ce qu'on entend par nouvelles tâches.

M^{me} Wenger explique que, en ce qui concerne les externalisations, il s'agit de donner à une entreprise externe à l'administration les compétences d'une tâche qui pourrait être remplie par notre collectivité. Pour ce qui est de la délocalisation, il s'agit d'envoyer dans un pays où le travail est moins cher la même chose. Quant aux privatisations, elle rappelle à la commission qu'il y a un certain nombre de tentatives de privatiser des services de la Ville.

S'agissant des nouvelles tâches, elle relève que, à ce jour, il y a une augmentation de la population. Elle imagine qu'il y aura de nouveaux services mis en place. Ceux-ci ne doivent pas être confiés à des entreprises privées, ni même être délocalisés, mais doivent rester au sein de l'administration pour créer des emplois. Il lui semble indispensable que notre collectivité offre aux personnes qui sont dans la perspective d'un travail temporaire ou d'un contrat à durée déterminée, la possibilité d'avoir un travail décent et de le faire ici à Genève.

La commissaire se demande si cela ne va pas alourdir le travail du Conseil municipal et du Conseil administratif.

M^{me} Wenger indique que son groupe ne pensait pas, lors de la rédaction de ce projet d'arrêté, qu'il fallait le faire au coup par coup. Par exemple, les comptes et le budget seraient l'occasion de savoir quels sont les nouveaux services qui ont été créés, quelles sont les conditions de travail au sein de ces nouveaux services ou même des anciens. Il ne s'agit pas de le faire systématiquement dans l'esprit du groupe; l'idée est de dire que les règlements sont aussi les compétences du Conseil municipal. Or, il semble important, par exemple lors de la création d'un nouveau service, que les conseillers municipaux puissent avoir un regard sur le règlement qui va régir ce nouveau service. Il s'agit là plutôt d'une forme de transparence qu'une forme de contrôle.

Un commissaire demande ce que l'on entend par «mauvais traitement des travailleurs» (comment? pourquoi? par qui?).

M^{me} Wenger prend l'exemple d'un pays où l'on travaille dix-huit heures par jour, pour 1,50 franc par jour. Pour elle, il s'agit d'un mauvais traitement.

Un commissaire demande ce que l'on entend par «règlement du service» et prend acte qu'il s'agit de postes à durée déterminée.

M^{me} Wenger rappelle qu'il est bien évident que, pour des tâches ponctuelles, l'intention n'est pas de créer de nouveaux fonctionnaires. En revanche, s'il se créait de nouveaux services, effectivement, il faudrait engager des personnes comme sont engagées normalement des personnes dans cette collectivité. Elle observe que, si on reconsidère la politique menée depuis une dizaine d'années tant au niveau communal qu'au niveau cantonal, au niveau du personnel, celle-ci a été restrictive. Cela lui semble être, politiquement, un symptôme d'une gestion très libérale des services de la Ville. Dans cette perspective, elle indique ne pas être d'accord avec cette manière de gérer, c'est-à-dire de ne pas tenir compte des missions qui sont confiées à la ville, de ne pas tenir compte du fait que notre population, par exemple, est en train d'exploser (pas de création de postes, pas plus de fonctionnaires). Si l'on ne veut pas engager plus de fonctionnaires ni créer de nouveaux services, il est évident qu'on fera appel à des services privés et, là, elle indique ne pas être d'accord, raison pour laquelle ce projet d'arrêté a été rédigé.

M^{me} Wenger donne l'exemple du projet récent du Conseil administratif sur les bibliothèques.

Une commissaire réagit en précisant que, concernant ce projet d'arrêté, 85% du travail de rétroconversion sera fait à l'interne. Elle n'est pas en faveur de la première invite.

Suite à l'intervention de la commissaire, M^{me} Wenger indique avoir l'intention d'abandonner la première invite du projet d'arrêté (transfert à l'intérieur de l'administration municipale d'une tâche), car elle n'est pas très claire, ni très pertinente.

Une commissaire se demande si on ne doit pas défendre les partenariats avec les entités qui respectent les conventions collectives.

M^{me} Wenger répond par l'affirmative mais, pour connaître la difficulté que l'on peut avoir à contrôler que les entreprises emploient bien des personnes selon les conventions collectives – précisant qu'il y a peu d'inspecteurs du travail – rappelle que l'on sait que les contrôles se font mal, peu, et qu'il n'y a aucune garantie que les conditions de travail soient réellement respectées.

S'agissant des nouveaux services à la population qui seraient créés, elle ne voit pas pourquoi la Ville chargerait une entreprise externe et privée de remplir les tâches dévolues à l'administration. S'agissant des tâches d'autorité, en aucun

cas celles-ci ne peuvent être confiées à une entreprise privée (par exemple à Securitas). Ces tâches sont, par définition, des tâches qui doivent être remplies par la collectivité publique (légitimation de mettre un PV, par exemple).

Une commissaire demande si les auteurs du projet d'arrêté ont le sentiment que tous les petits patrons d'entreprises privées à Genève exploitent leurs employés et que les employés de la Ville sont bien traités.

M^{me} Wenger ne dirait pas cela. Elle indique que le rôle de notre collectivité est de montrer l'exemple d'une politique qui serait anticyclique au niveau du marché du travail. Il s'agit plutôt de créer une dynamique. Il n'est pas question d'empêcher les entreprises d'embaucher, mais elles ne le font pas. Une création d'emplois est d'employer localement les personnes qui sont en difficultés. La collectivité publique est la plus à même d'offrir cette politique.

Une commissaire remarque que toutes les nouvelles tâches, telles qu'elles sont mentionnées dans la troisième invite, ne font pas l'objet d'une externalisation.

Le président souhaite apporter une réflexion, en tant que président du Conseil municipal, rappelant qu'il n'existe de pas de règlement d'organisation de l'administration. Il serait de la compétence du Conseil municipal de l'élaborer. Il précise qu'il existe des directives internes, qui plus est sont obsolètes, émanant de chaque département et il observe qu'il n'existe pas de liens entre départements.

M^{me} Wenger rappelle avoir été ahurie de voir que le règlement du fonctionnement du Conseil administratif datait du XIX^e siècle. Son groupe trouve que la liberté donnée au Conseil administratif est totalement en contradiction avec la réalité contemporaine. Il n'existe pas de définitions claires.

Une commissaire propose l'audition de M^{me} Salerno ou de M. le maire, en tant que représentant du Conseil administratif. Le président indique aux commissaires les avoir devancés et fait remarquer que le Conseil administratif a désigné deux personnes: MM. Maudet et Tornare. Il fait la proposition d'entendre M. Maudet, en tant que représentant du Conseil administratif, le 28 novembre 2008.

Un commissaire propose d'auditionner M. François Longchamp et M. Pierre-François Unger, conseillers d'Etat, avec son collaborateur M. Jean-Charles Magnin, chargé de la promotion économique.

Mises aux voix des propositions d'audition:

- l'audition du conseiller administratif M. Pierre Maudet est acceptée à l'unanimité;
- l'audition du conseiller d'Etat M. François Longchamp est acceptée à l'unanimité;

- l'audition du conseiller d'Etat M. Pierre-François Unger est acceptée à l'unanimité.

Séance du 28 novembre 2008

Audition de M. Pierre Maudet, conseiller administratif

M. Maudet relève la question problématique de la forme de cet arrêté: un tel objet s'apparenterait davantage à une motion ou à une résolution. Au sujet du fond, il répond au nom du Conseil administratif. Il mentionne une série de missions publiques largement attribuées. Il s'interroge sur la manière d'appuyer ces prestations publiques. Il cite l'exemple des immeubles de la Gérance immobilière municipale (GIM) où il s'agit de prendre quotidiennement des décisions quant à savoir si un mandat externe sera utilisé ou pas. Dans le département présidé par M. Maudet, il y a un certain nombre d'internalisations et d'externalisations pour des raisons d'économie et de rationalité de gestion. Pour le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, pour le département de la culture et pour celui des constructions et de l'aménagement, il y a aussi la possibilité ou pas d'externaliser plusieurs postes. M. Maudet affirme que le Conseil administratif n'entre pas en matière par rapport aux privatisations. Il n'a pas compris la logique sur la question de la délocalisation. Il ajoute que, dans le cas de la fonction publique, les postes doivent répondre à la volonté de respecter les principes du développement durable. En ce qui concerne les externalisations, il s'agit de garder la souplesse de pouvoir confier des prestations à l'externe.

Une commissaire prend la parole pour s'exprimer au sujet du choix de la forme politique du projet d'arrêté. Elle explique que, lorsqu'on fait des motions, cela revient à élaborer uniquement des intentions. La forme de l'arrêté a un poids plus grand et permet de montrer une vraie volonté politique. Elle est tout à fait consciente des exemples donnés par M. Maudet. Elle soulève le cas des agents municipaux qui sont, pour elle, le point principal. Au sujet de la délocalisation, elle donne en exemple le rétrocatalogage de la Ville de Genève par le biais d'une externalisation en Hongrie.

M. Rumo, coauteur du projet d'arrêté, prend la parole pour montrer son désaccord par rapport aux parkings et aux agents municipaux.

M. Maudet explique que, sur la question du contrôle du stationnement, la réponse a été donnée il y a cinq mois. Le Conseil administratif a fait des communications à trois reprises sur ce dossier.

M. Rumo se prononce sur un autre point de désaccord, l'externalisation des concierges.

M. Maudet explique qu'il n'y a pas eu de décision prise à ce sujet-là, mais que la GIM est plutôt dans une logique de confier des tâches à l'externe, même si la nouvelle conseillère essaye de limiter cet aspect. Il est d'avis qu'il y a des avantages certains aux concierges à plein temps, au niveau de la sécurité des habitant-e-s, de la salubrité, ainsi que du respect des horaires de la Voirie.

M. Rumo revient sur l'exemple de la délocalisation de la rétroconversion en Hongrie, en précisant qu'il s'agit d'une nouvelle tâche. Il affirme la préférence des auteurs de ce projet d'arrêté à voir les tâches de la Ville de Genève effectuées en Suisse.

M. Maudet rappelle que, lorsqu'on ouvre le marché du travail, on fait des appels d'offres, ce qui instaure la logique du service le plus concurrentiel. Il indique, toutefois, que la volonté de suivre les principes de développement durable et de privilégier les rapports de proximité tempère cette tendance. Il ajoute que c'est la législation actuelle qui permet la délocalisation.

Une commissaire demande quelles sont les possibilités autres que l'externalisation, par exemple en ce qui concerne les tâches de conciergerie.

M. Maudet répond que la question est actuellement en discussion dans le cadre de l'assouplissement du statut. En ce moment, la structure est très rigide. Il existe quelques catégories spécifiques (par exemple les agents spécialisés) où les personnes sont employées pour un temps limité. La discussion porte sur la volonté d'une souplesse plus grande pour une certaine catégorie du personnel. Il donne l'exemple de l'engagement de 84 personnes lors de la création des zones bleues, afin de faire respecter ce nouveau système, alors que, aujourd'hui, 40 à 45 personnes suffisent pour remplir cette fonction. On envisage le transfert de ces personnes vers d'autres tâches.

La commissaire demande si cela signifie que, tant qu'il n'y a pas d'assouplissement, on ne pourra pas placer un concierge par immeuble.

M. Maudet explique que le magistrat cantonal en charge du territoire entame un processus de flexibilisation. Une des possibilités est de confier certaines tâches à des fondations pour les travaux proches du droit public nécessitant une autre structure d'emploi. Au sujet de la petite enfance, la fondation serait un élément extra-municipal du droit public.

Sur la forme de l'arrêté, M. Maudet explique que la loi sur l'administration des communes délimite clairement les possibilités des commissions. Il ajoute qu'un projet d'arrêté n'est pas, en fait, un projet de loi. Le Conseil municipal n'a pas matériellement la possibilité d'émettre un règlement pratique. Au sujet d'une matière qui concerne l'organisation de l'administration et qui est de la stricte compétence du Conseil administratif, le Conseil municipal n'a pas le pouvoir de modifier le règlement (article 30, alinéa 2).

La commissaire demande comment va varier le statut du fonctionnaire, quelles tâches seront du domaine de l'ordre public et quelles sont les priorités.

M. Maudet répond qu'il s'agit d'une question délicate. Il cite l'exemple du domaine de l'informatique qui entre dans une logique d'externalisation et de sédimentation des postes. Il ajoute qu'il est difficile de trouver dans ce domaine des mandataires à prix abordables qui remplissent les tâches dans les délais (par exemple SAP). Il y a également toute une série de tâches qui ne sont pas externalisables légalement, comme les agents de sécurité municipaux, par exemple. Il prend l'exemple de la commune de Veyrier qui a externalisé sa Voirie par un appel d'offres. M. Maudet est d'avis que cette activité de base de la municipalité ne devrait pas être externalisée. Il précise, toutefois, que pour certaines tâches apparentées, comme le recyclage, la Ville de Genève externalise pour des raisons économiques.

Un commissaire mentionne le groupe de comptes 318, «Honoraires et prestations de service», utilisé pour contourner le *personal stop*, et qui est important pour mandater à l'extérieur des prestations très spécifiques. Il fait appel à la prudence.

M. Maudet répond que le *personal stop* a été décidé par le Conseil administratif. Si l'on a un blocage du personnel, cela peut inciter à prolonger les mandats. Il donne l'exemple de la cafétéria de la Voirie à la rue François-Dussaud qui coûtait un demi-million avec le prix des plats du jour à 7 francs. La décision a été prise de ne pas renouveler le poste et d'externaliser. M. Maudet défend la démarche qui consiste à supprimer des postes sans les remplacer.

M. Rumo mentionne le stationnement et la Fondation des parkings.

M. Maudet explique qu'une étude a été faite à ce sujet, qui conclut à la pertinence d'une externalisation. Si l'on veut externaliser une prestation, il est préférable d'externaliser la tâche effectuée et non les gens. Il soulève le problème de la réattribution des personnes employées pour lesquelles le Conseil administratif négocie avec les syndicats. Le projet de nouvelle loi au sujet de la police municipale incite à faire autre chose à ces gens, car les bénéfices des contraventions iront à l'Etat.

M. Rumo mentionne que les agents devaient s'intéresser à l'affichage sauvage.

M. Maudet complète en précisant que, en ce qui concerne les agents municipaux à replacer, deux départs ne seront pas renouvelés, 24 agents seront assignés au contrôle des marchés. Les tâches de 17 autres agents seront le contrôle des terrasses, de l'affichage sauvage, de la salubrité et des procédés de réclame. Enfin, 20 agents de sécurité municipaux seront déployés dans d'autres fonctions

(6 surveillants de musées, huissiers remplaçants, 5 concierges, 6 aides-horticulteurs-trices au Service des espaces verts et de l'environnement).

Une commissaire demande à M. Maudet de préciser si, en ce qui concerne les agents municipaux, il s'agit d'un volume de 6 à 7 millions de francs. M. Maudet précise que pour ce qui est des agents municipaux il s'agit d'un volume de 9 millions.

La commissaire attire l'attention sur le fait qu'il y aura 9 millions de moins, mais qu'il va devoir conserver le personnel. Ce qui est gênant, ce n'est pas la mission mais le sort du personnel municipal. Comment justifier la volonté politique de vouloir conserver ces postes avec 9 millions en moins?

M. Maudet explique que le débat sur le stationnement n'est plus au sujet de l'externalisation, mais au sujet de la nouvelle législation. Le Grand Conseil votera la loi en l'état. De 15,5 millions on passe à 7,5 millions, le reste allant à l'Etat. Il ajoute que les gens sont inquiets et désécurisés, et qu'il est nécessaire de mettre en place des processus pour les réinsérer.

La commissaire dénonce la contradiction entre les recettes en moins et les gens qui sont toujours là. Elle insiste sur l'obligation d'assumer ses responsabilités.

Un commissaire affirme que, en somme, il s'agit de la création de 60 nouveaux postes ailleurs.

M. Maudet répond que ces postes existent déjà, et fait référence au *personal stop*. Il s'agit de transferts de missions qui ne coïncident pas avec un transfert de postes. Il ajoute qu'il n'y a formellement pas de nouveaux postes créés.

Le commissaire mentionne la rétrocession sur les redevances et les contraventions. Il affirme qu'il s'agit d'une ironie. Les amendes sont émises, mais encaissées par l'Etat et non par la Ville.

M. Maudet explique que les agents municipaux coûtent 7 millions et rapportent 9 millions (chiffres 2007). Il y a donc 2 millions de recettes. Il s'agit d'un équilibre.

Le commissaire fait remarquer que, dans tous les cas, ces 9 millions n'entrent plus dans les caisses de l'Etat.

M. Maudet répond que si, mais par d'autres voies. Il s'agit de négocier avec l'Etat une clé de répartition. (Sur zones blanches 50/50, négociation 80/20.)

M. Rumo fait remarquer que seuls 60 agents municipaux seront réaffectés. Il y en a 17 qui seront assignés au domaine public. M. Rumo demande à quoi ils seront voués et ce qu'ils pourraient rapporter.

M. Maudet explique que, dans un premier temps, il ne s'agit pas de rentabiliser les choses. Il y aura d'abord une phase de mise en conformité. L'objectif initial n'est pas la rentabilité mais l'application des lois en vigueur. La Ville ne se prive pas pour autant de la compétence de verbaliser.

Une commissaire fait remarquer qu'un certain nombre de lois ne sont pas respectées et s'interroge sur les missions pouvant être effectuées dans ce cadre par les agents municipaux.

M. Maudet répond qu'il y a une discussion importante en cours sur la police municipale. Celle-ci pourrait intervenir bien plus efficacement, mais manque de moyens. Il serait souhaitable que les agents municipaux puissent avertir, informer, puis sanctionner mais seulement dans un deuxième temps.

Le président suggère de demander à la surveillance des communes si ce projet d'arrêté en est effectivement un au niveau de la forme. Il soulève le problème lié à l'article 48.

Une commissaire rappelle que, selon M. Maudet, il n'est pas de la compétence du Conseil municipal de faire des projets d'arrêtés. Elle aimerait demander au Service de la surveillance des communes comment procéder lorsque le Conseil municipal souhaite modifier un règlement et si c'est de sa compétence.

Le président récapitule les questions qui seront posées à la Surveillance des communes:

Question 1: le présent projet d'arrêté PA-76 est-il une motion, une résolution ou un projet d'arrêté?

Question 2: est-ce de la compétence du Conseil municipal de demander au Conseil administratif de faire des règlements? Si c'est le cas, comment procéder?

Séance du 5 décembre 2008

Le président a reçu une lettre conjointe de MM. François Longchamp et Pierre-François Unger l'informant qu'ils seraient efficacement remplacés par M. Goumaz, à même de répondre au nom des Services de l'économie et de la santé et de la protection des travailleurs.

Audition de M. Christian Goumaz, secrétaire général du Département de la solidarité et de l'emploi

M. Goumaz donne ses premières impressions au sujet du projet, en précisant qu'il concerne l'organisation interne de la Ville de Genève, et le partage de ses fonctions internes et externes; en ce qui concerne les deux départements qu'il

représente, il n'y a pas d'enjeu cantonal. Il soulève la question de la compétence entre les différents organes, à savoir le Conseil administratif et le délibératif. Les départements qu'il représente n'ont pas en charge la surveillance des communes, il ne va donc pas examiner la question soulevant des règles de droit cantonal qui définissent les compétences respectives du Conseil administratif et du Conseil municipal pour savoir si ce projet est ou pas compatible avec le droit cantonal.

M. Goumaz explique que c'est un travail permanent de savoir si une tâche est mieux accomplie à l'interne qu'à l'externe, qu'il n'y a pas de réponse absolue, qu'il faut donc analyser la situation élément par élément. Il informe qu'il arrive qu'un certain nombre de tâches soient déléguées à l'extérieur de l'administration, mais qu'il y en a aussi qu'il n'est pas possible de déléguer. Les décisions sont donc prises au cas par cas. En ce qui concerne la compétence du Grand Conseil, il est effectivement tenu de décider s'il convient d'externaliser ou pas; en matière d'allocation de moyens, il y a une décision relative à une indemnité ou une aide financière, pour autant que l'allocation soit supérieure à 200 000 francs, le cas échéant on procède au vote du budget.

Une commissaire demande s'il existe une liste regroupant les services du Canton qui ont été externalisés. M. Goumaz répond que non.

La commissaire demande si les services qu'il représente savent quelles entreprises ont été concernées par l'externalisation, et quelles prestations sont touchées.

M. Goumaz propose de prendre l'exemple du secteur des personnes âgées. Le choix est de confier cette tâche à des entités fondamentalement privées. Il y a trois établissements médico-sociaux qui sont des établissements de droit public, mais la majorité sont des entités de droit privé. Il y a un contrôle de l'Etat relativement important sur ce secteur quant aux aides financières qui lui sont accordées. Mais il y a aussi des débats: il prend l'exemple de l'Hospice général qui a un projet de loi en cours, pour savoir si on reste dans une logique d'externalisation avec une entité indépendante ou si on rapatrie un certain nombre de tâches à l'intérieur de l'administration. Il s'agit là de pôles extrêmes, mais on peut multiplier ces éléments.

La commissaire demande s'il y a des critères pour les appels d'offres et s'il a un exemple. Elle aimerait savoir si celles-ci sont standardisées ou si elles sont traitées au coup par coup.

M. Goumaz répond que les appels d'offres ont une législation. Toutes les activités qui sont externalisées ne sont pas un secteur touché par la loi sur les marchés publics. Pour celles qui sont touchées, il y a des textes qui obligent à passer par des appels d'offres publics. Par exemple, dans le domaine de la construction, qu'elle soit interne ou externe, au-delà d'un certain montant il faut passer par

un appel d'offres; actuellement c'est la collectivité publique qui est commanditaire. On fixe préalablement les critères sur lesquels on va pondérer les différentes offres qui sont reçues, sachant que la loi sur les marchés publics oblige de choisir en bout de course l'offre économiquement la plus avantageuse (qui n'est pas forcément la meilleur marché). Parallèlement, il y a aussi un certain nombre d'entreprises qui sont exclues, à savoir celles qui ne respectent pas les usages en vigueur dans le canton de Genève, notamment pour les conventions salariales. Dans ce cas, il n'y a même pas d'entrée en matière. On fixe un standard minimal au-dessous duquel on n'accepte pas de traiter avec les entreprises. A partir du moment où les usages sont respectés, on ne va pas tenir compte du fait que telle entreprise, qui respecte les usages, verse des salaires globalement supérieurs à telle autre, qui les respecte tout autant. A ce stade, la comparaison devient difficile: on a l'habitude de comparer un certain nombre de régimes par rapport à une autre entreprise, mais il n'est pas possible de pondérer 100 francs de plus sur le salaire, versus tant de jours de vacances en plus, versus un meilleur régime horaire: ces comparaisons deviennent extrêmement difficiles.

La commissaire demande quel bénéfice pour l'administration cantonale apporte l'utilisation de cette pratique.

M. Goumaz répond que le bénéfice réside dans la possibilité d'utiliser les compétences qu'il n'y a pas à l'interne: un certain nombre d'entités qui sont plus performantes que ce qu'on peut avoir à l'intérieur de l'Etat. De plus, il y a le critère lié au coût.

Une commissaire précise que l'audition de M. Goumaz avait été souhaitée car une des commissaires avait laissé entendre que les employés qui travaillent dans des entreprises privées ne bénéficiaient d'aucune protection. Elle demande ce qui se fait en matière de protection des travailleurs.

M. Goumaz répond que, dans le cas précis du projet d'arrêté PA-76, la Fondation des parkings étant du ressort du droit public, il y a un statut de droit public pour le personnel. Il précise qu'il n'a pas été informé, dans le cadre de cette même fondation, d'éventuels employés maltraités. En ce qui concerne les entreprises privées, il faut distinguer entre un certain nombre de conditions qui relèvent du droit public, par exemple des entités liées à la santé ou à la sécurité, pour lesquelles l'Etat intervient d'office pour vérifier que les conditions sont respectées. Concernant les conditions salariales, il convient de distinguer entre les différentes situations: on a, d'une part, les entreprises liées par une convention collective, aux champs d'application particulièrement étendus, auquel cas ce sont les commissions paritaires qui viennent vérifier que les conditions salariales prévues dans la convention collective soient respectées. D'autre part, quand il n'y a pas de convention collective, c'est le contrat de travail individuel qui fait foi et, le cas échéant, le code des obligations ou encore les tribunaux.

Une commissaire aimerait savoir s'il existe sur internet une liste des entreprises qui ne répondent pas à ces exigences.

M. Goumaz répond que, au niveau des marchés publics, tout adjudicataire public doit vérifier que l'entreprise soit en règle. C'est l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail qui est garant du système. Pour des raisons de protection des données et de droit fédéral, on ne publie que les entreprises exclues du marché public, notamment celles qui ont violé la loi sur le travail au noir. Pour les autres entreprises, il y a des problèmes de base légale.

La commissaire demande si, à l'inverse, il existe un label qui ne soit obtenu qu'à condition de réunir un certain nombre de critères sociaux économiques ou si c'est en état de projet.

M. Goumaz répond qu'un certain nombre de partenaires sociaux ont suivi cette voie, notamment dans le bâtiment. Il existe des associations professionnelles qui donnent des labels de respect des usages aux entreprises qu'elles ont vérifiées. En ce qui concerne l'Etat, il n'y a pas de projet qui aille en ce sens actuellement, sachant que, par rapport au marché public, le système est en principe verrouillé, pour autant que chaque adjudicateur public ait la responsabilité de s'assurer que les entreprises respectent les conditions posées par la loi cantonale sur les marchés publics, qui a intégré les éléments relatifs au droit fédéral mais aussi international. Cette vérification se fait par le biais de la délivrance d'une attestation de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail. En d'autres termes, si l'adjudicateur fait correctement son travail, il n'est pas possible d'avoir une entreprise qui ne soit pas en règle avec le respect des usages. Il est clair, par contre, qu'il n'est pas maîtrisable de savoir si tous les adjudicateurs respectent la procédure.

Une commissaire remarque que, au sujet de l'Hôpital cantonal, il y a certains problèmes au niveau des prestations, et elle demande quel impact a le Conseil d'Etat. Certains de ces problèmes sont dus aux effectifs, et elle aimerait savoir comment le Conseil d'Etat pourrait intervenir.

M. Goumaz note que, s'agissant d'un établissement public autonome, la responsabilité première de la gestion de l'Hôpital revient à la direction de l'établissement et à son conseil d'administration. Le Conseil d'Etat exerce la haute surveillance et, concernant l'allocation des ressources pour l'Hôpital, une grosse partie de ses revenus provenant des patients, cela fait l'objet d'un contrat de prestations qui est signé par l'Etat et l'Hôpital, et validé par le Grand Conseil. C'est donc celui-ci qui octroie les moyens.

La commissaire demande si, dans ce contrat, figure le nombre du personnel.

M. Goumaz répond que non. L'objectif d'un contrat de prestation est, d'une part, de déclarer quelles sont les prestations voulues et d'en définir un niveau

standard et, d'autre part, de fixer ce qu'on est prêt à payer en contrepartie. Il remarque que si on commence à définir chaque détail on n'est plus dans le cas d'un établissement autonome. Cela n'aurait plus de sens d'être dans un établissement public, car on serait dans une logique qui irait même au-delà de ce qu'on pratique à l'intérieur de l'administration. Pour l'administration cantonale, le parlement vote une enveloppe, ainsi qu'un certain nombre de postes fixes mais, à l'intérieur des départements, il y a la souplesse nécessaire pour pouvoir réallouer un poste d'un service sur un autre service.

La commissaire demande, dans le cas de l'Hôpital, tout comme dans celui d'une autre régie autonome, si le Conseil d'Etat ou le Grand Conseil a un droit de regard dans le cas où cette entité sous-traiterait certaines prestations.

M. Goumaz répond que cela fait souvent l'objet de dispositions spécifiques; dans le cas des TPG, le Grand Conseil a fixé les règles sur une volumétrie acceptable de la sous-traitance. Il ajoute que, en principe, une aide financière ou une indemnité est attribuée à une entité uniquement si elle renonce à la sous-traitance.

La commissaire demande si le Conseil d'Etat et le Grand Conseil auraient possibilité d'intervenir dans le cas où certaines prestations seraient sous-traitées.

M. Goumaz répond que, si une règle a été fixée dans le contrat de prestations et que celle-ci n'est pas respectée, évidemment le département de tutelle a la responsabilité d'intervenir.

Un commissaire demande la parole pour amener quelques précisions en matière d'adjudication. Il informe que les règles sont extrêmement précises, tout comme les contrôles. Il existe des normalisations, les entreprises sont régies par des normes que les corps de métiers doivent respecter dans le cadre de leur syndicat. Le respect des conventions collectives fait partie également des contrôles auxquels procède l'adjudicateur, l'Etat ou la Ville, et il y a deux autres éléments incontournables, à savoir une attestation du paiement des charges sociales et une attestation d'assurance sans lesquelles, à l'ouverture publique, l'offre n'est même pas décachetée.

Réponse aux questions posées au Service de surveillance des communes, datée du 2 décembre

1. A la question de savoir s'il s'agit effectivement d'un projet d'arrêté, la réponse est non, le texte joint en annexe ne faisant pas partie des fonctions délibératives énoncées exhaustivement à l'article 30, alinéa 1, de la loi sur l'administration des communes, et, n'étant en lui-même pas un règlement, le Conseil municipal ne peut pas le voter au moyen d'une délibération.

2. A la question de savoir si le Conseil municipal est compétent pour demander au Conseil administratif de créer un règlement, la réponse est oui, mais par une motion. Il n'y a que la motion qui puisse demander, puisqu'on ne peut pas faire un projet d'arrêté spécifique et qu'on ne peut pas se saisir d'un règlement, le créer ou encore saisir un règlement du Conseil municipal; par contre, par une motion, il est possible de demander au Conseil administratif de créer un règlement.

Discussion finale

Pour le groupe A gauche toute!, le personnel est très important. Les syndicats ont réussi à obtenir la création d'une commission, entre autres consultative, qui sera attentive au respect de la personnalité du travailleur, au niveau cantonal. Il s'agit là d'une avancée majeure, et l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail n'intervient pas du tout. Selon le groupe A gauche toute!, ces questions ne sont pas garanties dans le cadre d'une externalisation et d'une privatisation, outre le fait qu'on enlève du pouvoir et du travail à l'Etat ou à la commune. C'est pour cette raison qu'il est important de se garantir le droit de pouvoir intervenir sur le règlement et que le Conseil administratif puisse avoir les moyens de s'assurer du respect de l'identité et de l'intégrité de la personnalité. Il propose de mettre une clause dans l'appel d'offres, qui stipulerait la nécessité de respecter ces critères.

L'Union démocratique du centre estime que, au niveau des entreprises, il y a déjà un contrôle qui se fait pour le comportement du personnel; il voit mal par quel biais une entité extérieure pourrait se substituer et pénétrer une entreprise privée pour apporter des analyses de situation de manière obligatoire, sans qu'elle fasse elle-même appel à cette médiation.

Le groupe libéral estime que, au niveau de la forme: vu la matière, le projet d'arrêté n'est pas acceptable en regard de la loi sur l'administration des communes. Il pourrait être proposé sous forme de motion mais pas d'un arrêté. L'Etat est au service du citoyen, et pas l'inverse, c'est-à-dire qu'on ne va pas ôter du travail à l'Etat comme si on en prenait à une entreprise privée. Il y a malentendu sur ce qu'est la mission de l'Etat envers le citoyen. Sur le fond lui-même, le groupe libéral pense que l'exécutif de la Ville doit avoir une certaine marge de manoeuvre dans ses choix, et qu'il n'est pas question qu'on impose de faire un règlement pour des transferts à l'intérieur de l'administration municipale. Ce projet d'arrêté est totalement irrecevable.

Le groupe démocrate-chrétien ajoute qu'il est bien sûr nécessaire d'avoir la volonté d'agir contre le mobbing et le harcèlement sexuel, mais que ce n'est pas dans le cadre d'un processus de développement économique qu'il convient de

proposer ce genre de chose. Il existe déjà des normes au niveau fédéral qui protègent bien mieux que n'importe quelle clause à caractère économique: le mobbing et le harcèlement sont du ressort du droit pénal.

Le groupe A gauche toute! estime que la réalité n'est pas aussi simple, surtout quand on est victime de ce genre de méfait. Si le Canton s'est doté d'une telle structure, c'est bien que la réalité est plus complexe, et le travail du service qui s'en occupera sera en premier lieu de faire de l'information, car, même si nul n'est censé ignorer la loi, il n'empêche qu'il en va différemment dans la réalité. C'est pourquoi il est important d'avoir une clause, qui recommande et non qui impose des critères, et c'est tant mieux s'il y a des entreprises qui font déjà ce genre de travail.

Le groupe des Verts relève que le débat est totalement hors propos. Ce qui prouve, entre autres, que cette motion est maladroite et mal formulée.

Vote de la commission

Mis aux voix, le projet d'arrêté PA-76 est refusé par 10 non (3 Ve, 2 UDC, 2 L, 1 R, 2 DC) contre 2 oui (AGT) et 3 abstentions (S).

Le groupe A gauche toute! annonce un rapport de minorité.

B. Rapport de minorité de M^{me} Maria Casares.

Notre groupe ne se reconnaît pas dans le contenu du rapport de majorité sur le projet d'arrêté PA-76. C'est pourquoi nous avons tenu à rédiger un rapport de minorité.

Début 2007, le plan Victoira aux Hôpitaux universitaires de Genève – HUG – a été mis en place pour supprimer 100 lits et 160 postes de travail. Un grand remaniement dans l'organisation des services a été mis en place et plusieurs services ont été externalisés, comme le service du nettoyage, donc 29 postes ont été supprimés pour le seul site de l'Hôpital Cantonal.

Ce démantèlement du service public risque de déboucher sur une médecine à deux vitesses. Sans compter que les effets d'une telle politique sur la baisse des coûts de la santé ne se sont pas vérifiés.

Les conséquences pour la population et le personnel soignant sont graves. Les baisses de prestations sont réelles et le mécontentement des usagers et des

usagères des HUG se fait chaque fois plus important. Par ailleurs, les médecins du travail dénoncent la surcharge de travail vécue par le personnel soignant, qui souffre des conditions de travail chaque fois plus dures et d'un management agressif mené par la direction des HUG.

Nous avons tous et toutes lu dans les journaux la série de suicides (22 suicides en dix-huit mois) vécus en France dans l'entreprise France-Telecom à cause de ses méthodes autoritaires et violentes de restructuration.

Notre projet date du début 2008 et nous avons constaté que depuis ce temps les conditions de travail ainsi que les prestations fournies à la collectivité ne font que se dégrader, et les externalisations ou les privatisations ne feront qu'aggraver cette situation.

Nous tenons à un service public municipal de qualité pour les prestataires et également pour le personnel. Et nous espérons que les tâches municipales déjà externalisées respectent les conditions de travail et de salaire pour le personnel.

Plus que jamais, notre groupe est déterminé et réaffirme son opposition aux externalisations et aux privatisations des services de la Ville de Genève. Nous voulons éviter qu'à l'avenir d'autres tâches municipales soient soumises au même sort que le personnel chargé du contrôle du stationnement des véhicules.

Le groupe A gauche toute! vous recommande de refuser les conclusions du rapport de majorité et donc d'accepter le projet d'arrêté PA-76.

M^{me} Maria Casares, rapporteuse de minorité (AGT). Notre groupe a rédigé un rapport de minorité, parce qu'il ne se reconnaît pas du tout dans le rapport de majorité. En l'occurrence, qu'est-ce qui a motivé ce projet d'arrêté? En fait, nous nous sommes aperçus que la politique menée en tout cas ces dix dernières années est une politique qui réduit le personnel. C'est une politique, comme vous avez pu le lire dans mon rapport, qui n'est pas seulement communale, mais qui est cantonale, fédérale, voire européenne. C'est pourquoi je me suis permis de citer l'exemple des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) ainsi que celui de France-Telecom en France. Ces exemples montrent en fait toutes les difficultés et les problèmes que ce type de politique entraîne.

C'est là une politique que notre groupe A gauche toute! ne peut accepter et que nous combattons fermement. En effet, que veut dire réduire le personnel? Réduire le personnel ne signifie pas seulement réduire les charges de l'administration, qu'elle soit municipale ou cantonale. Réduire le personnel, c'est aussi pénaliser les travailleurs, qui subissent une surcharge de travail. De plus, cela veut dire que les prestations fournies à la population ne sont pas garanties. Certes, on va nous rétorquer que des experts contrôlent les conditions de travail, que

Projet d'arrêté: externalisations et privatisations

nous pouvons leur faire confiance. Eh bien, non, nous n'avons pas de garantie à cet égard, car le nombre de personnes qui contrôlent l'application des conventions collectives et les conditions de travail est largement insuffisant. Pour s'en convaincre, il suffit de lire les rapports de l'OCIRT (Office cantonal de l'inspection et des relations du travail), qui relèvent ce manque de personnel.

Je voudrais encore ajouter que si nous avons déposé ce projet d'arrêté, ce n'est pas par hasard, mais parce que notre municipalité a procédé à toute une série d'externalisations. Fort heureusement, il n'y a pas encore eu de privatisations. Mais si nous n'alertons pas, si nous ne mettons pas en garde le Conseil administratif, il y aura peut-être, dans quelques années, des privatisations.

S'agissant des externalisations, elles ont eu lieu dans tous les services. Ainsi, à la voirie, la récupération du verre a été externalisée, de même que le nettoyage à la Gérance immobilière municipale, ou le contrôle du stationnement, externalisé récemment à la Fondation des parkings et qui est à l'origine de ce projet d'arrêté.

Pour notre groupe, ce sont là des raisons suffisantes pour vous inviter à approuver le rapport de minorité et, donc, à accepter le projet d'arrêté PA-76.

Premier débat

M^{me} Valérie Bourquin (Ve). Mesdames et Messieurs, au nom des Verts, je dirai plusieurs choses au sujet de ce projet d'arrêté et de l'intervention de M^{me} Casares. Premièrement, je n'ai personnellement pas compris le rapport entre la diminution du personnel et le fait d'externaliser: s'il y a du travail, il faut le faire et s'il n'y en a plus, il n'y a plus besoin de personnel. Le fait d'externaliser ou de privatiser ne change rien en la matière.

Deuxièmement, contrairement à ce que prétendent les auteurs du projet, je ne pense pas que la Ville de Genève soit le nirvana pour les travailleurs, bien que les conditions de travail y soient très favorables en ce qui concerne la sécurité de l'emploi, les salaires et les vacances. Je ne vais pas entrer dans les détails, car je vois déjà certaines réactions et je sais que nous ne serons de toute façon pas d'accord. Mais il suffit de discuter avec quelques employés de la Ville, Madame Wenger, pour s'en convaincre: ils ne sont pas tous parfaitement heureux et épanouis dans leur travail! Si tout était aussi parfait, cela se saurait. Donc, étatiser à tout prix pour le bien des travailleurs est vraiment, à notre avis, une fausse bonne idée.

Quant au transfert de compétence à l'origine de cette proposition, à savoir le contrôle du stationnement, il a été réglé à la satisfaction de tous et n'est donc plus d'actualité. De plus, la teneur de ce projet d'arrêté n'est pas conforme, comme cela a notamment été relevé par le Service de surveillance des communes. Enfin,

le Conseil administratif actuel a montré et démontré qu'il ne souhaitait pas privatiser ou externaliser tout et n'importe quoi, sans avoir de très bonnes raisons de le faire. Nous pouvons être tout à fait rassurés sur ce point.

Quant à l'avenir, même lorsque tous les membres du Conseil administratif auront été remplacés – sans doute dans très longtemps! – je ne pense pas que quiconque voudra externaliser ses services juste pour le plaisir, puisque ce faisant il se priverait tout bonnement de sa principale raison d'être. Nous ne voyons donc vraiment aucune raison d'accepter ce projet d'arrêté. Les Verts le refuseront et vous invitent à faire de même.

M^{me} Salika Wenger (AGT). J'aimerais d'abord répondre à M^{me} Bourquin que les travailleurs de la Ville ne sont peut-être pas très contents de travailler, mais que personne n'aime travailler... (*Exclamations.*) D'une manière générale, nous aimons avoir une activité, quant à dire que nous aimons travailler, il faut être extrêmement hypocrite...

M^{me} Linda de Coulon (L). Travailler, c'est la santé!

M^{me} Salika Wenger. Oui, et ne rien faire, c'est la conserver! Mais trêve de plaisanterie. Nous pensons, à A gauche toute!, que dans une période aussi chaotée que celle que nous vivons, alors que le chômage explose, il est dommage d'externaliser tout particulièrement les tâches les moins qualifiées, c'est-à-dire les métiers qui, probablement, rendraient service à une grande partie des personnes aujourd'hui sans emploi. C'est une des raisons qui nous font dire que nous devrions revoir cette politique.

Par ailleurs, dans ces métiers les moins qualifiés – je parle du nettoyage, de la voirie – nous savons qu'aujourd'hui les personnes travaillant dans les entreprises privées sont plutôt maltraitées au niveau du salaire. Nous l'avons constaté pour le nettoyage: la Ville paie relativement bien – très relativement – les personnes qui font ce métier difficile. En revanche, nous n'avons aucun contrôle sur les conditions de travail offertes à celles qui travaillent dans des entreprises externes. Nous savons par exemple que les entreprises de nettoyage font faillite, ne paient pas leurs employés, déposent leur bilan, rouvrent sous un autre nom et engagent d'autres employés...

Je n'affirmerai pas qu'elles emploient des personnes sans statut légal. Il n'empêche que personne n'est allé vérifier et que nous n'avons pas les moyens de le faire. Or, il me semble que notre Ville doit faire en sorte que les personnes pratiquant des métiers difficiles et peu gratifiants soient reconnues, en tout cas

au niveau des salaires et des conditions de travail, conditions qui sont loin d'être assurées par les entreprises privées mandatées par le Conseil administratif.

C'est une raison suffisante pour dire non aux externalisations. Certes, je sais qu'on peut tout externaliser, qu'on pourrait externaliser tous les travaux pris en charge par la collectivité, qu'il y a d'ailleurs des tentatives y compris dans des domaines importants comme l'enseignement. Mais, pour ce qui concerne le dossier que nous défendons aujourd'hui, pour les métiers les moins qualifiés, nous savons – les syndicats l'ont dit, les études l'ont montré, de nombreux rapports le mentionnent – nous savons que les conditions de travail dans les entreprises privées sont loin d'être aussi bonnes que les conditions offertes par la Ville et l'administration, même si celles-ci ne sont pas idéales.

L'autre bonne raison tient à la nécessité pour la Ville d'avoir une politique anticyclique en période de chômage grave. On nous annonce 7% de chômeurs, mais là encore nous savons qu'il s'agit de beaucoup plus. En dehors des chômeurs enregistrés, on ne parle pas des personnes en fin de droit, des personnes qui sont à l'Hospice général... Pour notre part, nous voulons que le Conseil administratif ait aussi une politique anticyclique en matière d'emploi, à savoir que la Ville puisse engager des gens qui ont peu de formation.

Voilà les raisons pour lesquelles nous avons déposé ce projet d'arrêté. Nous vous invitons à le voter et à suivre la minorité. Ce projet est tout simplement un appel au secours en faveur d'une population qui a peu de relais et dont nous sommes fiers d'être les porte-parole!

M. Olivier Tauxe (UDC). Mesdames et Messieurs, je vais vous donner le point de vue de l'Union démocratique du centre sur ce projet d'arrêté PA-76. Cette proposition n'est acceptable ni sur le fond ni dans sa forme. Je m'explique. A la forme, ce n'est certainement pas un arrêté qu'il fallait présenter dans un cas pareil. Cela a d'ailleurs été clairement dit en commission.

En ce qui concerne le fond, nous ne reprendrons pas les nombreux arguments pertinents évoqués par le rapport de majorité. Toutefois, nous nous permettons de vous faire observer que le rapport de minorité fait état, sans d'ailleurs les relier clairement à la situation genevoise, de 22 suicides en dix-huit mois dans une entreprise française! Fallait-il que les proposant manquent d'arguments sérieux sur le plan local pour en arriver à aller chercher un cas aussi extrême dans un pays étranger! Notre groupe refusera donc ce projet d'arrêté.

M^{me} Véronique Paris (S). Le groupe socialiste partage certes les préoccupations exprimées par A gauche toute! dans le rapport de minorité. En effet, oui,

les socialistes sont opposés aux externalisations et aux privatisations des services de la Ville de Genève, sauf pour certaines prestations nécessitant une compétence spécifique particulière qui n'existerait pas à l'interne, et cela pour une durée limitée dans le temps. Oui, les socialistes tiennent à un service public municipal de qualité, pour les prestataires et également pour le personnel. Les socialistes défendent le service public et agissent pour le maintenir. Nos deux magistrats socialistes l'ont déjà prouvé et continuent à le faire tout au long de leur action à l'exécutif de la Ville et au sein de leur département respectif. Nous leur faisons confiance.

Sur les idées de fond, nous sommes donc d'accord. Toutefois, outre la lourdeur des contraintes administratives qu'imposerait ce projet d'arrêté, cet objet pose un problème au niveau de la forme, comme cela a d'ailleurs été confirmé par le Service de surveillance des communes. Par conséquent, le groupe socialiste s'abstiendra.

M^{me} Maria Casares (AGT). Bien sûr, quand on veut étouffer une affaire, on parle de la forme, ce qui évite de parler du fond... Si j'entends bien les arguments des socialistes, je ne comprends pas leur position. En effet, si réellement on mène une politique contre les privatisations et les externalisations, alors on vote l'objet, même s'il y a un problème de forme. Cela, c'est mon opinion personnelle.

Maintenant, je voudrais répondre à M^{me} Bourquin – vous transmettez, Madame la présidente. Très chère Madame Bourquin, il faut ouvrir les yeux! Il y a deux semaines, nous avons commencé à étudier les comptes 2009 de la Ville: en tout cas pour ce qui concerne le département de la cohésion sociale, c'est 4 millions – je dis bien 4 millions et non 200 000 ou 50 000 francs! – 4 millions de bénéfice qui ont été faits sur le dos du personnel! Ce n'est pas moi qui l'invente, ce sont les chiffres qui le disent. Alors, pour voir le rapport qui existe entre réduction du personnel et externalisation, il faut juste ouvrir les yeux et lire les documents. On sait que pour faire du bénéfice – c'est là une règle économique bien connue – il suffit de couper dans le personnel, et notamment dans le personnel le moins qualifié. Pour notre part, nous ne sommes pas d'accord avec cette politique-là.

D'ailleurs, on pense économiser sur le personnel, mais au final on dépense beaucoup plus pour régler notamment les problèmes d'incivilités, voire de violence, qui sont aussi dus au manque de sociabilité. Je donnerai l'exemple des concierges: ils ont un rôle social, non seulement en entretenant leur immeuble, en le rendant convivial, mais également en favorisant les relations entre voisins, en donnant un coup de main à la petite dame qui ne peut plus aller faire ses courses... C'est là un vecteur de sociabilité. Le rôle social des concierges d'immeubles n'est absolument pas valorisé et, en externalisant les conciergeries,

on économise d'un côté, mais on paie d'un autre. C'est pourquoi notre groupe s'oppose à la politique de privatisation et d'externalisation.

M. Alexandre Chevalier (L). Comme d'habitude, nous voilà dans un débat délirant où A gauche toute! nous fait le discours d'Oliver Twist, dans le monde de Charles Dickens... Madame la présidente, vous transmettez à M^{me} Wenger qu'aujourd'hui le travail n'est pas synonyme d'exploitation, mais au contraire un moyen d'épanouissement de la personne... (*Remarque de M^{me} Wenger.*) Mais oui! Le travail participe au respect de soi, au sentiment de mérite, des valeurs que malheureusement M^{me} Wenger ne partage pas, mais qui sont importantes dans la société d'aujourd'hui.

Ensuite, pour en venir à la forme du projet d'arrêté, comme nous l'avions déjà relevé en commission, il est inapplicable et n'a pas de sens. Au mieux, cela aurait pu être une déclaration d'intention par le biais d'une motion. Mais en l'état le projet d'arrêté est inadéquat.

Maintenant, sur le fond, les libéraux font confiance aux privés, lorsqu'ils peuvent faire mieux que le public. Ce d'autant que, dans notre conception, l'Etat n'est pas là pour engraisser, pour grossir comme le fait notre municipalité, qui enfle de mois en mois, de budget en budget. L'Etat n'est pas là pour grossir, mais pour fournir des services aux citoyens. Or l'important, c'est que ces services soient de qualité. Pour cela, s'il faut externaliser certaines tâches, eh bien, externalisons! Il n'y a aucun problème, puisque nous sommes au service de la population et non pour nous servir. Mais, malheureusement, c'est quelque chose qu'A gauche toute! oublie trop souvent!

Enfin, Madame la présidente, vous direz à M^{me} Casares – mais la présidente ne s'intéresse pas à mes propos... – que les 4 millions qu'elle a mentionnés sont ce qu'on appelle un disponible budgétaire. Il ne s'agit pas pour la Ville d'exploiter son personnel, comme elle l'a dit. On nous a expliqué en commission des finances que ces 4 millions étaient mis en réserve, afin que le Conseil administratif n'ait pas à présenter les postes devant le Conseil municipal. Cela n'a donc rien à voir avec l'exploitation du personnel.

Le groupe libéral avait déjà refusé ce projet d'arrêté en commission et il fera de même ce soir. Madame la présidente, je vous remercie d'avoir suivi avec attention mon intervention...

M. Olivier Fiumelli (R). Il se fait tard et je vais donc être bref. Voilà à nouveau un texte incompréhensible d'A gauche toute! Je constate que, ce soir, ce groupe dira oui au projet d'arrêté, que les socialistes s'abstiendront et que les Verts diront non. J'ai quand même l'impression que, par ce texte, A gauche toute!

fait le procès de vingt ans de gestion par la gauche. Je voudrais bien savoir si MM. Ferrazino et Hediger n'ont pas, eux aussi, procédé à quelques externalisations. Il faudrait peut-être, avant de nous parler de ces problèmes, balayer devant votre porte... Quoi qu'il en soit et pour toutes les excellentes raisons qui ont été évoquées, nous ne pourrions pas accepter ce projet d'arrêté, ce d'autant qu'il s'agit vraiment ici de cogestion. Or nous sommes le Conseil municipal, nous sommes là pour donner les intentions politiques de ceux que nous représentons, et non pas pour gérer la Ville à la place du Conseil administratif. Or c'est vraiment ce que sous-tend ce texte... (*Remarque de M^{me} Wenger.*) Pour toutes ces raisons, nous refuserons ce projet d'arrêté.

La présidente. Madame Bourquin, vous avez la parole. Et cela sans sous-titre, s'il vous plaît, Madame Wenger!

M^{me} Valérie Bourquin (Ve). Visiblement, je me suis mal fait comprendre et je voudrais préciser mes propos, en particulier à l'intention de M^{me} Casares. Ce que je voulais dire en parlant de la diminution de personnel, c'est que, s'il y a du travail pour trois personnes, eh bien, il y aura du travail pour trois personnes, qu'elles soient employées à la Ville ou ailleurs. Et si, un jour, il n'y a plus besoin que de deux personnes, eh bien, il n'y aura plus que deux personnes, même si la Ville, quant à elle – et c'est tant mieux – procédera à un transfert et fera tout pour replacer la troisième personne... Voilà, les Verts sont évidemment pour les meilleures conditions de travail possibles, je vous rassure. Je ne voulais pas le dire, parce que cela ressemble furieusement à de la démagogie et qu'il y en a déjà suffisamment dans cette enceinte. Donc, je m'arrête là.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, le Conseil administratif a écouté avec beaucoup d'attention et beaucoup d'intérêt toutes vos pertinentes remarques. Il tient à vous indiquer qu'il entend faire pleinement usage de sa compétence exclusive en matière de gestion du personnel, fondée sur l'article 48 de la loi sur l'administration des communes. Il fera donc comme il voudra! (*Exclamations et rires.*)

Deuxième débat

Mis aux voix, le projet d'arrêté est refusé par 37 non contre 8 oui (14 abstentions).

Un troisième débat n'étant pas réclamé, le vote est définitif.

La présidente. Mesdames et Messieurs, nous avons reçu deux motions d'ordre. Tout d'abord, M. Pagani demande que le rapport PR-754 A, concernant le carillon de la cathédrale, soit traité lors de cette session, afin que les travaux puissent se dérouler avant l'hiver. M. Maudet, lui, demande que le rapport PR-767 A soit également traité en priorité, au motif qu'il s'agit d'un crédit sur lequel compte l'administration pour avancer.

Nous traiterons ces motions demain à 17 h.

Le bureau tient à remercier, certes un peu tardivement, les auteurs du livre *Jardin, Jardins*: M^{me} Christine Amsler, M^{me} Isabelle Bovay et notre collègue M. Miltos Thomaidis, qui vous offrent leur ouvrage. Vous le trouverez sur la table de la salle des pas perdus. (*Applaudissements.*) Mesdames et Messieurs, je lève la séance et vous souhaite une bonne fin de soirée.

14. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

15. Interpellations.

Néant.

16. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 23 h 15.

SOMMAIRE

- | | |
|--|------|
| 1. Communications du Conseil administratif | 6126 |
| 2. Communications du bureau du Conseil municipal | 6126 |
| 3. Proposition du Conseil administratif du 28 avril 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 225 000 francs destiné aux études des mesures d'aménagement et de circulation en vue de la réalisation de l'initiative populaire IN-2 (166) «200 rues sont à vous – pour des rues ouvertes à la vie et aux mobilités douces!» (PR-785). Suite du premier débat | 6126 |
| 4. Motion du 18 mai 2010 de M ^{me} Florence Kraft-Babel, MM. Rémy Burri et Alain de Kalbermatten: «Pour que le ciel ne leur tombe pas sur la tête (chute d'une fenêtre à l'école des Genêts)» (M-919). | 6146 |
| 5. Rapport oral de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 27 janvier 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit d'un montant net total de 485 000 francs destiné à la restauration de la fontaine monumentale du Jardin anglais (PR-769 A) | 6150 |
| 6. Rapport de la commission de l'aménagement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 18 février 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit de 815 000 francs pour l'étude des mesures de circulation et du projet d'aménagement urbain dans le secteur de Sécheron Nord: avenue de la Paix et chemin Eugène-Rigot (PR-679 A) | 6153 |
| 7. Rapports de majorité et de minorité de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner: | |
| – la proposition du Conseil administratif du 26 août 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 379 000 francs destiné à la rénovation du bâtiment situé à la rue de l'Industrie 8, parcelle 42, feuille 71 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève (PR-725 A/B); | |
| – la proposition du Conseil administratif du 26 août 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 846 500 francs destiné à la réno- | |

- vation du bâtiment situé à la rue de l'Industrie 11, parcelle 7738, feuille 72 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève (PR-726 A/B);
- la proposition du Conseil administratif du 26 août 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 645 500 francs destiné à la rénovation du bâtiment situé à la rue de l'Industrie 12, parcelle 44, feuille 71 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève (PR-727 A/B). Troisième débat 6161
8. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 8 juillet 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 083 000 francs destiné à la rénovation de l'immeuble situé à la rue des Grottes 12-14, sur la parcelle N° 1109, feuille N° 70 du cadastre de la commune de Genève, section Cité (PR-723 A) 6165
9. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 18 novembre 2009 en vue de l'ouverture de deux crédits d'un montant total de 1 187 600 francs destinés à des travaux d'amélioration de la ventilation naturelle du bâtiment, couplés avec une installation photovoltaïque en toiture, pour le groupe scolaire de Cayla, sis chemin William-Lescaze 12, soit:
- un crédit de 563 000 francs pour des travaux d'amélioration de la ventilation naturelle dans les classes et les couloirs du groupe scolaire;
 - un crédit de 624 600 francs pour la fourniture et la mise en place d'une centrale photovoltaïque de 60 kWp sur la verrière du groupe scolaire (PR-756 A). 6171
10. Rapport de la commission de l'aménagement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 16 décembre 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit d'un montant net total de 1 443 000 francs, déduction faite d'une subvention fédérale à l'assainissement et aux mesures d'isolation acoustique des routes existantes de 61 000 francs, destiné au gros entretien et à l'assainissement du bruit routier (OPB) du viaduc de l'avenue d'Aire (OA 3808), soit un montant brut de 1 504 000 francs (PR-766 A). 6178
11. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 15 juillet 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit complémentaire à la proposition

PR-542 de 300 000 francs destiné à la modification de l'ascenseur et au réaménagement des locaux situés à la promenade du Pin 5, parcelle N° 4358, feuille N° 13, commune de Genève, section Cité (PR-724 A)	6181
12. Rapport de la commission de l'aménagement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 25 novembre 2009, concernant la parcelle N° 1053, sise à la rue Agasse 38, en vue de l'octroi d'une dérogation au rapport des surfaces requises pour la délivrance de la demande préalable N° 18131 qui prévoit la création d'une villa de deux logements et d'un garage souterrain d'une surface de plancher équivalente à 42% de la surface du terrain (PR-757 A)	6187
13. Rapports de majorité et de minorité de la commission du règlement chargée d'examiner le projet d'arrêté du 25 février 2008 de M ^{mes} Salika Wenger, Maria Casares, Hélène Ecuyer, Vera Figurek, Catherine Gaillard, Charlotte Meierhofer, Maria Pérez, Marie-France Spielmann, MM. Christian Zaugg, Pierre Rumo, Gérard Deshusses, M ^{mes} Nicole Valiquer Grecuccio et Annina Pfund, renvoyé en commission le 22 septembre 2008, intitulé: «Externalisations et privatisations» (PA-76 A/B)	6194
14. Propositions des conseillers municipaux	6217
15. Interpellations	6217
16. Questions écrites	6217

La mémorialiste:
Marguerite Conus